

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DÉPARTEMENT DU SUD

Commune de Port-à-Piment

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

2018 – 2023

Septembre 2018

Mise en page et graphisme : Mireia Porta Arnau www.bukante.net



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Institut de Formation et de Services

Table des matières

Le mot du Conseil municipal	5
-----------------------------	---

Liste des sigles	7
------------------	---

Introduction	9
--------------	---

• Première Partie • Méthodologie	13
---	-----------

1. Méthodologie	15
-----------------	----

• Deuxième partie • Diagnostic	23
---------------------------------------	-----------

2. Organisation et structuration du territoire communal	25
---	----

3. Fonctionnement des collectivités et offre de services publics	37
--	----

4. Milieu physique	47
--------------------	----

5. Milieu social et services sociaux de base	60
--	----

6. Milieu économique	87
----------------------	----

7. Forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures	105
---	-----

• Troisième partie • Planification	107
---	------------

8. Vision de développement de la commune	109
--	-----

9. Mesures politiques pour Port-à-Piment	139
--	-----

• Quatrième partie • Mise en œuvre	143
---	------------

10. Mécanisme de mise en œuvre du PCD	144
---------------------------------------	-----

Annexe	149
--------	-----



yo anivante a
restititsyon
sekte yo
an olalye restit.
pou sekte yo
ab yorachi-
sekte yo (IC)
anivante yo ki
Sant V. G. G. G.
sekte yo

Le mot du Conseil municipal

La population port-à-pimentaise rêvait depuis longtemps d'accéder à la voie moderne de la gestion du développement du territoire de la commune. Certaines initiatives, activités et projets de développement ont été entrepris depuis plusieurs années dans la commune, spécialement après le passage du cyclone Mathieu en 2016. Cependant, un cadre de planification faisait défaut. Il a fallu donc attendre l'appui de l'Ambassade de Suisse en Haïti pour enfin se lancer dans un processus de planification pour la Commune quand, à la demande des acteurs locaux (autorités et société civile), l'Ambassade a confié à IFOS le mandat d'accompagner les acteurs locaux dans un processus de planification participative du développement de la Commune.

À cet effet, la Commune dispose aujourd'hui de son plan de développement. Ce plan présente de façon claire et précise la vision globale de la population pour le développement de la Commune. À bien comprendre l'évolution et l'implication des différents groupes d'acteurs dans l'animation du processus du PCD, il est possible d'avancer que ce plan constitue le socle novateur d'un nouveau contrat de société pour la commune. Il est non seulement un instrument d'orientation stratégique et politique, mais aussi opérationnel à la portée du corps de gestionnaires et des acteurs locaux s'impliquant dans l'animation du développement socio-économique de la commune. En ce sens, le PCD représente l'instrument de référence en matière de développement socio-économique, d'où la démarche volontariste des autorités locales de la commune.

L'élaboration du PCD est un acte qui traduit la marche irréversible du pays sur la voie de la décentralisation qui acte la responsabilisation progressive des collectivités territoriales à l'égard de leur population respective non sans difficulté, bien

sûr avec l'appui des autres acteurs, notamment l'Administration centrale et les partenaires techniques et financiers œuvrant au niveau territorial. Le Conseil municipal de la commune de Port-à-Piment s'associe aux Conseils d'Administration et aux Assemblées des Sections communales respectivement de Paricot et de Balais, aux organisations de la société civile, en particulier le CONSAP pour exprimer sa reconnaissance principalement à l'Ambassade de Suisse en Haïti d'avoir facilité la réalisation de ce processus d'élaboration du PCD.

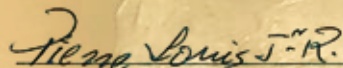
Le Conseil saisit aussi cette occasion pour remercier les cadres de l'Administration communale et des Services déconcentrés de l'État, des Organisations non-gouvernementales (ONG), ainsi que chacun des membres du Comité de Pilotage (CP) pour leur implication dans le processus d'élaboration du-dit PCD.

Enfin, le Conseil communal adresse ses vifs remerciements aux différents techniciens qui ont participé aux travaux de réflexion et d'élaboration du PCD, elle retient notamment ceux de l'Institut de Formation et de Services (IFOS) et les animateurs de terrain pour leur enthousiasme à animer le processus participatif du diagnostic et de la planification du PCD.

Il ne sert pas à grande chose d'avoir un PCD s'il n'est pas mis en œuvre. À cet effet, la rigueur et la régularité dans sa mise en œuvre sont indispensables à sa réussite. En ce sens, le Conseil communal sollicite d'ores et déjà tous les acteurs de développement de la Commune, qu'ils soient services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile, bailleurs de fonds, diaspora, ONG, Port-à-Pimentais, Port-à-Pimentaises, à collaborer au succès du PCD.



Pour le Conseil municipal :


Jean Raymond Pierre Louis

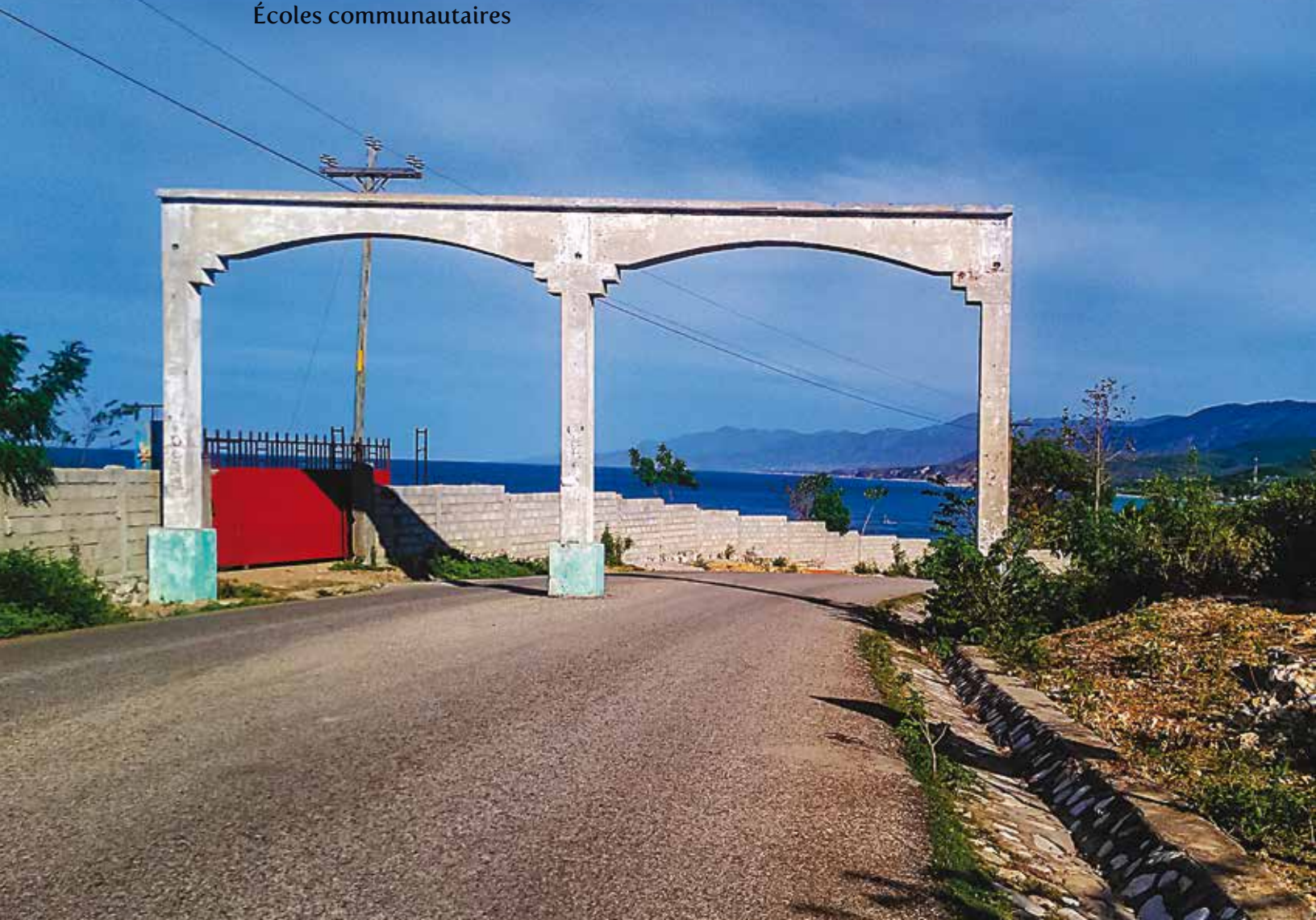
Raymond Pierre-Louis
Maire principal

Liste des sigles

ALI :	Agence locale des Impôts	DINEPA :	Direction nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
ASEC :	Assemblée de la Section communale	DV :	Délégué de Ville
ATA :	Amplitude thermique annuelle	FAES :	Fonds d'Assistance économique et sociale
AUSI :	Association volontaire pour le Service international	FFOM :	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
BAC :	Bureau agricole communal	FGDCT :	Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités territoriales
BDS :	Bureau du District scolaire	FOKAL :	Fondasyon Konesans ak Libète
BMPAD :	Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement	FONKOZE :	Fondasyon Kole Zepol
CAEPA :	Comité d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement	IFOS :	Institut de Formation et de Services
CASEC :	Conseil d'Administration de la Section communale	IHSI :	Institut haïtien de Statistique et d'Informatique
CDCSH :	Centre de Développement de la Côte Sud d'Haïti	IRA :	Infections respiratoires aigües
CEAC :	Coopérative électrique de l'Arrondissement des Côteaux.	MARNDR :	Ministère de l'Agriculture des Ressources naturelles et du Développement rural
CFPB :	Contribution foncière sur les Propriétés bâties	MARP :	Méthode accélérée de Recherche participative
CIA :	Centre international Agape	MAST :	Ministère des Affaires sociales et du Travail
CLAC :	Centre de Lecture & d'Animation culturelle	MCI :	Ministère du Commerce et de l'Industrie
CM :	Conseil municipal	MEF :	Ministère de l'Économie et des Finances
CNIGS :	Centre national d'Information géo-spatiale	MENFP :	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
CONSAP :	Conseil des Sages de Port-à-Piment	MICT :	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
CP :	Comité de Pilotage	MPCE :	Ministère de la Planification et de la Coopération externe
CPCS :	Caisse populaire de la Côte Sud	MSF :	Médecins Sans Frontières
CRS :	Catholic Relief Services		
CSAL :	Centre de santé à lits		
CT :	Collectivités territoriales		
DCP :	Dispositif de Concentration de Poissons		

MSPP : Ministère de la Santé publique et de la Population
OCB : Organisations communautaires de Base
ODD : Objectifs de Développement durable
OMS : Organisation mondiale de la Santé
ONG : Organisation non gouvernementale
ONI : Office national d'Identification
ONPES : Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale
PCD : Plan communal de Développement
PISUD : Programme d'Intervention dans le Sud
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petites et Moyennes Industries
PRODEV : Fondation Progrès & Développement
PRONEC : Programme de Nationalisation des Écoles communautaires

PSDH : Plan stratégique de Développement d'Haïti
PSUGO : Programme de Scolarisation universelle gratuite et obligatoire
RGPH : Recensement général de la Population d'Haïti
SAT : Schéma d'Aménagement du Territoire
SC : Société civile
SDE : Services déconcentrés de l'État
SSPE : Services de Santé de Premier Échelon
UCS : Unité communale de Santé
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'Enfance
UPSAC : Université publique du Sud aux Cayes
USAID : United States Agency for International Development



Introduction

En Haïti, la décentralisation est reconnue comme le mode d'organisation administrative et politique du pays avec la promulgation de la Constitution du 29 mars 1987 qui a transféré certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales (CT). Elle a octroyé en effet aux autorités locales la capacité d'assurer la gestion administrative et la planification du développement de leur territoire. En d'autres termes, elle leur donne la possibilité de travailler de manière autonome à l'amélioration des conditions de vie des populations locales en accroissant le niveau de desserte en services et en jetant les bases d'un développement durable, moyennant que ces transferts de compétences soient accompagnés d'un transfert de ressources. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire du pays, car les communes redeviennent un cadre territorial de gestion à part entière des services publics. Aussi, la participation des communautés au processus de développement de leur zone se pose désormais comme une condition indispensable pour toute intervention visant l'amélioration des conditions de vie des gens et l'un des indicateurs de gouvernance locale.

Ce processus de décentralisation connaît des balbutiements depuis le vote de la Constitution de 1987. La collectivité territoriale communale fait face à de nombreux défis pour son développement. Et la gouvernance locale est jusqu'à

date mal en point. Il existe très peu d'avancées réelles qui sont faites en matière de décentralisation et de développement des CT dans le pays. On aurait tendance à croire que seules les catastrophes naturelles ou autres semblent « sensibiliser » les acteurs sur le véritable rôle des instances locales dans la fourniture de biens et services aux populations parce qu'elles sont les plus proches, les plus compétentes mais dépourvues de moyens.

Le passage du cyclone dévastateur Matthew dans le Grand Sud du pays et les multiples dégâts importants causés par les vents et les pluies qui accompagnaient le cyclone ont laissé à nu la plupart des communes des départements touchés. Et comme c'est souvent le cas, le discours sur la place des CT dans le développement du pays, les paroles et prises de position pour la décentralisation et la gouvernance locale ont repris le dessus.

Dans cette soi-disant euphorie de beaux discours sur la nouvelle orientation à donner aux communes pour faire face aux catastrophes et se développer, les nouvelles autorités municipales de la commune de Port-à-Piment ont décidé de saisir cette opportunité qu'offrait l'aide d'urgence post-Matthew pour discuter, échanger et chercher des moyens de définir une vision claire ainsi que des plans stratégiques et opérationnels pour le développement de la commune. Ceci répond directement aux

principes de bonne gouvernance locale, qui veulent, entre autres, la consécration d'une stratégie d'élaboration de programmes durables qui ne doivent pas viser seulement le court terme. Il s'agit donc de choisir d'élaborer un cadre de référence qui définisse une vision stratégique pour la commune tout en établissant un consensus entre les différents acteurs locaux sur l'avenir socio-économique souhaité pour la collectivité locale.

Dans ce contexte, le Plan communal de Développement (PCD) de Port-à-Piment, élaboré sur une période de cinq ans sous le leadership du Conseil communal et appuyé par le Comité de Pilotage institué à cet effet, a permis d'impliquer les différents secteurs socio-économiques de la population à travers une approche hautement participative. L'élaboration du PCD de Port-à-Piment, la base de planification de développement social et économique de la Commune, fait suite au diagnostic participatif réalisé à travers les deux sections et le centre-ville de la Commune. Ce diagnostic prend en compte la réalité socio-économique de l'ensemble de la Commune. Il a permis d'identifier les atouts et les contraintes dans plusieurs secteurs pour mieux cerner la problématique du développement et aboutir ainsi à la définition des actions prioritaires en vue de leur réalisation dans le cadre d'une programmation physique et financière étalée sur une période de cinq ans.

Ce plan, dont le processus d'élaboration a été à la fois inclusif et intégrateur, se veut un cadre de planification et un moyen de mieux coordonner les différentes actions des divers acteurs dans l'intérêt de la population. Il permet aux autorités de mieux discuter avec les bailleurs et avec le gouvernement en ce qui a trait au développement de Port-à-Piment.

Ce document de planification est élaboré sous le leadership du Conseil communal avec la participation de tous les acteurs locaux et de toutes les forces vives de la communauté au niveau des différentes composantes de la Commune. Cependant, la réalisation des objectifs du Plan dans le contexte actuel demeure une utopie sans la conjugaison de quatre paramètres essentiels :

- ➔ la **volonté politique réelle** des autorités et autres acteurs communaux d'assurer la mise en œuvre du plan;
- ➔ le **renforcement** de la **capacité de l'Administration communale** à assumer et à exercer efficacement leurs fonctions, notamment le Conseil de Développement communal qui va être constitué comme une véritable boussole qui donne les orientations des actions de développement dans la Commune;
- ➔ la capacité d'une **société civile organisée** à travers ses différentes composantes et les différentes commissions mises en place dans le CDC à proposer aux autorités municipales de bonnes actions coordonnées à réaliser au profit de la communauté;
- ➔ enfin, l'**alignement des actions des bailleurs** et des intervenants extérieurs à celles de l'administration communale (parapublics, Gouvernement, ONG, organisations de la société civile) et aux grandes orientations de développement édictées par le PCD.

En termes d'organisation, ce PCD comporte quatre grandes composantes :





En-haut, le coordonnateur de terrain présente le processus et en-bas, atelier de formation des animateurs et animatrices.



• PREMIÈRE PARTIE •

MÉTHODOLOGIE





En-haut, lancement du processus au centre-ville, au centre et en-bas, atelier de formation du comité de pilotage.

1. Méthodologie

La démarche d'élaboration du Plan communal de Développement (PCD) de la commune de Port-à-Piment a suivi la méthodologie du ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) qui préconise trois phases : **1) la phase préparatoire, 2) le diagnostic communal** et **3) l'élaboration du Plan**

communal proprement dit (ou Planification). Ainsi le PCD s'est réalisé autour de ces trois phases déclinées chacune en plusieurs étapes. Dans son ensemble, la démarche s'est accentuée sur la participation des acteurs locaux dans le processus et la responsabilisation des élus locaux, porteurs du processus.

1.1 PHASE 1 • Préparation

Une fois que l'accord ait été signé avec l'IFOS pour donner un appui technique à l'élaboration du PCD, une équipe technique pluridisciplinaire a été constituée pour mener le processus. L'IFOS a pris contact avec les élus locaux particulièrement le Conseil municipal (CM) et la structure de la société civile communale, le Conseil des Sages de Port à Piment (CONSAP), pour échanger sur le processus d'élaboration du PCD et du rôle fondamental qu'ils devront jouer pour aboutir au PCD, qui est un document de planification territoriale. En ce sens, tous les acteurs (sectoriels et catégoriels) ont été informés de la décision du Conseil municipal de se lancer dans le processus et ont été invités à y participer. Ainsi plusieurs étapes ont été franchies à cette phase :

➤ **Lancement du processus et montage, formation du comité de pilotage** : le Conseil municipal avec l'appui de l'IFOS a fait le lancement officiel du processus au centre-ville de Port-à-Piment où divers acteurs y ont pris part. Cette cérémonie a réuni près de 200 personnes au total. Un arrêté communal indiquant que le Conseil municipal a choisi de lancer le processus a été élaboré et diffusé dans tous les espaces publics afin que nul n'en ignore. Après cette rencontre publique, l'emphase a été mise sur **i) le montage du Comité de pilotage** composé d'acteurs de différents secteurs de la vie communale et **ii) la formation du comité de pilotage**. Cette formation portant sur la dynamique de développement local et de la méthode

d'élaboration du PCD a permis aux membres du CP de s'approprier le processus et de mieux comprendre la logique du développement local dans un contexte de décentralisation. Le CP, constitué de 35 membres et présidé par le maire principal selon les prescrits de la loi, est le mécanisme de participation de manière organisée et structurée. Un calendrier prévisionnel a été soumis au CP ainsi qu'un document de participation qui retrace les grandes lignes d'actions à entreprendre et le mécanisme de participation des acteurs locaux à chaque phase et étape du processus.

- **Recrutement d'animateurs/animateuses et sensibilisation autour du processus :** compte tenu de la complexité de l'espace communal en termes d'accès, six animateurs/animateuses, dont deux pour chaque section communale et deux pour le centre-ville, ont été recrutés/es sur concours. Ils sont tous originaires de la commune. Ils avaient

pour rôle d'organiser des séances de sensibilisation dans les sections communales avec l'aide des CASEC et ASEC, de participer dans l'animation des ateliers de diagnostic participatif et de collecter des données quantitatives sur les différents secteurs socio-économiques sur tout le territoire communal. Pour réaliser à bien leur travail, ils ont été formés pendant trois jours sur les méthodes et techniques d'enquêtes, d'animation de groupe et sur l'utilisation de quelques outils de la MARP, particulièrement la FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), l'arbre à problèmes, l'arbre à objectifs et le calendrier saisonnier, qui ont été utilisés pour le diagnostic participatif. En plus, ces animateurs et animatrices ont été formés sur l'utilisation des tablettes électroniques dans la collecte des données pour une enquête socio-économique dans la commune à travers une enquête de ménages sur la base d'un échantillon.

Groupe de travail pendant l'atelier de formation des animateurs et animatrices.



Six grandes rencontres de sensibilisation (dites **rencontres formelles de sensibilisation** réunissant plus d'une centaine de participants pour certaines), avec implication des CASEC et ASEC, ont été réalisées à travers l'ensemble du territoire

communal. Outre ces six rencontres formelles, plus d'une trentaine de rencontres au niveau des associations, des groupements communautaires et des églises ont été organisées dans le cadre de la campagne de sensibilisation.

1.2 PHASE 2 • Diagnostic communal

Cette phase a permis, selon une approche alliant le regard du technicien et la perception des habitants, d'identifier les atouts du territoire et les grandes faiblesses et contraintes qui

entravent son développement. Le diagnostic communal a été réalisé en deux étapes déroulées simultanément : le diagnostic technique et le diagnostic participatif.

1.2.1 Diagnostic technique

Le diagnostic technique a conduit autour de deux actions clés :

➤ **Consultation documentaire** : les membres de l'équipe technique de l'IFOS affectés à ce travail ont procédé à une revue de littérature sur la base des documents pertinents disponibles au niveau local, départemental et national. Ont été priorisés, dans le cadre de cette revue de littérature, tous les documents de stratégies régionales ou nationales, tels la Stratégie de Développement de la Péninsule Sud, le Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et d'autres documents, NOTAMMENT ceux qui décrivent ou présentent le cadre physique et l'organisation du territoire (limites administratifs, ressources naturelles et potentialités, contraintes, équipements et infrastructures, etc.), des dossiers et rapports administratifs ; des orientations de développement des CT préconisées par le pouvoir central ;

le document des résultats du dernier recensement du secteur agricole ; des documents et actes légaux relatifs aux CT, en particulier, à la planification et la gestion du développement en général. Des cartes géographiques et thématiques élaborées par le CNIGS ont été aussi consultées et analysées pour en tirer des données utiles.

➤ **Consultations et entretiens semi-structurés avec des acteurs clés** : chaque technicien de l'équipe a réalisé une mission de terrain de deux ou trois jours en vue de rencontrer certains acteurs clés du secteur sur lequel il travaille afin de tirer des éléments pertinents en complémentarité aux documents disponibles. Les acteurs consultés sont surtout des informateurs clés (leaders communautaires, notables), des cadres

de l'administration publique au niveau de la Commune et des élus locaux. Outre les entretiens semi-structurés avec les acteurs/informateurs clés, des visites d'observation ont aussi été réalisées par les professionnels

en gouvernance locale, gestion de risques et désastres, genre, Éducation, santé et en questions sociales en vue d'une meilleure appropriation et appréciation de la situation et du contexte local.

1.2.2 Diagnostic participatif

Cette phase du diagnostic s'est déroulée de manière simultanée au diagnostic descriptif. Des ateliers ont été réalisés à deux niveaux territoriaux; les deux sections communales et le bourg. Ces ateliers ont réuni des acteurs clés des sections communales et du bourg issus de différents secteurs. Le choix des participants à ces ateliers a été fait de manière à ce que toutes les couches sociales soient représentées en tenant compte de la dimension spatiale.

Pour faciliter la collecte des données et une meilleure participation, l'outil FFOM a été utilisé en raison de sa pertinence, mais aussi pour sa simplicité et la facilité à le manipuler. Seize secteurs ont été analysés à partir de cet outil. Il s'agit de : **Agriculture - Élevage - Pêche - Éducation - Santé - Commerce - Sport, loisirs et culture - Tourisme et hôtellerie - Environnement - Eau, hygiène et assainissement - Énergie, mines et carrières - Communication, routes et transport - Organisation - Justice et sécurité - Artisanat - Urbanisme et habitat**. Un atelier de trois jours a été réalisé dans chaque section communale où chaque secteur a été analysé par au moins 40 participants. Dans chaque atelier, les participants ont été répartis en 4 à 5 sous-groupes de travail constitués en fonction du secteur d'appartenance de chaque participant ou de son niveau de maîtrise du domaine. Le résultat du travail de chaque sous-groupe a été retravaillé en grand groupe en vue de l'enrichir et le valider par les participants.

Ensuite, un atelier de mise en commun et de priorisation a été organisé au centre-ville. Les participants à cet atelier au nombre d'une quarantaine, ont été choisis par leurs pairs au moment des ateliers de diagnostic au niveau des sections communales et du bourg. Il s'agissait dans le cadre de ces ateliers de sortir avec des FFOM communales pour chaque secteur, qui sont les résultats d'un travail de mise en commun et de consensus entre les acteurs du territoire. L'atelier de priorisation qui a succédé celui de la mise en commun consistait à réaliser une FFOM dite **FFOM majeure** où les plus grandes forces, faiblesses, opportunités et menaces sont sélectionnées par les participants par ordre d'importance. Cet exercice a été très animé compte tenu des enjeux de chaque catégorie d'acteurs ont surgi. Il a fallu trouver un consensus ou faire un vote lorsque le consensus était difficile à trouver.

Les diagnostics technique et participatif ont permis à l'équipe technique multidisciplinaire (économie, sociologie, gouvernance et décentralisation, genre, droit, génie rural, etc.) de l'IFOS de faire une analyse approfondie de la situation communale en vue de produire le document de diagnostic. Ensuite, le document a été distribué à un groupe restreint de personnes ressources et de cadres de la commune en vue de formuler leurs recommandations et d'exprimer leurs réserves.



Suite à ces consultations, les recommandations ont été prises en compte par l'IFOS pour la version considérée comme finale. Le document de diagnostic constitue le socle et la base des réflexions techniques et politiques pour la phase « Élaboration du PCD » en mettant l'accent sur les priorités dégagées..

En-haut, les participants à un atelier de Diagnostic participatif, en-bas travail en groupes sectoriels à Port-à-Piment.



1.3 Phase 3 • Programmation

La phase de programmation succède le diagnostic et s'appuie sur les éléments clés tirés des ateliers de priorisation des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Cette phase s'est déroulée autour de plusieurs ateliers avec la participation d'une trentaine de participants constitués majoritairement des membres du CP.

➤ **Atelier de vision** : cet atelier, déroulé pendant deux jours, avait pour objectif de définir une vision de développement de la commune sur une période de vingt-cinq ans. Elle se repose sur l'identité de la commune et ses forces à valoriser pour la développer. Étant donné que la vision couvre une période plus longue que le PCD, un objectif sur les cinq ans de la durée du PCD a été aussi défini. La démarche, où la vision a été la synthèse des travaux des participants répartis en quatre sous-groupes, a été très participative. Il a fallu des débats et un consensus pour adopter une vision qui semble être la plus proche de la réalité de la commune et des vœux de la population.

➤ **Atelier d'analyse des problèmes** : l'analyse des problèmes a été réalisée à partir de l'outil Arbres à Problèmes qui permet aux participants d'analyser les causes des problèmes pour chaque secteur identifié dans les FFOM majeures. Pour pouvoir réaliser un travail de qualité, les participants ont été répartis en quatre sous-groupes de six à huit personnes selon leurs champs d'action et leur sensibilité. Chaque problème analysé a fait l'objet de discussion en plénière afin d'enrichir l'analyse faite en sous-groupes. Les principales causes décryptées des analyses constitueront, soit un sous-programme, soit une action qui apparaîtront dans le tableau synoptique des programmes,

sous-programmes et actions à entreprendre dans le cadre du PCD.

➤ **Atelier de programmation physique (Plan d'Action)** : la programmation physique est en quelque sorte la mise sous forme de tableau (tableau synoptique) des programmes, sous-programmes et actions identifiés comme prioritaires à mettre en œuvre. Les résultats de l'atelier d'analyse des problèmes (Arbres à problèmes) ont été le socle de ce travail. Il s'agissait aussi dans cet atelier de déterminer le lieu d'exécution de chaque action et les résultats escomptés. Pour s'assurer de la cohérence entre le PCD et le PSDH, le tableau de la programmation est structuré en quatre axes portant sur l'organisation du territoire, la dynamisation de l'économie, le renforcement des services sociaux et le renforcement institutionnel.

➤ **Atelier de programmation financière** : il s'agissait dans cet atelier d'une journée, de faire une estimation des coûts des actions qui sont de la compétence de la commune. Les coûts de certaines actions ont été déterminés en groupe tandis que d'autres ont été déterminés après consultation des opérateurs de terrain. Compte tenu de la complexité et de la technicité du travail de costing, il aurait été difficile que tous les calculs soient faits en groupe. L'équipe technique de l'IFOS a finalisé le travail qui, ensuite, a été validé par les acteurs locaux.

Un participant s'exprime pendant l'atelier de vision à Port-à-Piment.



1.4 Processus de validation

La validation n'a pas été une phase en soi mais s'est réalisée tout au long du processus. À chaque atelier, il a été question de reprendre ce qui a été discuté lors de l'atelier précédent puis on est passé à sa validation avant de continuer. Cette stratégie a permis aux participants de mieux s'approprier du processus et de ne pas perdre le fil des idées. Cependant, la fin de chaque phase (diagnostic, programmation) a été sanctionnée par un document qui a été soumis aux membres du CP et quelques cadres de la commune pour formuler leurs recommandations, faire

des ajouts et produire des commentaires. Les recommandations soumises ont été prises en compte et ont été intégrées dans la version finale du PCD. Le PCD, une fois finalisé par l'équipe technique de l'IFOS selon les commentaires et recommandations du CP, a été soumis au MPCE pour validation. C'est après la validation du MPCE que le PCD a été remis officiellement au Conseil municipal en présence des membres du CP et quelques personnalités de référence au niveau communal; membres d'OSC/OCB, CASEC, ASEC et DV.

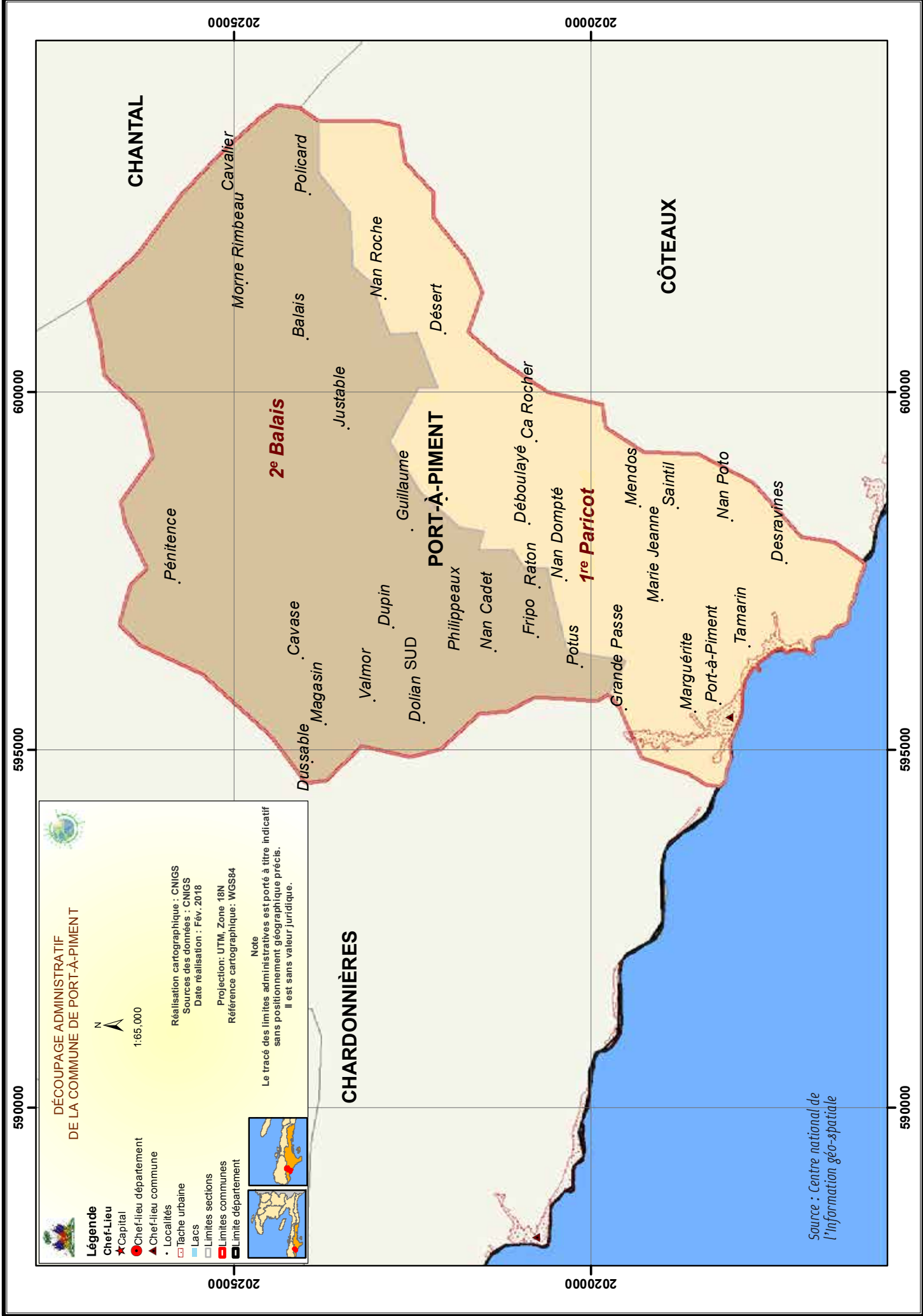
[illegible]

• DEUXIÈME PARTIE •

DIAGNOSTIC



Carte 1 • Carte administrative de la Commune



2. Organisation et structuration du territoire communal

2.1 Localisation et limites de la Commune

D'une superficie de 60,28 km², la commune du Port-à-Piment est située dans le département du Sud d'Haïti et fait partie de l'arrondissement des Côteaux qui comprend deux autres communes : Roche-à-Bateau et Côteaux. La commune de Port-à-Piment est bornée, au Nord, par les communes des Chardonnières et de Chantal; au Sud, par la mer des Antilles; à l'Est, par les communes des Côteaux et de Chantal et, à l'Ouest, par la commune des Chardonnières. Sur le plan géographique, elle est comprise entre 18°15' de latitude Nord et 74°06' de longitude Ouest. La ville de Port-à-Piment se situe à environ 266 kilomètres de Port-au-Prince et à 68 kilomètres des Cayes, chef-lieu du département du Sud.

Comparativement aux autres communes de la Presqu'île du Sud, la commune de Port-à-Piment a une forme longiligne et elle est coincée entre le versant sous le vent du massif de la Hotte et la mer des Caraïbes ou des Antilles. L'altitude peu élevée de la ville par rapport au niveau de la mer (1 m) la rend vulnérable par

rapport aux ouragans et à la houle cyclonique d'autant que la commune ne dispose pas de baie pour la protéger face à l'aléa cyclonique. Elle possède une grotte pouvant servir d'abri naturel provisoire en cas de catastrophes liées aux cyclones et aux inondations. C'est la grotte Marie Jeanne.

Comme toutes les communes de la bande du Sud, elle est exposée au risque sismique. Elle est située à proximité de la faille de *Plantain Garden* qui s'étale tout le long du Département du Sud en passant par Port-au-Prince pour prendre fin dans les montagnes du Batoruco en République dominicaine. Elle a été légèrement touchée lors du séisme du 12 janvier 2010 dont l'épicentre se situait dans la ville de Léogane.

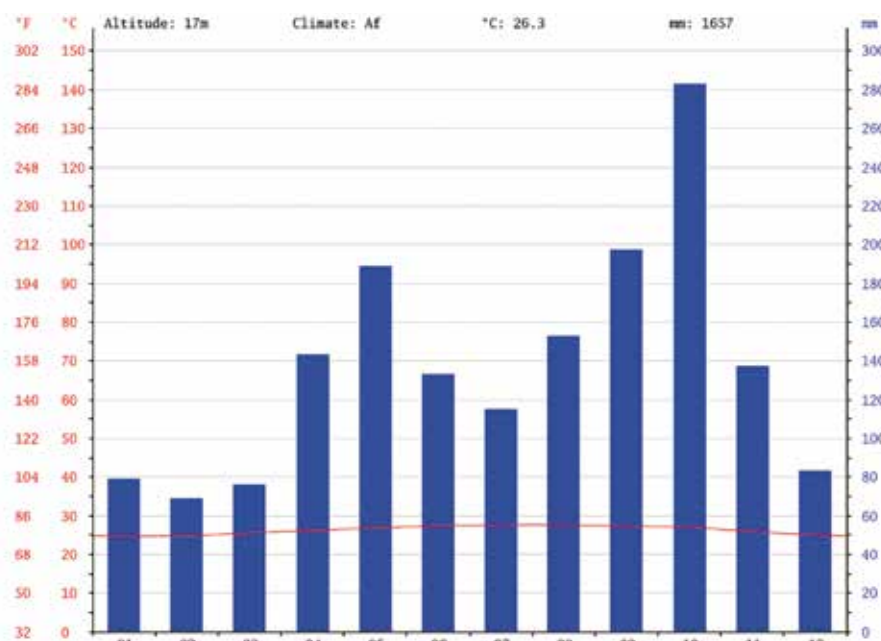
Sur le plan hydrographique, la commune de Port-à-Piment est cernée par deux rivières qui sont limitrophes aux communes des Chardonnières et des Côteaux. Il s'agit de la rivière Bras gauche, aussi appelée rivière des Chardonnières, et la rivière dite Bras droit. La rivière Bras gauche

prend sa source dans la section communale de Rendel et se rencontre en affluent avec la rivière Bras droit pour former la rivière de Port-à-Piment. Mise à part les deux grandes rivières, vingt autres points d'eau sont identifiés dans la commune parmi lesquels huit ruisseaux ou ravins, quatre sources, deux étangs et six lagons. Cumulés à la rivière de Port-à-Piment, ils se jettent tous dans la mer des Caraïbes. Il faut noter que parmi les vingt points ou sources d'eau, dix ont été captés pour desservir la population en eau de boisson et de cuisson.

De par sa situation au pied du massif de la Hotte et les différents mornes ou collines qui l'entourent, la commune de Port-à-Piment jouit d'un climat tropical. Son amplitude thermique annuelle (ATA) est de 26°C. Les données pluviométriques enregistrées dépassent 1500 mm/an. Toutefois, la saison sèche peut durer parfois jusqu'à 5 mois. Cependant, les mois ne sont pas tout à fait secs, c'est plutôt la quantité de pluie qui diminue. L'observation a montré que l'année 2017¹ a connu une certaine embellie, car il pleut

quasiment sans cesse toutes les semaines. Cette pluviosité trouve son explication dans les perturbations atmosphériques enregistrées dans le bassin des Caraïbes et sur l'océan Atlantique, et les conditions orographiques de la zone.

Outre le massif de la Hotte, le relief de la commune est constitué de mornes, collines et falaises. On doit noter que le Bourg est en grande partie entouré de quatre mornes ou montagnes de dimensions moyennes avec moins de 300 mètres d'altitude. Ce sont : le morne Plaine cajou où est située la grotte Marie Jeanne ; le morne Madeleine ; le morne Bois de Chêne et le morne Plaine Passe Coma. Mis à part le relief aplani du bourg, la commune ne comporte pas de plaines. Les sections communales se trouvent dans des zones montagneuses. Cette disposition du relief influe sur l'organisation sociale et prédispose la population rurale à un habitat dispersé. Celle-ci est obligée de venir constamment au bourg pour avoir accès au peu de services de base qui sont fournis par les autorités.



L'analyse du diagramme montre que les mois les plus pluvieux sont les mois de mai, de septembre et d'octobre. Vu sa proximité par rapport à la mer et le massif de la Hotte, sa température mensuelle reste un peu stable tous les mois de l'année et oscille aux alentours de 26°C.

Figure 1 • Diagramme ombrothermique de Port-à-Piment.

¹ L'année 2017 fut très pluvieuse et plusieurs cyclones majeurs ont été enregistrés sur l'Océan Atlantique et dans la Mer des Caraïbes.

2.2 Organisation administrative de la Commune

La commune de Port-à-Piment comprend **deux sections communales** et le **bourg**. Le bourg est un centre urbain où se concentrent le commerce, l'administration communale et quelques services déconcentrés de l'État. Les bâtiments religieux d'envergure, les écoles secondaires et fondamentales les plus importantes y sont aussi domiciliées. Près de **45%** de la **population** vit au **bourg**.

Les sections communales jouent peu de rôle sur le plan administratif. Mis à part les bureaux des CASEC, les écoles et églises éparpillées çà et là, les bureaux de services (privés et publics)

sont quasi absents. Les sections communales sont classées dans l'ordre selon la taille de leur population. Il convient de citer : la **première section Paricot** et la **deuxième section Balais**. Chacune de ces sections est subdivisée en habitations, qui elles-mêmes se subdivisent en localités. Le nombre des habitations et des localités varie d'une section à l'autre.

D'après les données recueillies auprès de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), la commune du Port-à-Piment dispose de 21 habitations et de 23 localités.

Tableau 1 • Répartition des habitations et localités de la commune par section communale

N°	SECTION COMMUNALE	NOMBRE D'HABITATIONS	HABITATION	NOMBRE DE LOCALITÉS	LOCALITÉ
1 ^{re}	Paricot	10	Veillon, Digautry, Nan Besoin, Nan Roche, Changement, Ka Dede, Nan Filo, Petite Roque, Pernélé, Passe Mango	13	Pariste, Guillaume, Sentier, Maillard, Pinette, Sentiment, Nan Mendos, Duvette, Jurodo, Ka Damas, L'étang, Beaulieu, Figuier
2 ^e	Balais	11	Cavalier, Nazile, Ka Yaya, Chariole, Potus, Dolian, Jabouin, Morne-à-Boeuf, Gauthier, Nan Mal Faite, Nan Clergé	10	Balais, Marbial, Decidé, Dorvil, Citadelle, Ibas, Mahotière, Dos Paille, Dacier, Delmas

Source IHSI. Données recueillies lors du RGPH 2003.

2.3 Bref historique de la Commune

Le site de la ville de Port-à-Piment est fondé sur l'emplacement d'une forêt appelée jadis **Figuier**, nom qu'adopta le premier village à sa

fondation. Il était habité par les Taïnos dans le caciquat du Xaragua et s'est peu à peu développé en site portuaire sous le gouvernement

de Nicolas Ovando à l'aube de la colonisation espagnole. Ce nom est gardé dans la mémoire et se perpétue de génération en génération. L'emplacement originel, situé au bourg, porte encore ce nom.

Jusqu'au XVII^e siècle, le port de Figuiers fut le seul sur tout le long de la Presqu'île du Sud. La mer est peu profonde, ce qui offrait un mouillage sécuritaire aux galions espagnols et aux corsaires français. Peu à peu, il se positionna comme un centre commercial et se développa rapidement. Sur le plan agricole, la culture du piment prospéra. Les boucaniers s'y approvisionnèrent pour la salaison de la viande de chasse. Ainsi Figuiers devient Port-à-Piment, lequel nom est passé dans l'histoire et toujours utilisé par la postérité.

Le nom de Port-à-Piment est lié à la lutte de l'Indépendance d'Haïti. Le général de division Laurent Férou, l'un des héros de la guerre de l'Indépendance et signataire de l'Acte du même nom y est originaire. Il est né à Pinette, localité de la première section de Paricot. Bien que la ville des Côteaux² le considère comme l'un de ses fils naturels, cela n'empêche nullement que les Port-à-Pimentais soient fiers de ses actions

héroïques durant cette guerre historique. Sur le plan administratif, le bourg a reçu la visite de l'empereur Dessalines en octobre 1806, quelques jours avant son assassinat dans le cadre de sa tournée d'inspection sur la vérification des titres de propriétés.

Ce fut le 7 juin 1872, sous la présidence de Nissage Saget que Port-à-Piment fut élevée au rang de commune. La ville de Port-à-Piment fut aussi l'une des victimes des luttes fratricides pour le pouvoir en Haïti. Ces luttes que l'on appelle communément Guerre civile. Le 7 avril 1846, les Piquets s'emparent du Port, mais ils ont été écrasés par les commandants de la place Petit Jean et Paul François. En 1869, en rébellion contre Sylvain Salnave, une flottille adverse bombardait le Port. Entrée en rébellion contre le gouvernement de Nord Alexis, la ville fut bombardée par le bateau *Le Vertière* le 26 novembre 1908.

On doit mentionner enfin le nom du député Henri Gattereau à qui la commune doit son premier centre de santé. Ce dernier a aussi fait don d'un carreau de terre pour la construction d'une école nationale.

2.4 Démographie et répartition de la population

Selon les estimations de l'IHSI en mars 2015, la population de la commune de Port-à-Piment était de l'ordre de 18 922 habitants dont 9 697 hommes pour 9 225 femmes. En pourcentage les hommes sont de 51,24 %. Le nombre de ménages enregistrés est de 3 687 et la population de 18 ans et plus cumulait à 9 021 personnes. Sa population est donc relativement jeune.

Lors du recensement général de la population d'Haïti (RGPH) en 2003, la population de la commune était de 15 449 personnes. Sur une période de 12 ans, elle a donc connu un taux d'accroissement de 20%. Ce qui est énorme à l'échelle communale, car cela sous-entend que les besoins en nourriture, en services sociaux de base et en scolarisation ont augmenté de 20%.

² Jusqu'en 1872, Port-à-Piment fut un quartier rattaché à la ville des Côteaux.

Tableau 2 • Répartition de la population par entité géographique et administrative en 2015

DÉNOMINATION	MILIEU	POPULATION TOTALE	NOMBRE DE MÉNAGES	SUPERFICIE EN KM ²	DENSITÉ
Bourg	Urbain	8 438	1 711	3,38 km ²	2 496 h/km ²
1^{re} section Paricot	Rural	3 952	764	20,87 Km ²	189 h/km ²
2^e section Balais	Rural	6 532	1 212	36,03 km ²	181 h/km ²
TOTAL		18 922	3 687	50,20 km²	314 h/km²

Source : Population totale, de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2015. MEF/IHSI

L'analyse du tableau montre que la population de la commune de Port-à-Piment est foncièrement rurale. Le pourcentage d'habitants vivant dans les sections communales est de 55,40 %. Ce qui sous-entend que la plus grande partie de celle-ci n'a pas accès aux services sociaux de base. Le bourg héberge 44,6 % de la population. C'est donc un cas de macrocéphalie au niveau de la Commune et

ceci s'explique par la concentration de tous les services sociaux de base.

Comparativement à la densité moyenne de la République d'Haïti (403 h/km²) et celle du Département du Sud (292 h/km²), la commune de Port-à-Piment est densément peuplée avec 314 h/km². Cela s'explique par l'attrait de cette ville pour les habitants des communes environnantes qui s'y établissent.

2.5 Urbanisme et habitat

La ville de Port-à-Piment était dans le passé un centre administratif important qui abritait un sous-district militaire et une préfecture. Ces deux entités étaient classées à un niveau très élevé dans la hiérarchie administrative de l'époque. Cette importance administrative lui a favorisé aussi une sorte de dynamique économique de par son attractivité. L'architecture des anciennes maisons témoigne en quelque sorte de la valeur de cette ville pour la zone.

Avec le déclin des activités économiques, cette ville a perdu son dynamisme, ce qui a diminué son importance au niveau régional. En dépit

d'une migration intense de ses habitants, son solde migratoire est positif en raison de la forte migration ruralo-urbaine, elle-même imputable à la forte dégradation des conditions de vie dans les sections communales. Étant très pauvre, la demande de logements créée par cette strate dans cette ville à très faible capacité d'accueil a provoqué son extension. On assiste au fur à mesure à son développement spontané.

Selon l'IHSI³, deux bidonvilles ont vu le jour en moins de 5 ans au début des années 2000. Il s'agit des cités Raymond et Robert, respectivement érigées en 2002 et 2003. Au regard

3 IHSI, Inventaire des Ressources et Potentialités des Communes d'Haïti, 2005.



Au centre-ville, l'architecture des anciennes maisons témoigne une importance administrative dans le passé.



de son taux d'urbanisation, il est clair que le processus d'urbanisation continue à s'accroître et cette extension se fait en général à l'ouest du centre-ville, particulièrement autour de la route départementale.

Il est vrai que la partie historique de la ville est tramée avec des maisons alignées, étagées dans certains cas et d'un niveau standard, mais les zones d'extension font fi des normes d'urbanisme. Ces logements sont plus précaires et sont connectés au petit réseau routier existant par des voies en terre battue et non drainées.

La ville revêt trois fonctions principales avec des séparations non étanches dans tous les cas. Les bâtiments se trouvant autour de la rue principale logent résidence et activités commerciales et de service tandis que la rue du Port abrite la mairie, le commissariat et la place publique. Les autres rues ou franges de territoires font office de résidence ou de commerce informel. Le standing est différencié d'une portion de la ville à une autre. L'habitat du centre-ville a un niveau plus ou moins standard que celui des zones d'extension.

2.6 Le foncier

Le problème de l'irrespect de la propriété de l'État semble ne pas trop se poser à Port-à-Piment puisque aucune violation des terres de son domaine n'est signalée. Par contre, ceci ne semble pas être le cas pour la propriété privée car les cas d'envahissement des propriétés privées se sont multipliés après l'ouragan Matthew. En dépit de l'absence d'instruments légaux

de gestion du territoire, les administrations communales semblent bien gérer l'intégrité des espaces appartenant à l'État. L'ouragan Matthew a causé la destruction de la plupart des maisons situées en bordure de mer et occasionné le déplacement de dizaines de personnes. À noter que la plupart des victimes ont rebâti leur maison sur le littoral à leur place précédente.

2.7 Communication

2.7.1 Médias et téléphonie mobile

La commune de Port-à-Piment possède une station de radio appelée Port-à-Piment Inter. Celle-ci est située à la rue Calvaire, mais elle ne fonctionne qu'une partie de la journée et

couvre uniquement le centre-ville. De plus, d'autres signaux de radios sont captés avec beaucoup de difficulté, particulièrement Radio Guinen, Radio Caraïbes, Radio Lumière

de Port-au-Prince, ainsi que Radio Macaya et Men Kontre des Cayes. Aucune chaîne de télévision locale ou nationale n'y est captée. Cependant quelques personnes utilisent les services de Canal Sat qui leur permettent de recevoir certaines chaînes par satellite.

D'autres services de communication comme la poste et les journaux, ne sont pas utilisés dans la commune. Très peu de personnes sont abonnées au quotidien *Le Nouvelliste* et aucune personne à *Le National*. Quelques cybercafés offrent encore des services d'internet, mais ils fonctionnent au ralenti à cause de la mauvaise qualité du signal d'internet et de l'accès généralisé de ce service via les compagnies de téléphonie.

Vues de quelques antennes de la ville



Pour la téléphonie mobile, les deux grandes compagnies qui fonctionnent sur le territoire haïtien sont présentes, à savoir, la Digicel et la Natcom. Les principaux services offerts par ces dernières sont les appels et l'internet. Mais, ils sont de mauvaise qualité et ne répondent pas aux attentes des utilisateurs. De plus, ils ne sont pas disponibles dans les sections communales, hormis certaines zones comme Paricot et Dolian.

Il importe de souligner que la Natcom, qui offrait des services internet via la fibre optique frappés par l'ouragan Matthew, a restauré ces services.



2.7.2 Réseaux routiers

Port-a-Piment est relié aux autres communes par le prolongement de la route nationale N° 2. La distance qui sépare Port-à-Piment de Côteaux mesure environ 6 km. Sur ce tronçon, la route est en bon état sauf à l'entrée de la ville où la chaussée est rongée par les débordements de la mer pendant l'ouragan Matthew.

Certaines rues du centre-ville sont adoquinées. Ce sont les rues qui bordent la mairie, la place publique et l'église catholique. Cet embryon de rues aménagées est prolongé par l'avenue 7 février, qui est pavée sur toute sa longueur en partant de la route nationale N° 2 jusqu'à sa limite à Grande Passe. Toutes les autres rues sont en terre battue, que ce soit la rue du Commerce, qui loge la plupart des activités économiques

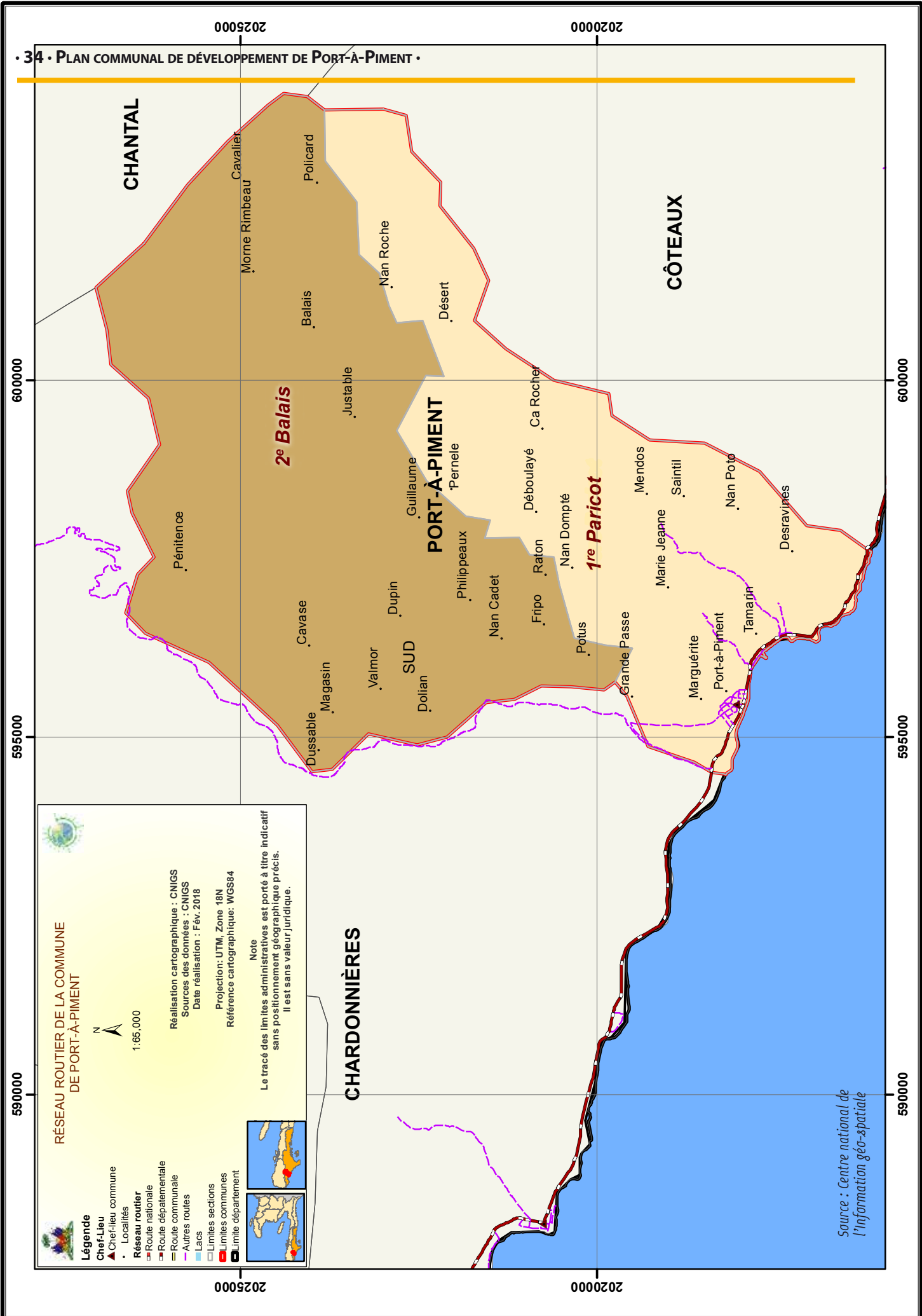
de la commune ou celle qui donne accès à la grotte Marie Jeanne.

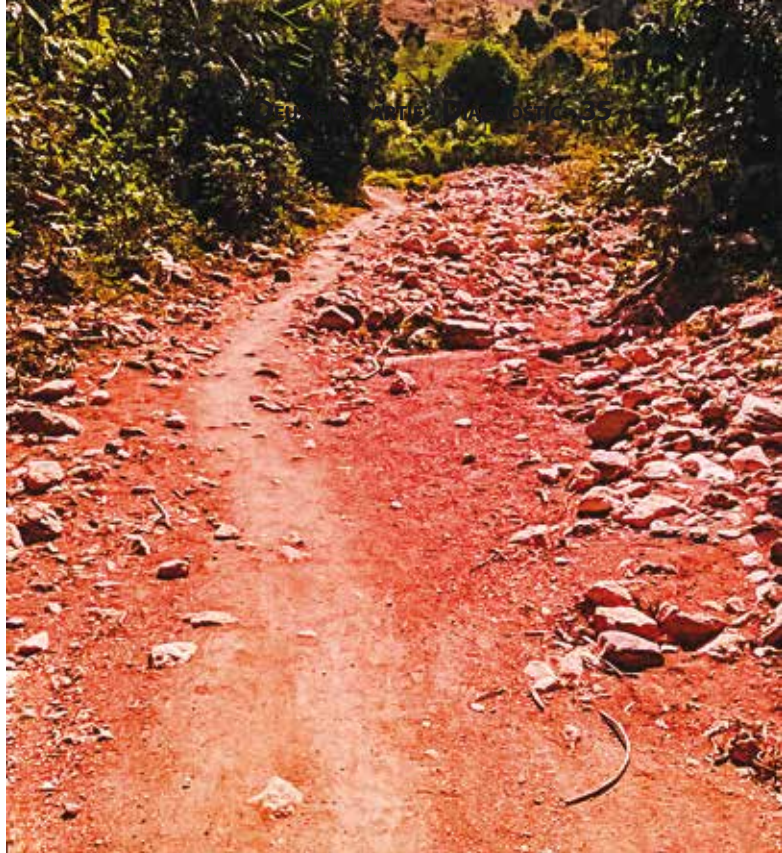
La communication par voie terrestre entre le centre-ville et les sections communales est très difficile. La distance entre le centre-ville et Paricot est de 5 km environ. La section est accessible par deux voies à partir de la localité de Figuier, située à l'entrée du centre-ville. La première voie est un sentier montagneux. Aucun véhicule ne peut y accéder. Elle n'est pas tracée à certains endroits et le voyageur doit savoir se frayer un chemin pour arriver à destination. La seconde voie d'accès emprunte la ravine de Port-à-Piment, toujours par Figuier et est pratiquement inaccessible en véhicule.

Un tronçon de la route départementale qui longe la côte rongé par les débordements de la mer pendant l'ouragan Matthew.

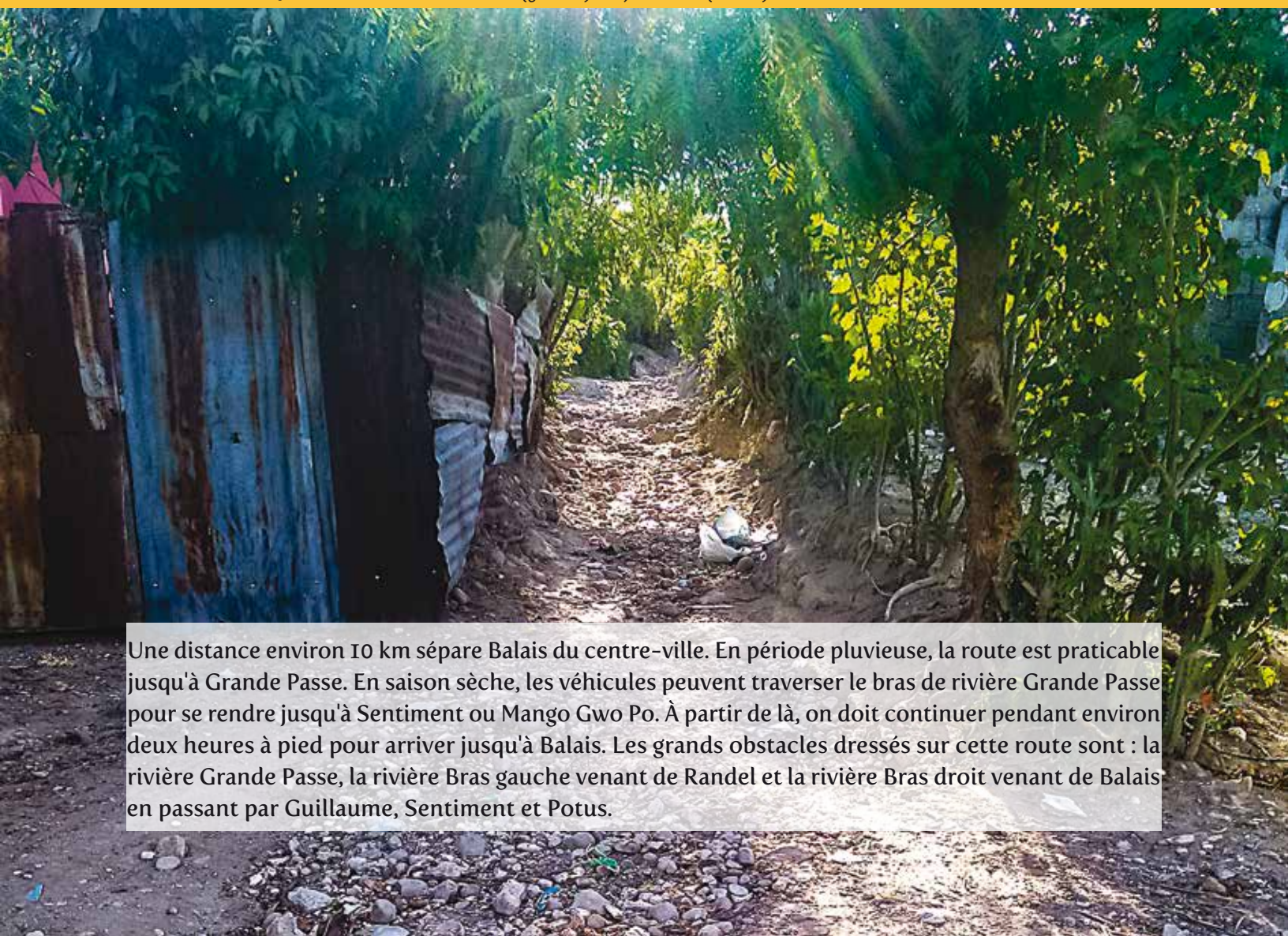


Carte 2 • Réseau routier de la commune de Port-à-Piment





Ci-dessus, un tronçon de route menant à Balais (gauche), à Guillaume (droite) et, ci-dessous, à Paricot.



Une distance environ 10 km sépare Balais du centre-ville. En période pluvieuse, la route est praticable jusqu'à Grande Passe. En saison sèche, les véhicules peuvent traverser le bras de rivière Grande Passe pour se rendre jusqu'à Sentiment ou Mango Gwo Po. À partir de là, on doit continuer pendant environ deux heures à pied pour arriver jusqu'à Balais. Les grands obstacles dressés sur cette route sont : la rivière Grande Passe, la rivière Bras gauche venant de Randel et la rivière Bras droit venant de Balais en passant par Guillaume, Sentiment et Potus.

2.8 Bâtiments et travaux publics

Après les dégâts causés par l'ouragan Matthew, certains logements et quelques bâtiments endommagés ont été réhabilités. Cela a engendré un certain dynamisme dans la branche des bâtiments et travaux publics. Mais, cette performance aurait pu s'accélérer si les travaux de réhabilitation ou reconstruction des infrastructures détruites avaient été entrepris. Au regard du faible essor des infrastructures et de la lenteur de la reconstruction des logements et bâtiments détruits lors de l'ouragan Matthew, cette branche pourrait

constituer un pilier fondamental de la relance durable de l'économie de Port-à-Piment. Il reste beaucoup à faire dans le secteur tant au niveau de la reconstruction des logements et bâtiments privés que de la reconstruction ou réhabilitation des bâtiments publics.

Outre les bâtiments publics, il faut mentionner le mauvais état du système de drainage du centre-ville qui nécessite des travaux de construction et de réfection.

2.9 Énergie et potentialités

Parmi les trois composantes du secteur secondaire (industries, électricité & eau, bâtiments et travaux publics), la branche de l'électricité et l'eau apporte une contribution négligeable à l'économie communale en raison du mauvais comportement de ses deux composantes. La sous-branche de l'eau potable est à l'état embryonnaire et peine à se lancer tandis que le réseau électrique ne couvre qu'une infime partie de la Commune, le centre urbain.

À l'état actuel, cette branche ne peut contribuer à la relance économique et réclame de grands investissements pour la dynamiser. Sa contre-performance a accentué la détérioration des conditions de vie surtout à la suite des dommages enregistrés après le passage de l'ouragan Matthew dans cette commune. Les sources d'énergie alternative (solaire et éolienne) restent sous-exploitées.

Le bois et le charbon de bois restent la source énergétique la plus utilisée par les ménages pour la cuisson des aliments, ce qui rend la production de charbon de bois très répandue dans les sections communales. L'abattage des arbres en amont des sections communales réduit considérablement la couverture végétale et aggrave la situation de vulnérabilité de la Commune face aux catastrophes naturelles. Une partie du parc Macaya se trouvant sur le territoire de la Commune fait aussi l'objet d'exploitation clandestine d'arbres destinés à la fabrication de charbon de bois.

Il est à remarquer que le gaz propane n'est utilisé que par des familles plus ou moins aisées en raison de son inaccessibilité sur place et de son coût prohibitif pour la grande majorité de la population. Seulement les ménages ayant un revenu stable se servent du propane.

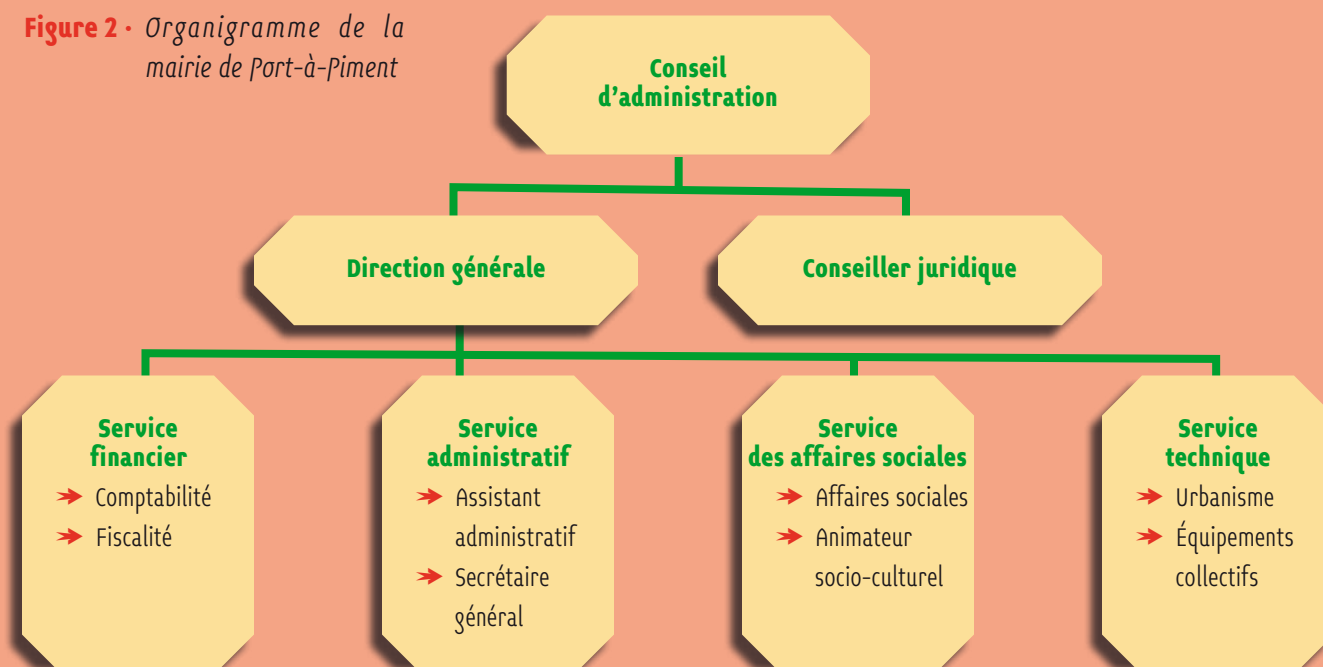
3. Fonctionnement des collectivités et offre de services publics

3.1 Administration communale

L'administration communale de Port-à-Piment fonctionne avec 85 employés répartis en 5 services divisés en plusieurs sections. Elle présente un organigramme qui définit la position de chaque service et le rôle des employés à l'intérieur des services. Il est à rappeler que cette nouvelle organisation de

l'administration a été mise en place lors du programme d'investissement PISUD, un programme de renforcement des capacités de onze communes du département du Sud initié par le MICT. La figure ci-dessous présente l'organigramme de la mairie avec ses différents services.

Figure 2 • Organigramme de la mairie de Port-à-Piment



Source : Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la Mairie de Port-à-Piment

3.2 Fonctionnement de la mairie

La mairie de Port-à-Piment est située au cœur de la ville dans un endroit stratégique à l'angle de la rue principale. Visiblement, elle montre le visage d'une institution qui marche difficilement. Elle est logée dans le complexe administratif de la ville qui a été épargné par les effets du cyclone Matthew sur la commune. Les services de l'administration municipale avaient été redynamisés par le recrutement de certains cadres, mais ces derniers ne disposaient pas suffisamment de matériels de travail avant que la Coopération suisse, dans le cadre du PURPOS, ait aidé au renforcement des capacités logistiques de la Mairie. La commune de Port-à-Piment est située au 3^e degré suivant le classement établi par le ministère de l'Intérieur, en raison de ses recettes relativement faibles. Le fonctionnement de l'administration communale dépend en grande partie d'une subvention de 418 000 gourdes versée mensuellement par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT).

Outre les techniciens clés des principaux services, la plupart des employés donnent leur service à l'Administration et gagnent un très bas salaire en raison du nombre trop élevé d'employés. L'administration municipale emploie 85 personnes qui, pour la plupart, manquent de qualification et le nombre dépasse de loin la capacité de cette mairie dite de 3^e catégorie. À cela s'ajoute l'inexistence d'un manuel de procédures ou de documents de référence permettant de contrôler le rendement des différents services pour un suivi interne. Toutefois, une bonne partie du personnel a été évalué lors du PISUD en 2015. Cependant, aucun suivi n'a été fait en ce sens en vue d'apprécier l'évolution des performances et de diagnostiquer les insuffisances pour un renforcement des capacités. Une simple évaluation de performance

est insuffisante car, avec le processus de la décentralisation en cours, les mairies ont désormais leur destinée en main et se doivent de se doter de moyens (humains, mobiliers et immobiliers) pour leur propre développement conformément aux textes régissant le fonctionnement des communes. Il s'agit plutôt de mettre en place une stratégie de renforcement des capacités des services de la Mairie face au nouveau défi de développement dans ce contexte de décentralisation. Une stratégie basée sur la réorganisation des services techniques ayant pour fondement la disposition de ressources humaines qualifiées permettra à la Commune d'exercer ses compétences et de promouvoir le développement local.

Outil d'analyse réalisé pendant les ateliers de renforcement des capacités du personnel municipal dans le cadre du PURPOS.





3.3 Les différents services communaux

A l'issue d'une réorganisation qui a été réalisée au sein de son organigramme, l'administration municipale de Port-à-Piment compte quatre services (financier, administratif, affaires sociales, service technique) divisés en sections. Ainsi donc, le **service financier** est responsable de la gestion des entrées et sorties de fonds au sein de l'administration. Ce service compte deux sections : la **comptabilité** et la **fiscalité**, qui sont totalement distinctes dans leur fonctionnement. Le **service administratif** de la Mairie a un effectif de trois personnes dont un assistant administratif, un secrétaire et le responsable de la section des archives. Ce service gère les courriers de la Mairie, le contrôle de la présence des employés et

tout ce qui a rapport avec l'administration dans son ensemble. Ce service travaille en étroite collaboration avec la direction générale.

Les **affaires sociales** est l'un des piliers de l'administration municipale qui gère les questions culturelles, le mouvement et la dynamique des associations. Ce service regroupe deux sections clés, à savoir : les **affaires sociales** proprement dite et l'**animation culturelle**. Quant au **service technique**, nouvellement institué dans le cadre du programme pilote PISUD, il est très important dans la Mairie. Il s'occupe de l'aménagement du territoire à travers sa section d'**urbanisme** et gère les **équipements collectifs** au sein de la Mairie.

3.4 Les relations administratives entre CM, CASEC et ASEC

Les CASEC et les ASEC sont des élus locaux les plus proches de la population. Cette proximité aurait dû être considérée, en principe, comme une opportunité pour assurer une meilleure

gestion de leur territoire. Cependant, le constat est que ces organes n'existent que de nom au niveau des deux sections de la commune de Port-à-Piment. Ils ne disposent pas de moyens

pour apporter les services les plus élémentaires à la population. Les CASEC ont un personnel très restreint et l'administration arrive difficilement à payer un secrétaire et une ménagère à partir de la subvention du MICT. Depuis leur arrivée à la tête de la section, les membres des CASEC n'avaient pas encore reçu de formation sur leur rôle, voire même sur la fonction de CASEC avant que l'IFOS, dans le cadre du PURPOS, ait réalisé un atelier de formation sur les compétences des collectivités territoriales à leur intention et à celles des organisations de la société civile en avril 2018.

Étant donné que les services de l'État ne sont pas présents dans les sections communales, les CASEC sont appelés à jouer des rôles multiples qui sont souvent sources de conflits ou de mésententes avec le CM et les CASEC.

Malgré les problèmes que confrontent les CASEC, ils ont pris certaines initiatives en mettant en place un système de collecte de taxes. Tel est le

cas du CASEC de la 2^e section qui collecte des taxes sur le marché de Sous-bois, par exemple, et livre des laissez-passer pour la vente de bétail. Aucun contrôle de l'État n'est mis sur ces dispositifs de collecte de taxes. Selon les prescrits légaux, la collecte de taxes sur les marchés publics est plutôt une compétence de la Commune. La mainmise des CASEC sur la taxe du marché de Sous-bois constitue probablement la pomme de discorde entre la Mairie et les membres du CASEC de la deuxième section. Cette décision ne plaît pas aux autorités municipales et risque d'envenimer leurs relations qui, déjà, n'étaient pas cordiales.

Les membres des ASEC et les délégués de ville (DV) qui représentent le pouvoir de contrôle n'ont jamais eu la possibilité d'exercer ce pouvoir. Comme les membres des CASEC, ils n'ont pas eu de formation depuis leur élection et ignorent totalement leur rôle. Cela crée une situation de confusion de rôles et une sous-valorisation de la fonction ASEC et DV.

3.5 Développement institutionnel et les pratiques de gouvernance

Les institutions publiques et privées présentes dans la commune ont pour rôle de garantir la prospérité sociale et économique du territoire. Elles doivent favoriser l'amélioration du cadre de vie des gens. Les services déconcentrés ne sont pas nombreux mais ils sont suffisants, vue la taille de la population. Cependant, la qualité du service qu'ils fournissent reste à prouver et ils sont localisés seulement au centre-ville, ce qui pose un problème sérieux pour les habitants des sections et des zones reculées, qui ne peuvent pas en bénéficier.

La commune possède des ressources inexploitées. Il est vrai que l'administration témoigne de la volonté à faire de cette commune une référence, selon le responsable du service de la fiscalité, mais les mesures politiques dépendent de l'action du Conseil municipal, qui doit développer des synergies avec les conseils d'administration des sections communales et les services déconcentrés afin qu'ils se coordonnent sur les moyens à mettre en œuvre pour valoriser les potentiels de l'espace communal.

3.6 Gouvernance et leadership communaux

De grosses lacunes sont observées au niveau de la gouvernance et du leadership. Tout d'abord, la Mairie, qui est censée être le chef d'orchestre, n'a pas pu jouer son rôle de coordination des actions des ONG sur le territoire et, encore moins, un contrôle sur la mise en œuvre des projets au niveau de la commune. Les cadres recrutés dans le cadre du PISUD devraient être évalués en vue de tester leurs niveaux de performance; ce qui n'a pas été fait jusqu'ici. Les structures de concertation, qui sont des mécanismes de participation, ne sont pas mises en place. Autant d'éléments qui caractérisent la gouvernance et le leadership communal comme étant faibles.

De plus, les services déconcentrés de l'État, présents dans la commune demandent une plus

grande attention de la part des autorités de tutelle par la mise en place de moyens matériels et humains afin d'offrir de meilleurs services aux usagers. Un besoin de recyclage de ces cadres des services déconcentrés se fait sentir, ainsi que des séances sur l'éthique professionnelle.

En ce qui concerne l'administration municipale, la réorganisation de l'organigramme avec l'établissement des postes clés est un facteur susceptible d'apporter un nouveau souffle dans la gestion des services. Toutefois, il a été observé un nombre trop élevé d'employés au niveau des services qui, semble-t-il, dépasse la capacité d'absorption et de rémunération de cette mairie.

3.7 Services déconcentrés de l'État

La commune de Port-à-Piment fait partie des territoires pilotes qui ont bénéficié de l'appui du MICT dans le cadre de la mise en œuvre de PISUD, qui est un programme de renforcement de certaines communes du Grand Sud. Ce programme a permis à la Commune de renforcer certaines institutions, en particulier, la Mairie, en intégrant certains postes clés au sein de l'administration municipale. Cette commune a des services déconcentrés qui fonctionnent sur la base des instructions de leurs directions hiérarchiques au niveau départemental ou de leur ministère de tutelle. Ils sont, pour la plupart,

logés dans le complexe administratif de la ville. Les services déconcentrés de l'État dénombrés sont les suivants : le Bureau agricole communal (BAC), l'Agence locale des Impôts (ALI), l'Office nationale d'Identification (ONI), l'Unité communale de Santé (UCS), la justice à travers le tribunal de paix, l'Inspection scolaire, le commissariat de police et finalement le service de l'office d'état civil. Globalement, des institutions existent mais leurs principales difficultés sont liées à la faiblesse de leur capacité, faute de moyens humains et de matériels. Si au niveau de la ville, les gens ont accès à un minimum de service des institutions

déconcentrées, au niveau des sections communales, ces institutions sont totalement absentes. Les habitants des sections communales sont obligés de se rendre en ville en parcourant plusieurs

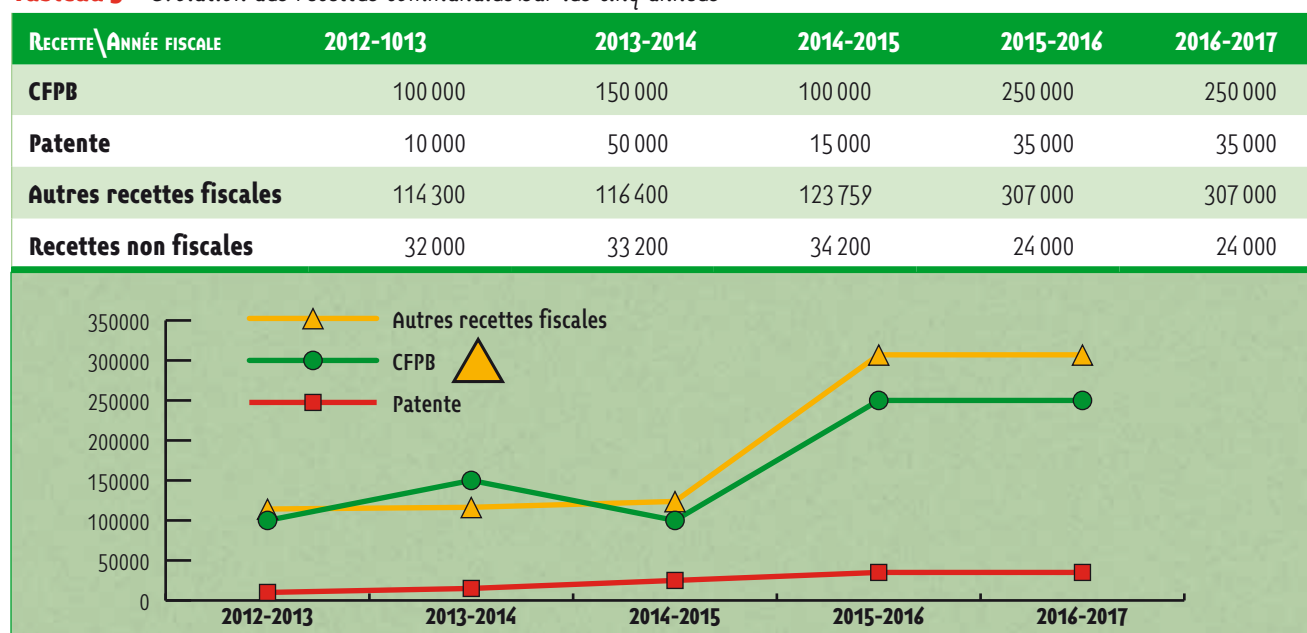
kilomètres pour se procurer de ces services. La plupart des institutions, particulièrement le BAC, l'UCS, la Police, le tribunal de paix méritent d'être renforcées en matériels et en personnel.

3.8 Les recettes communales

La **Contribution foncière sur les Propriétés bâties** (CFPB) représente la plus **grosse part** des **recettes** de la Commune bien qu'elle soit sous-exploitée. La CFPB accuse un taux de recouvrement relativement faible vue la quantité de maisons imposables dans la ville. Cette faiblesse témoigne du fait que, d'une part, tout le potentiel existant n'est pas réellement exploité, et d'autre part, les services et structures impliqués dans cette opération au départ ne sont pas suffisamment performants. Malgré tout, elle a évolué au cours des exercices 2015 à 2017.

La **patente**, de son côté, reste particulièrement **faible** en raison du nombre restreint d'activités économiques répertoriées. Elle a quand même augmenté sur les deux derniers exercices. La Commune a enregistré un **fort taux de recouvrement des recettes fiscales entre 2015 et 2017**, même si celles-ci ne représentent pas une part significative dans les recettes budgétaires (voir le tableau ci-après). Cette performance témoigne de la vitalité des services des impôts de la Commune pendant cette période. Par ailleurs, les recettes non fiscales ont connu une légère baisse pendant cette même période

Tableau 3 • Évolution des recettes communales sur les cinq années



Source : Données fournies par la mairie – novembre 2017

3.9 Budget communal

Assistée par le contrôleur financier du MICT, la Mairie de Port-à-Piment élabore son **budget prévisionnel annuel**. Le budget est réparti en trois grandes rubriques dont les **recettes**, les **dépenses** et les **investissements**. Les recettes de la Mairie s'articulent autour de la CFPB, appelée impôt locatif, la patente, les autres recettes fiscales et non-fiscales. L'ensemble de ces recettes, appelé **recettes propres**, totalise un montant de **157 959 HTG**. La valeur totale 100 000 HTG de la recette de la CFPB est la plus grande part des recettes collectées dans la commune, soit 1,31% du budget total (voir le tableau ci-dessous). La patente et les autres recettes représentent respectivement 0,20 % et 0,56% du budget total. Le ratio des recettes par habitant témoigne de la **faiblesse de l'assiette fiscale** de la Mairie.

En qui concerne les **dépenses**, le personnel consomme la plus grande part du budget. Il absorbe un montant de l'ordre de **3 680 400 HTG**, soit 46,08 % du montant total. La somme de la masse salariale et des frais de fonctionnement atteint un montant de **5 257 714 HTG**. Ce qui représente plus que le double du budget alloué aux investissements. Pour mieux apprécier les éléments dans cette analyse, il faut simplement comparer les **ratios de dépenses de fonctionnement par habitant**, qui est de **277 HTG** contre celui d'**investissement par habitant**, qui est de **126,86 HTG**. En conclusion, le **budget est très déséquilibré et inégalitaire**. Il revient aux responsables de la Mairie de faire une meilleure répartition des ressources et de mettre en place une vraie politique fiscale susceptible d'élargir son assiette fiscale en vue d'offrir de meilleurs services aux habitants.

Tableau 4 • Ventilation du budget communal

RECETTES	MONTANTS	VALEURS EN %	RATIO EN GOURDES/HAB
CFPB	100 000	1,31	CFPB/hab 5,28
Patente	15 000	0,20	Patente/hab 0,79
Autres recettes fiscales	8 759	0,11	Autre recettes fiscales 0,46
Recettes non fiscales	34 200	0,45	Recettes non fiscales 1,81
Recettes en capital	-	-	Recettes en capital -
Total recettes propres	157 959	2,066	Total recettes propres/hab 8,35
Dotation FGDCT	7 500 000	97,94	Dotation FGDCT/hab 396,36
Total recettes ordinaires	7 657 959	100	Total recettes ordinaires/hab 404,71
Total recettes extraordinaires	-	-	Total recettes extraordinaires/hab -
TOTAL RECETTES	7 657 959	100	TOTAL RECETTES/HAB 404,71
DEPENSES	MONTANTS	VALEURS EN %	RATIO EN GOURDE PAR HAB
Dépenses personnel	3 680 400	48,06	Dép. personnel/hab 194,50
Dépenses de services et charges	514 300	6,72	Dép. de services et charges/hab 27,18
Dépenses de consommation	145 000	1,99	Dép. de consommation/hab 7,66
Autres dépenses de fonctionnement	918 014	11,99	Autres dép. de fonctionnement/hab 48,52
Total dépenses de fonctionnement	5 257 714	68,66	Total dép. de fonctionnement/hab 277,86
Total dépenses d'investissement	2 400 245	31,34	Total dép. d'investissement/hab 126,85
TOTAL DÉPENSES	7 657 959	100	TOTAL DÉPENSES/HAB 404,71

Source : Données fournies par la Mairie – Novembre 2017

3.10 Mobilisation fiscale

La nouvelle administration entend faire de la mobilisation fiscale son cheval de bataille pour **agrandir l'assiette fiscale** dans le souci d'améliorer l'image de la commune, selon le responsable de cette section. Les dates retenues pour lancer la campagne sont connues et la Mairie cherche les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Les canaux de communications utilisés pour faire passer les messages invitant les gens à s'acquitter de leurs devoirs sont généralement les crieurs, des annonces dans les églises, les rencontres publiques. Il n'y a pas de radios dans la commune fonctionnant à temps plein, ce qui constitue un obstacle pour les responsables, qui ont parfois du mal à faire passer les informations. Après la réorganisation du service, la section a été renforcée avec la présence de plusieurs agents qui sillonnent les rues pour motiver les gens à payer leurs taxes. Malgré ce déploiement d'agents fiscaux, les résultats

ne sont pas jusqu'à date satisfaisants, notamment la CFPB n'a jamais atteint la barre de 300 000 HTG au regard du nombre de maisons de valeur existant dans la ville. Le scepticisme du côté des habitants à payer les taxes est dû à la mauvaise perception qu'ils ont de l'État, couplé du faible niveau de leurs revenus.

Pour l'instant, les principales sources qui permettent à la Mairie de collecter des fonds pour élargir son assiette fiscale sont : le permis de construire, les échoppes tonnelles, la CFPB et la grotte Marie Jeanne, qui est très fréquentée par les visiteurs locaux et les touristes étrangers. D'autres sources de collecte de ressources sont envisagées par la Mairie comme, par exemple, le marché de la ville, dont la construction est sur le point d'être lancée et le cimetière, dont les conditions sont pratiquement réunies pour y collecter des taxes et redevances

FFOM DE LA SECTION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DES SERVICES TECHNIQUES			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
➔ Disponibilité d'un espace de bureau adéquat et approprié aux besoins du service; ➔ existence d'équipements collectifs de nature diverse : places publiques, espaces de marché, port, grotte, etc. ; ➔ existence de matériels de bureau pour le fonctionnement du service ; ➔ service fonctionnel disposant de cadres techniques disponibles et d'un personnel de support dynamique pour la gestion des équipements collectifs et les travaux d'assainissement	➔ Insuffisance de matériels, d'équipements et non-disponibilité d'engins lourds pour le fonctionnement du service ; ➔ manque de formation du personnel ; ➔ manque de connaissance et de maîtrise des attributions du service par le personnel ; ➔ irrégularité de paiement des salaires du personnel ; ➔ équipements collectifs non construits et en mauvais état ; ➔ moyens financiers insuffisants pour l'aménagement et l'entretien des équipements collectifs ; ➔ mauvaise gestion des équipements collectifs.	➔ Programme PURPOS de la Coopération suisse facilitant la formation du personnel et l'équipement du service ; ➔ Appui du MTPTC, du MICT et de la protection civile en matériels et équipements	➔ Retards de paiements ; ➔ démotivation du personnel ; ➔ négligence et absence du personnel ;

Source : Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie de Port-à-Piment, juin 2018

FFOM DE LA SECTION D'URBANISME DES SERVICES TECHNIQUES			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
➔ Affectation d'un ingénieur municipal et présence d'un technicien urbaniste adjoint au service ; ➔ personnel formé, performant et régulier ; ➔ existence de quelques matériels de bureau ; ➔ autodiagnostic du service et montage d'un plan d'actions annuel ; ➔ disponibilité de documents contenant les lois en matière de construction ; ➔ organisation d'activités de sensibilisation de la population, de formation pour les techniciens en matière de constructions parasismiques et anticycloniques ; ➔ capacité de manipulation, d'exécution, de contrôle des plans d'architecture et délivrance d'autorisation de construction ; ➔ mobilisation des contribuables pour le paiement du CFPB et apport à l'augmentation de l'assiette fiscale.	➔ Absence de l'ingénieur municipal dans le service ; ➔ non-disponibilité de moyens économiques pour financer les mesures de redressement du service, les activités et les projets du plan d'actions annuel ; ➔ inexistence de matériels, d'équipements appropriés et de moyens de déplacement pour les activités de terrain ; ➔ absence de moyens contraignants pour le recouvrement total des droits de construction ; ➔ irrégularité dans le paiement des salaires ; ➔ non-disponibilité des outils d'aménagement du territoire et de gestion de l'espace communal (Plan d'urbanisme, Plan de zonage) ; ➔ pas d'adressage des rues et de numérotage des maisons.	➔ Intervention de la Coopération suisse dans la formation du personnel ; ➔ Coopération avec des conseillers juridiques, partenariat avec les autorités judiciaires et policières pour la sécurisation des visites de terrain.	➔ Conflits politiques ; ➔ banditisme et violence ; ➔ incivisme.

Source : Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie de Port-à-Piment, juin 2018

FFOM DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
➔ Personnel compétent, expérimenté et dynamique ; ➔ disponibilité de matériels et d'équipements appropriés au travail ; ➔ espace de bureau attrayant ; ➔ accessibilité continue à l'énergie électrique ; ➔ fourniture de services de qualité et accueil chaleureux des contribuables ; ➔ bonne classification des documents et archives sécurisées ; ➔ sens de leadership, du management et bonne coordination du fonctionnement des autres services ; ➔ bonne relation avec les maires et bonne collaboration avec les autres services ; ➔ organigramme de la Mairie bien défini et termes de référence des services disponibles ; ➔ services identifiés et cahier de présence disponible ; ➔ expression de satisfaction des OCB, des notables et des contribuables pour les services fournis ; ➔ bons rapports avec la société civile et bonne collaboration avec le Comité de pilotage pour la construction de la place publique.	➔ Non accessibilité à l'internet ; ➔ manque de formation pour quelques membres du personnel ; ➔ inexistence de manuels de procédures administratives ; ➔ salaires insuffisants et payroll irrégulier.	➔ Projets de renforcement des services du PCD ; ➔ formation continue des cadres par le MICT, le MPCE, le MEF et autres ministères ; ➔ partenariat de l'administration avec la Coopération suisse et l'IFOS	➔ Démotivation du personnel a cause de l'irrégularité du paiement des salaires ; ➔ déstabilisation et changement du personnel administratif après les élections municipales ; ➔ incivisme et violation des principes de l'administration par des gens de mauvaise éducation

Source : Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie de Port-à-Piment, juin 2018

SERVICES FINANCIERS : COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
➔ Personnel formé, compétent et régulier ; ➔ disponibilité d'un espace de fonctionnement et de matériels de bureau ; ➔ utilisation des documents légaux en matière de fiscalité ; ➔ élaboration d'un inventaire annuel pour l'actualisation de la liste des contribuables ; ➔ bonne relation et contact permanent avec les contribuables pour la CFPB et la patente ; ➔ bon accueil des contribuables et fourniture de services de qualité ; ➔ utilisation d'outils de suivi de la collecte des recettes (Resèt Nèt) ; ➔ participation du service à l'élaboration du budget annuel de la Mairie.	➔ Insuffisance de moyens contraignants et de mesures coercitives pour le recouvrement forcé du CFPB, de la patente, des taxes et redevances ; ➔ non-disponibilité des logiciels comptables et fiscaux ; ➔ absence de moyens de déplacement disponibles pour le service ; ➔ absence d'adressage des rues et de numérotage des maisons ; ➔ manque de communication et de synergie entre le service et les acteurs clés comme la DGI, la BNC, la PNH pour la mobilisation des recettes fiscales ; ➔ irrégularité dans le paiement des salaires ; ➔ collecte des recettes fiscales inefficace pour répondre aux besoins de fonctionnement et d'investissement de la Mairie ; ➔ non-perception de recettes sur quelques activités imposables et des sites historiques exploitées dont les mines et la grotte Marie-Jeanne.	➔ Intervention de la Coopération suisse et d'IFOS dans la formation du personnel, fourniture de matériels et l'accès à une source d'énergie autonome ; ➔ support du MICT.	➔ Collusion ; ➔ détournement de fonds ; ➔ vol ; ➔ malversation ; ➔ mauvaise gestion ; ➔ conflits politiques.

Source : Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie de Port-à-Piment, juin 2018

FFOM DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES			
FORCES 	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
➔ Bonne planification et exécution des activités du service ; ➔ Personnel majoritairement formé, compétent et disponible ; ➔ Excellente expérience d'organisation d'activités socioculturelles tels des championnats de football, des séances de danses, des courses et d'autres types d'activités.	➔ Inexistence de centres d'organisation d'activités socioculturelles ; ➔ Manque de formation pour certains membres du personnel ; ➔ Activités organisées peu nombreuses et peu diversifiées ; ➔ Absence de plan d'activités annuelles dans le service ; ➔ Ressources économiques insuffisantes pour le financement des activités planifiées ; ➔ Absence de matériels adéquats et d'un système de sonorisation pour l'organisation et l'animation des activités socioculturelles	➔ Appui en équipements de football du MJSAC et du MICT ; ➔ Intervention de la Coopération Suisse dans la formation du personnel .	➔ Délinquance juvénile ; ➔ Violence ; ➔ Conflits politiques .

Source : Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie de Port-à-Piment, juin 2018

4. Milieu physique

4.1 climat

Port-à-Piment a un climat tropical. La température est de 26,3 °C en moyenne. Sur l'année, elle varie de 3,0 °C. Le mois de juillet est le plus chaud de l'année avec une température moyenne de 27,6 °C et 18,4 jours pendant lesquels la température dépasse les 30 °C. Tandis que le mois de janvier est le plus froid avec une température moyenne de 24,6 °C et seulement 3,2 jours dépassant les 30 °C de température. Les nuits les plus froides sont celles du mois de mars, par contre les jours les plus chauds sont ceux des mois de juin à août.

Des précipitations importantes sont enregistrées toute l'année, y compris lors des mois les plus secs. Elles sont maximales en octobre avec 283 mm pour une moyenne de 27,5 jours de pluies et minimales en février où elles atteignent 69 mm pour moins de 16 jours de pluies en moyenne. La variation des précipitations entre le mois le plus sec et le mois le plus humide est de 214 mm. Sur l'année, la pluviométrie moyenne est de 1657 mm. La commune a une distribution bimodale des

pluies avec des pics de pluviométrie en mai et en octobre. La période pluvieuse s'étend d'avril à octobre, par contre la saison de sécheresse s'étale entre les mois de septembre et de mars.

Avec une moyenne de 1,4 jour d'ensoleillement, le mois d'octobre est le moins ensoleillé et le plus nuageux. Par contre, le mois de décembre est le plus ensoleillé durant ces 30 dernières années pour une moyenne d'ensoleillement de 8,2 jours, mais le mois de février reste le moins nuageux avec une moyenne de 20 jours de nuage.

La vitesse du vent ne dépasse pas généralement les 38 km/h dans la commune de Port-a-Piment. Les mois ayant le plus grand nombre de jours de forts vents sont ceux de novembre à mars. Par ailleurs, les vents sont plus calmes entre avril et octobre. Durant toute l'année, les vents prennent généralement la direction sud-ouest vers le nord-est. Ce qui rend la navigation des voiliers plus difficile pour les traversées du Sud vers le Nord et d'Ouest en Est.

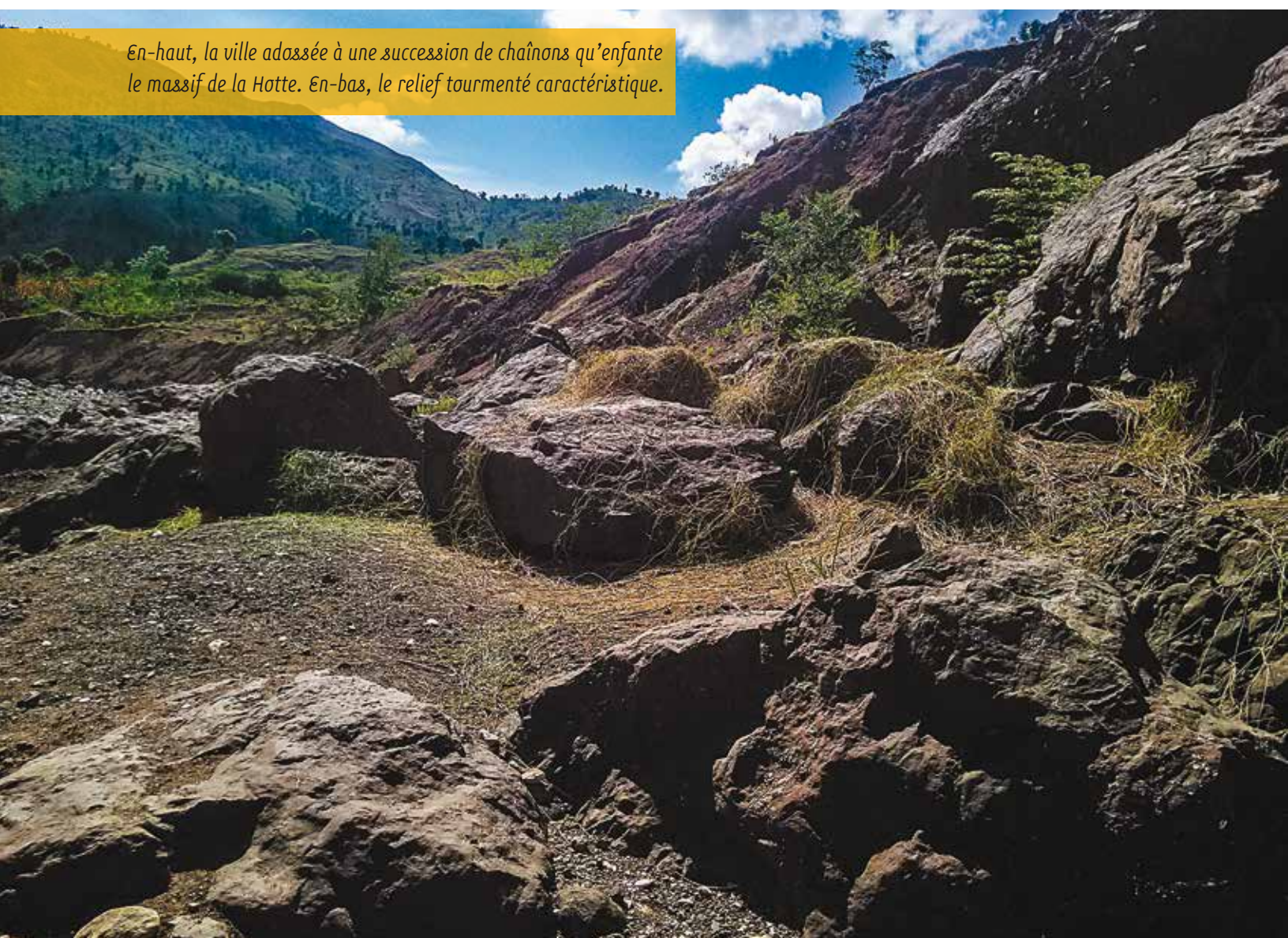
Tableau 5 • Température et précipitations

	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
TEMPÉRATURE MOYENNE (°C)	24,6	24,7	25,5	26,2	26,8	27,4	27,6	27,6	27,3	27	25,9	24,9
TEMPÉRATURE MINIMALE (°C)	19	19,4	20,7	21,7	22,4	23,2	23,2	23,1	22,8	22,7	21,1	20,3
TEMPÉRATURE MAXIMALE (°C)	30,2	30,1	30,3	30,7	31,2	31,6	32,1	32,2	31,9	31,4	30,8	29,5
PRÉCIPITATIONS (MM)	79	69	76	143	189	133	115	153	197	283	137	83

Source :



En-haut, la ville adossée à une succession de chaînons qu'enfante le massif de la Hotte. En-bas, le relief tourmenté caractéristique.



4.2 Relief et morphologie

Port-à-Piment est une commune à relief dominant de montagne. La ville est adossée à une succession de chaînons qu'enfante le massif de la Hotte, ce qui fait d'elle un territoire pratiquement accidenté. À l'intérieur des terres, on peut remarquer quelques petites plaines que l'érosion exhausse, ce qui facilite l'amoncellement de la couche de terre arable. La ville de Port-à-Piment est dominée par un bassin versant comprenant deux sous-bassins d'une superficie d'environ 100 km² entouré par des montagnes escarpées au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Elle est caractérisée par des pentes extrêmement raides sur des montagnes où l'élévation atteint environ 2000 mètres d'altitude.

À Cavalier, à plus de 500 m d'altitude, on peut observer que Port-à-Piment présente un relief tourmenté, presque sans plaine, avec des montagnes étranglées, squelettiques et dénudées. L'écorce terrestre est dégradée par l'action dévastatrice des eaux de pluie, agent principal de l'érosion.

Le relief actuel est la résultante d'actions opposées dont l'effort se poursuit sans cesse, tantôt par l'action de l'homme, tantôt sous l'effet de forces naturelles, avec une lenteur qui les rend actuellement inappréciables. On peut remarquer, d'une part, des mouvements d'exhaussement de la côte qui longe Mon Pè jusqu'au cimetière de Port-à-Piment. D'autre part, on observe des mouvements orogéniques tourmentés, dûs à la destruction des sommets pour la plupart karstiques, donc facilement friables, pour être corrodés par les eaux de ruissellement déjà chargées d'acide carbonique.

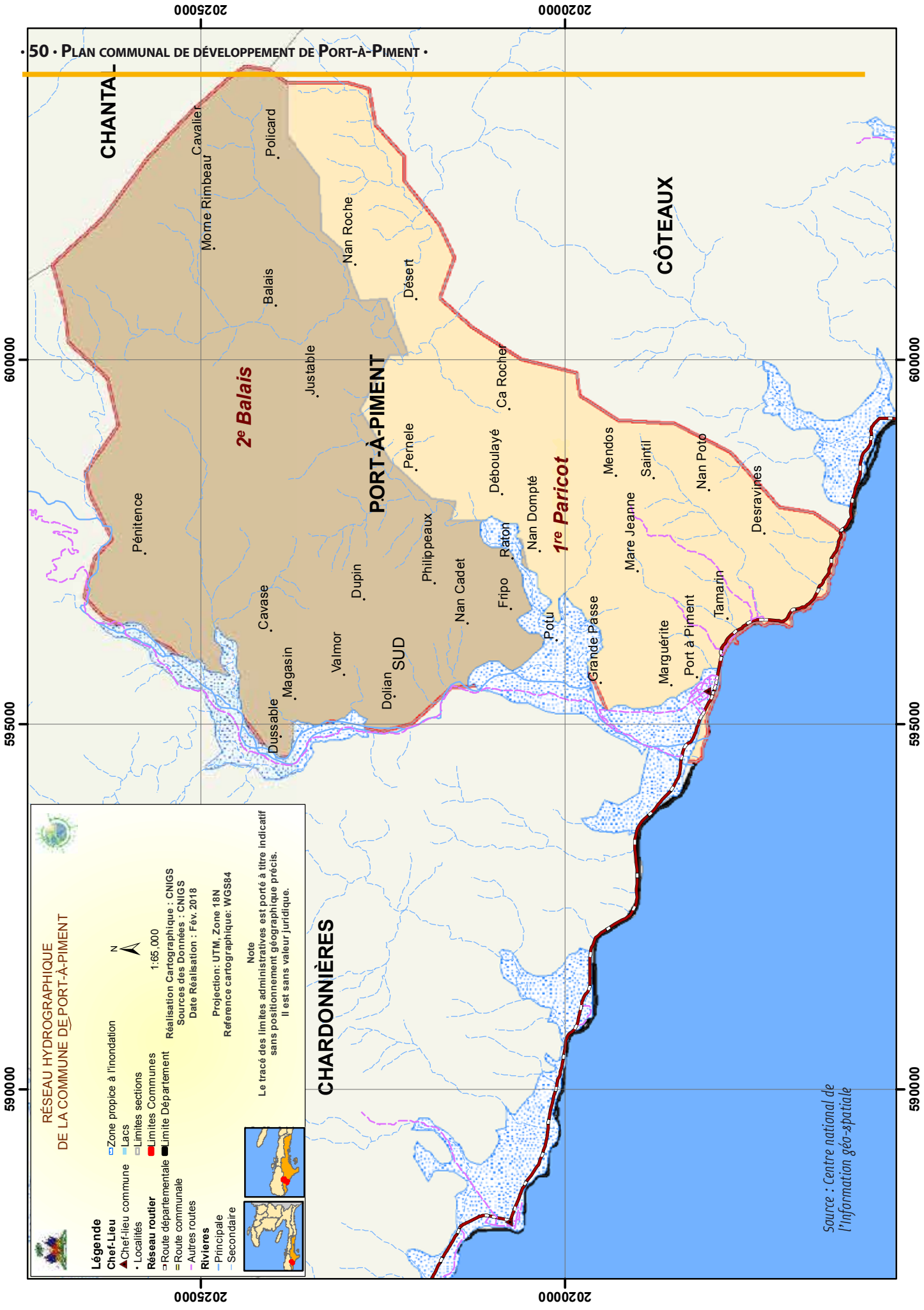
Une évaluation de base du paysage de la commune a identifié les défis les plus évidents liés à l'absence d'une végétation pérenne sur les

pentes très raides qui forment la majeure partie du paysage. Les forêts ne couvrent actuellement que 5% du bassin versant. Ce manque de couvert forestier indique que la disponibilité de plusieurs services écosystémiques est extrêmement menacée. Arbres et arbustes y compris, la végétation ligneuse qui reste dans le paysage n'est pas de nature à protéger le sol, réguler les inondations, ou fournir du bois de feu en quantité suffisante pour la cuisson ou la production de charbon de bois, endémique à tout le bassin versant.

En effet, les pentes **raides** du bassin versant de Port-à-Piment sont presque entièrement utilisées pour la production agricole, pour la plus grande partie des cultures annuelles. Seuls 14% de l'ensemble du paysage sont couverts de végétation ligneuse, arbres ou arbustes, dont 5% seulement sont de la forêt à canopée fermée. L'analyse de la distribution des pentes pour l'ensemble du bassin versant montre que seuls 14% de la superficie sont considérés comme **plaines** (0-16% de pente), et adaptés aux cultures annuelles, moyennant des apports de nutriments ou d'irrigation, mais sans investissements importants dans des pratiques de conservation des sols.

Les pentes **modérées** (16-30%) représentent 23% du paysage. Ces pentes peuvent être productives pour les cultures annuelles, mais le fait de ne pas avoir recours à des pratiques de conservation des sols leur fera courir un risque d'érosion des sols et des éléments nutritifs. La majorité des pentes du bassin versant, près de 64%, sont considérées comme **abruptes** (30-130%), et ne sont pas appropriées pour les cultures annuelles. Ces pentes courent un risque important d'érosion si elles sont laissées nues pendant quelque période (saison des pluies).

Carte 3 • Cours d'eau, rivières et sources dans la commune de Port-à-Piment





RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE PORT-À-PIMENT

Légende

Chef-Lieu

- Localités

Réseau routier

- Route départementale
- = Route communale
- Autres routes

Rivières

- Principale
- Secondaire

Zone propice à l'inondation

- Lacs
- Limites sections
- Limites Communes
- Limites Département
- Limites Département

Réalisation Cartographique : CNIGS
Sources des Données : CNIGS
Date Réalisation : Fév. 2018

Projection: UTM, Zone 18N
Référence cartographique: WGS84

Note

Le tracé des limites administratives est porté à titre indicatif sans positionnement géographique précis.
Il est sans valeur juridique.



Source : Centre national de l'Information géographique

Il y a des preuves importantes de grave érosion dans l'ensemble du bassin versant. Le ravinement a été observé sur 22% du paysage, principalement sur des pentes abruptes et des terres cultivées. Partout dans le bassin versant, la couche arable s'est érodée, de sorte que les sols sont pauvres en matière organique du sol et en azote.

Tant que la question des cultures annuelles qui se pratiquent même sur le terrain le plus escarpé du

bassin versant, ne sera pas traitée, celles-ci continueront à causer une érosion sévère des sols et une sédimentation destructrice en aval. L'érosion continue des sols finira par limiter la profondeur d'enracinement et épuiser les éléments nutritifs nécessaires à la productivité des cultures. Les indicateurs de l'érosion des sols suggèrent qu'elle est une cause primaire de la réduction de leur fertilité, diminuant ainsi la productivité des cultures dans la majeure partie du bassin versant.

4.3 Hydrographie et ressources en eaux

Port-à-Piment est extrêmement riche en ressources hydriques. L'hydrographie de la commune est essentiellement caractérisée par la présence de rivières et cours d'eau de nature diverse et variée. En effet, l'inventaire des ressources et des potentialités réalisé par l'IHSI en 2005 fait mention de vingt points d'eau dans la commune de Port-à-Piment répartis en huit rivières, quatre sources, deux étangs et six lagons.

Certaines de ces rivières prennent naissance dans un bassin versant riche en biodiversité qui borde le parc national du Pic Macaya abritant une forêt primaire considérée comme l'un des derniers peuplements restants de forêt contigüe dans le pays. Ces rivières sont fortement saisonnières et sont infranchissables pendant certaines périodes de la saison des pluies, tandis qu'à d'autres moments de l'année elles sont réduites à des ruisseaux. La



Vue de Grande Passe & de la rivière de Port-à-Piment.

plus importante d'entre elles est la rivière qui porte le nom de la commune elle-même. Cette rivière prend sa source dans les hauteurs du parc Macaya, dans la région appelée Batichon.

En période de grande crue, la rivière de Port-à-Piment cause de sérieux problèmes aux plantations environnantes, provoque des pertes importantes de bétail et des soucis pour les élèves venus des rives en amont et même en aval de la ville pour se rendre en classe. Cette situation persiste malgré la présence du pont érigé sur la route mais qui ne couvre pas la totalité du lit de la rivière et en

dépît des 450 mètres linéaires de mur de gabions érigé sur sa rive gauche. Paradoxalement, très peu de ces cours d'eau servent véritablement à l'agriculture et autres activités économiques.

La tendance actuellement observée est l'assèchement de la rivière de Port-à-Piment, à cause de la coupe intensive des arbres dans les localités situées en amont, situation vraiment délicate en saison sèche. Par ailleurs, la commune de Port-à-Piment possède, comme autre ressource hydrique de surface, un remarquable étang à vocation multiple : l'étang de Pernélé.

4.4 Géologie et sols

La géologie de Port-à-Piment porte à distinguer deux phénomènes dont l'un est d'origine externe qui tire son énergie du sol par l'intermédiaire de vents et de la pluie. Il est responsable des différents types d'érosion et de sédimentation. L'autre phénomène, à l'inverse du précédent, tire son énergie de la chaleur interne du sol et est constructeur de relief.

La commune fait partie du substratum de la Presqu'île du Sud, constitué d'un empilement



de coulées basaltiques le plus souvent sous-marines et qui apparaissent en fenêtres ou en intercalation dans les formations sédimentaires. Leur âge varie de 61 à 100 millions d'années.

En majeure partie, les sols sont eux d'origine sédimentaire. Par contre, le socle du territoire communal est constitué de roches ignées et métamorphiques, apparues depuis le Crétacé. Le calcaire constitue la presque totalité des massifs montagneux de la zone et est partout présent dans les montagnes de Port-à-Piment. Ce type de sol est à l'origine des grottes dont Marie-Jeanne, la plus grande cavité connue du bassin des Caraïbes.

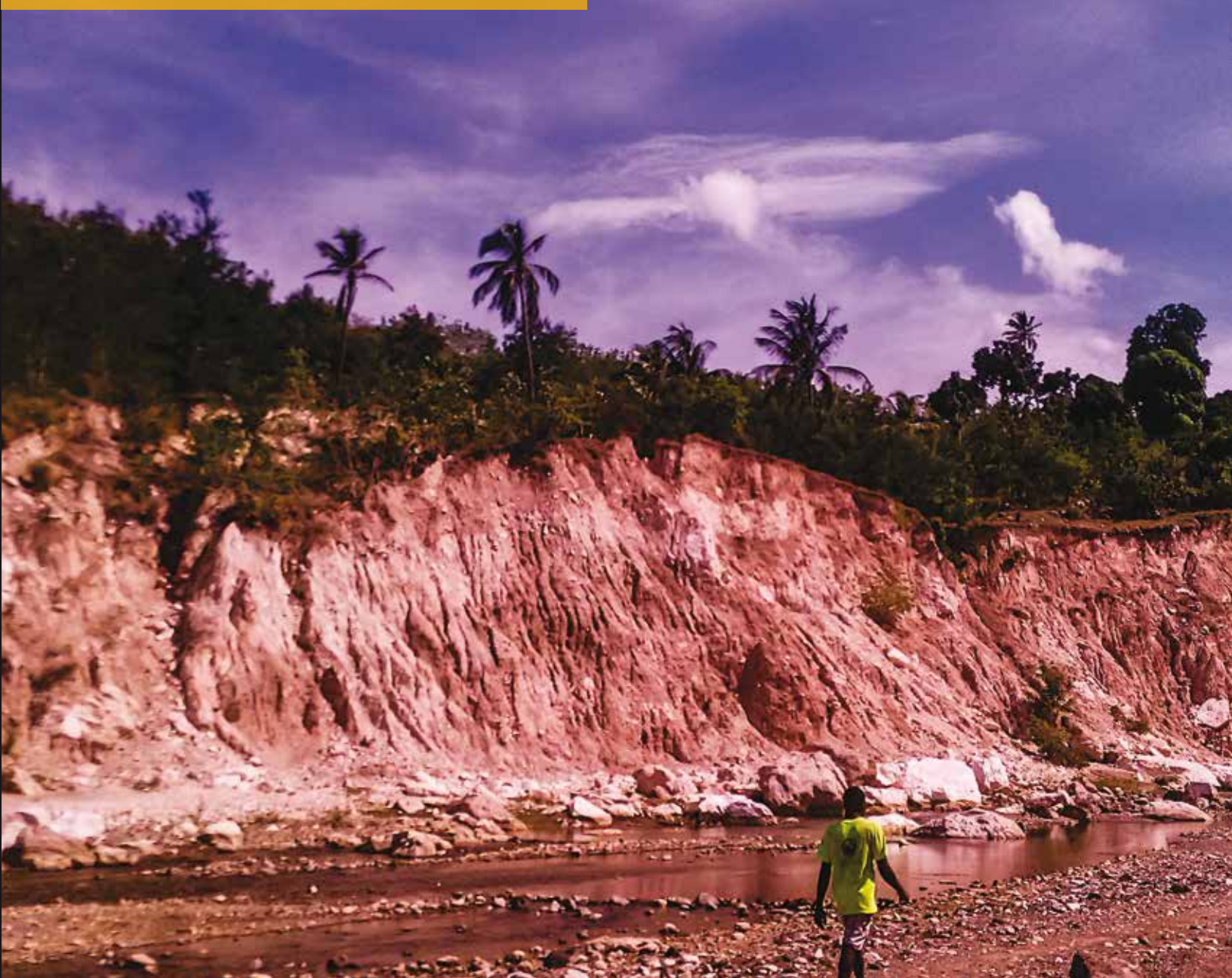
Les faciès sont des dépôts essentiellement terrigènes, conglomérats et calcaires. Ils appartiennent à l'ère du crétacé. Le sol est sablo-limoneux. Sous la couche de terres arables, le sous-sol est une couche d'argiles dont les couleurs varient d'une profondeur à l'autre.

4.5 Exposition aux risques et désastres

Le changement climatique, les mauvais comportements environnementaux, la situation géographique et la configuration géomorphologique de la commune l'expose à toute une série de désastres naturels. Ceux-ci associés aux faibles moyens de subsistance des autochtones

créent une situation de risque constant et grandissant. Sans toutefois négliger les risques sismiques, les cyclones, les marées hautes, les inondations, les glissements de terrain, les éboulements et la sécheresse sont les causes majeures des catastrophes naturelles dans la commune.

Les sections communales sont très gravement exposées aux risques et désastres.

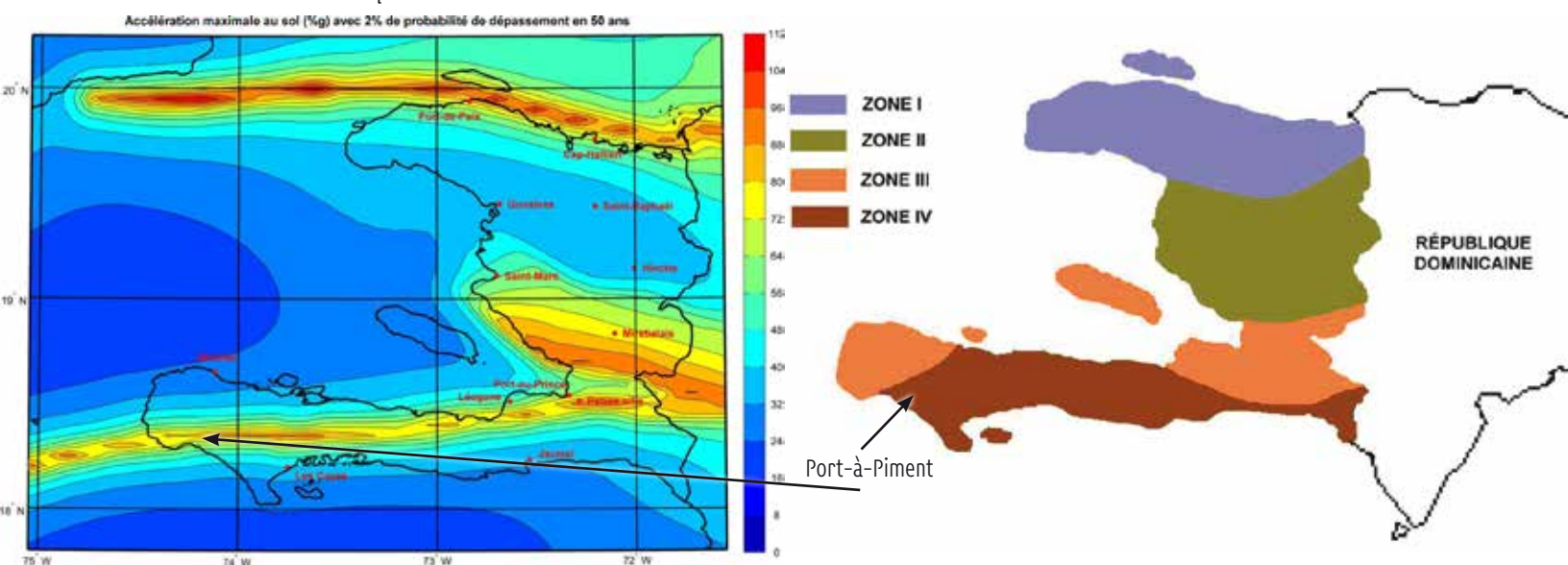


4.5.1 Sismicité

la commune est exposée aux secousses sismiques, car elle se trouve sur la grande faille active méridionale qui traverse la Presqu'île du Sud. Elle est

située dans une zone à sismicité très forte avec une valeur supérieure à 56 (zone inscrite de rouge à vert dans la carte illustrée ci-dessous).

Carte 4 - Carte de risques environnementaux de la Commune de Port-à-Piment



Ci-dessus aléa sismique. Considérer les zones rouge à vert (valeurs supérieures à 56) comme « très forte sismicité », turquoise (valeurs entre 40 et 56) comme forte sismicité et bleues (inférieures à 40) comme sismicité modérée

Ci-dessus vents cycloniques. Préciser la zone I, la plus faible, la zone IV, la plus forte.

Source : Direction de la Protection civile

4.5.2 Perturbations atmosphériques, vents cycloniques, ouragans et tempêtes

En termes de risque cyclonique, la commune est dans la zone IV de la carte des vents illustrée ci-avant, donc très fortement exposée aux vents cycloniques, tempêtes et ouragans. En témoignent les importants dégâts matériels, les nombreuses pertes en vies humaines, la

disparition de milliers de têtes de bétail et les dommages aux plantations enregistrés lors du passage de l'ouragan Matthew en 2016. Néanmoins, les menaces les plus fréquentes sont les inondations, les éboulements et les glissements de terrain.

4.5.3 Inondations, marées montantes et tsunamis

À quelques mètres d'altitude, le centre-ville de Port-à-Piment, la plaine irrigable de Potus et une partie de la première section Paricot sont coincés entre la mer, la rivière et les montagnes. Ce qui les

rend topographiquement très vulnérables face aux inondations et marées hautes survenues lors des périodes de perturbations météorologiques et de cyclones. Par ailleurs, le rythme effréné de

la coupe des arbres dans les hauteurs et les mauvaises pratiques culturales dans les zones à fortes pentes contribuent à l'érosion des terres et à la destruction des couches arables.

L'absence de couverture végétale adaptée réduit progressivement l'infiltration des eaux de pluie et exacerbe le ruissellement des eaux dont l'intensité devient incontrôlable. Cette situation provoque un élargissement du lit de la rivière car ses berges ne parviennent plus à résister aux sapements subséquents. Le centre-ville et les zones environnantes sont sous la menace constante de la rivière qui est en crue à la moindre averse.

Par ailleurs, trois ravines principales posent de sérieux problèmes aux habitants du centre-ville. À la moindre averse, elles causent des inondations, la destruction de maisons, des dégâts matériels, l'encombrement des rues et de la route départementale. Il s'agit de la ravine Charles Christ parcourant l'avenue 7 février et inondant le centre-ville, la ravine Plaine Cajou prenant naissance dans les mornes à proximité de la grotte Marie Jeanne et envahissant Tomarin et les quartiers limitrophes de l'église catholique ainsi que la ravine Macato venant de Paricot et descendant dans les quartiers de la zone de Figuier à l'entrée de la ville de Port-a-Piment.

4.5.4 Éboulements et glissements de terrain

La deuxième section Balais est sujette, spécifiquement, à des éboulements en raison de la prédominance du calcaire en tant que matériau constitutif de son relief montagneux. Toutefois, les mornes des deux sections, connaissent

généralement des phénomènes de glissement de terrain compte tenu de la pression anthropique susmentionnée exercée sur les ressources ligneuses à ce niveau.

4.5.5 Sécheresse

Le changement de climat déstabilise le cycle des saisons et augmente la fréquence ainsi que la durée des épisodes de sécheresse. La sécheresse est très fréquente et la commune de Port-à-Piment est exposée dans son intégralité aux conséquences du phénomène climatique régional « El niño ». La sécheresse, étalée sur une période

de 5 à 7 mois par an, provoque un réchauffement atypique, des températures élevées et une réduction de la pluviométrie. Le niveau d'humidité des sols devient bas et les pluies enregistrées très rares. Il s'ensuit une baisse du niveau d'eau dans les rivières rendant les cultivateurs et les populations rurales très vulnérables.



Carte 5 • Menace de mouvements de terrains – glissement, éboulement.

Version préliminaire, page 24

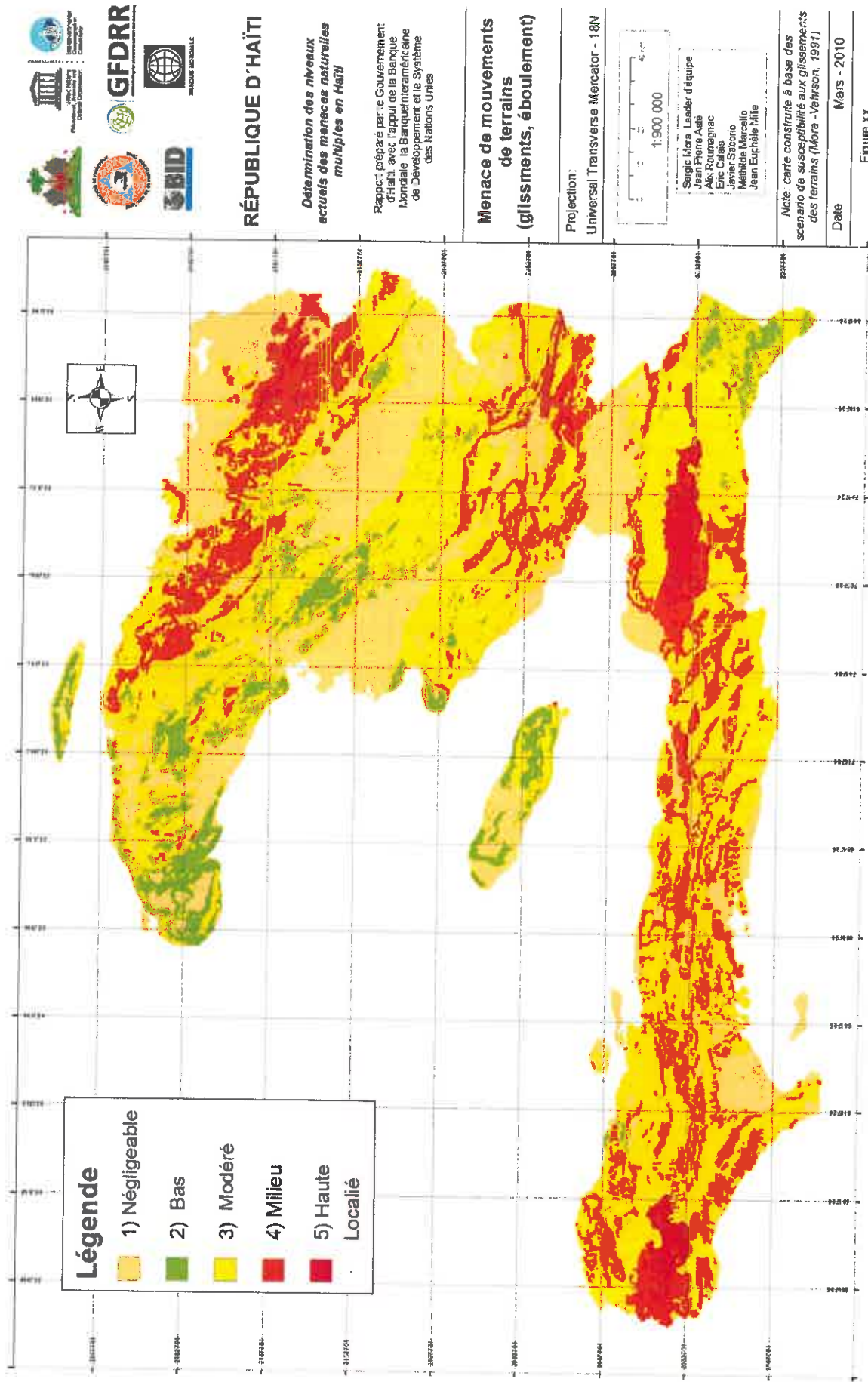


Figure 13. Carte de macro-zonage de la menace de mouvements de terrain; méthode GIPEA : Conditions «sèche, sans séisme» et condition «pluvieuse avec séisme»

4.6 Végétation et occupation des sols en milieu urbain et en milieu rural

La végétation naturelle de la commune de Port-à-Piment est caractérisée par différents types d'arbres à vocation diverse. On y trouve des manguiers, des orangers, des avocatiers, des chênes, des citrus et des bananiers. La ville elle-même est dominée par une aire de forêt qui forme une véritable ceinture de protection contre les vents de direction.

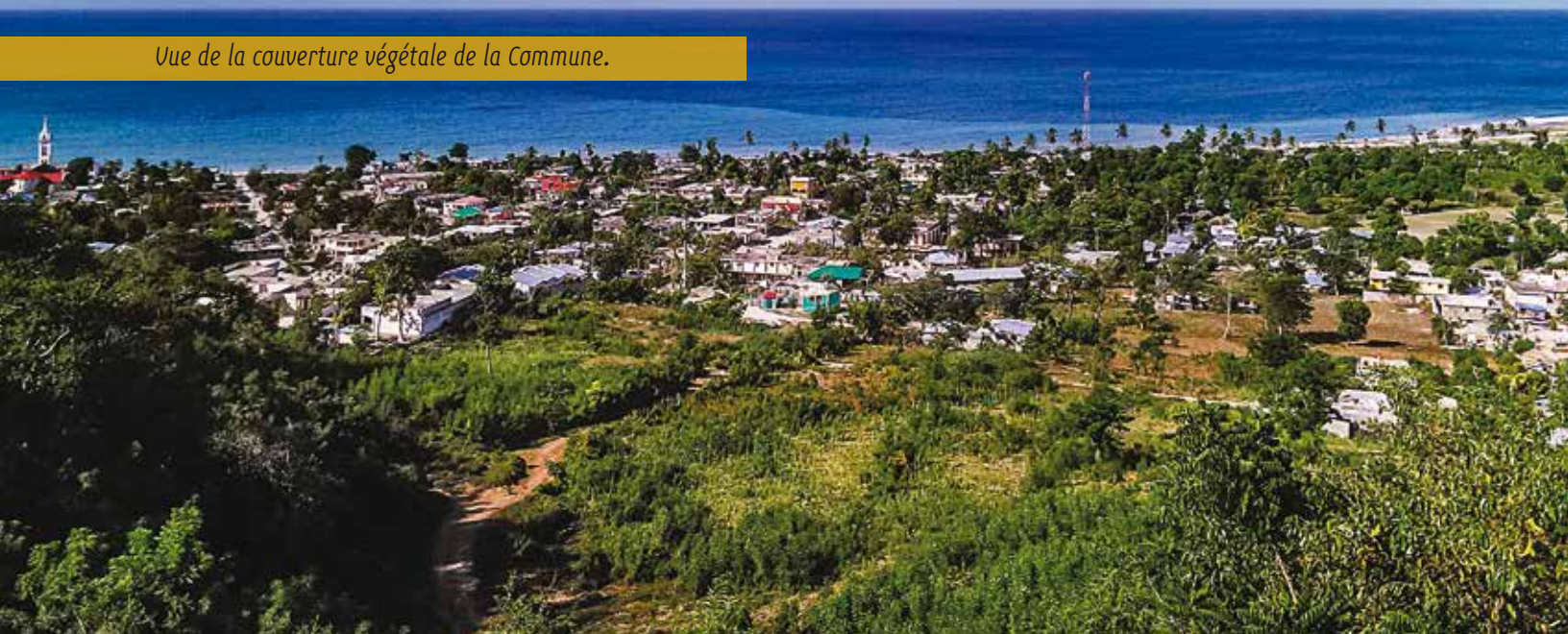
L'utilisation des sols agricoles dans la zone est extensive. L'agriculture se pratique à petite échelle par des familles en quête de subsistance. La taille des parcelles varie de moins d'un à trois hectares et sont souvent emblavées de haricots, manioc, patates, canne à sucre, bananes et manguiers.

L'occupation des sols en milieu rural est surtout caractéristique du mode d'économie et d'agriculture pratiquée. Les pratiques agricoles donnent lieu au phénomène de dispersion de l'habitat d'une part et d'un regroupement autour des jardins, d'autre part.

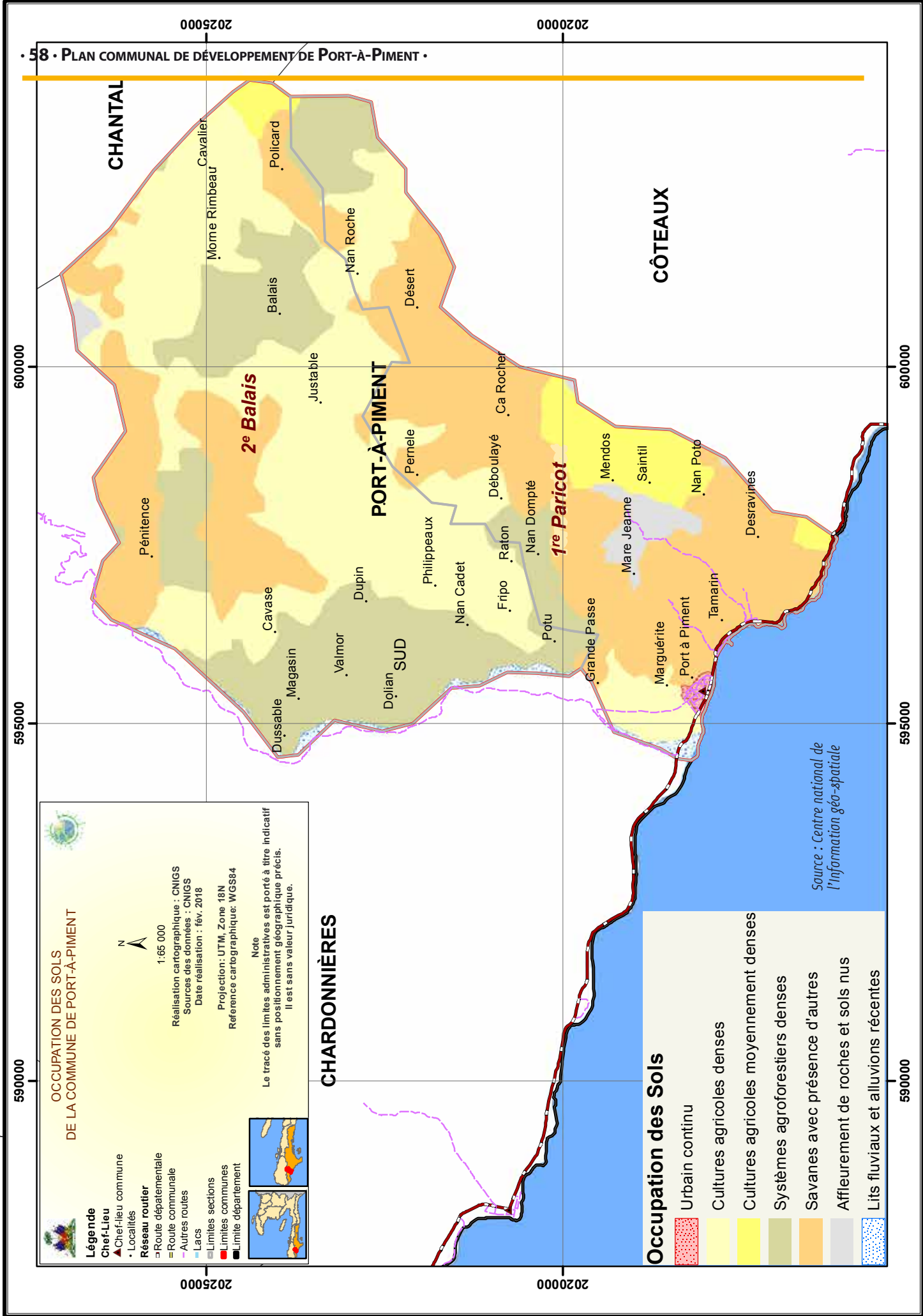
Il y a lieu aussi de mettre en évidence la gravité d'une certaine bidonvilisation qui s'est installée depuis quelques temps, et qui tend à se développer. Cependant, il convient de relever que les espaces à vocation agricole ne sont pas totalement touchés.

Durant les vingt dernières années, il est à constater les vagues de migration des habitants des sections communales vers la ville de Port-à-Piment. Ce phénomène s'est accentué après l'ouragan Matthew. La concentration des services publics, l'absence d'un plan d'urbanisation ont largement contribué à aggraver un certain désordre provoqué par le phénomène migratoire. Ainsi, l'occupation spontanée de l'espace urbain ne tient pas compte de certains paramètres comme l'augmentation de la taille de la population et la disponibilité de services. Ce qui engendre l'absence d'une différenciation en matière de bonification où écoles, églises, résidences privées, marchés et cimetières se donnent volontiers la main dans une sorte de cohabitation généralement acceptée ou subie.

Vue de la couverture végétale de la Commune.



Carte 6 • Occupation des sols de la Commune de Port-à-Piment



4.7 Exploitation des mines et carrières

Les ressources minières de la commune de Port-à-Piment sont essentiellement liées à la construction. À Balais, dans la zone de Cavalier, on retrouve l'argile utilisée principalement dans la poterie et l'artisanat. On trouve également le tuffe et le sable de rivière employés dans la maçonnerie, sans toutefois oublier le calcaire transformé en chaud vive. Dans la première section Paricot, on transforme aussi le calcaire en chaud et le tuffe est extrait à des fins de construction. Par contre, dans le centre-ville de Port-à-Piment, on retrouve une gigantesque mine de roches, de sable et de gravier au niveau de la rivière de Port-a-Piment.

Cette richesse est exploitée de manière artisanale dans les sections communales sur les hauteurs. Les matériaux puisés dans le lit de la rivière et au niveau de l'embouchure sont utilisés dans la construction, dans le revêtement des chaussées des routes, dans l'érection de murs secs et le gabionnage, mais le matériel et l'équipement utilisés sont inadéquats pour une exploitation efficace de ces ressources. L'exploitation n'est pas contrôlée et ne se fait pas suivant les normes. Et souvent, certains matériaux récupérés sont de mauvaise qualité.



Argile, roches et gravier retrouvés dans la Commune.

5. Milieu social et services sociaux de base

La Commune de Port-à-Piment ne dispose pas de toutes les structures et infrastructures nécessaires pour offrir à sa population une bonne qualité de vie. Les conditions de vie sont précaires pour une grande majorité de personnes. Pour avoir accès à certains services, la population est obligée de se rendre aux Cayes ou vers Port-au-Prince. Il n'y a pas de succursales de banque. Si la présence de deux écoles professionnelles est dénotée, par contre il n'y a pas de centres universitaires. Le transport en commun est assuré dans des conditions difficiles par certains particuliers disposant d'autobus ou par les taxis-motos. Dans les sections communales, les paysans utilisent les animaux de bât pour leur déplacement.

Cependant, il existe plusieurs institutions publiques et non publiques qui offrent leurs services à la population. Sur le plan sanitaire, la commune possède deux dispensaires et une clinique qui offrent des soins de santé à la population. La Direction nationale de l'Eau potable (DINEPA) est représentée par le Comité d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement (CAEPA). Il faut souligner également la présence de l'Agence locale d'Impôts de la DGI, du Bureau agricole communal (BAC), des services de transfert à travers Moncash, Unitransfer et la Caisse populaire de la Côte Sud (CPCS).

En outre, elle possède plusieurs écoles fondamentales et secondaires, publiques et privées dont le Lycée qui a bénéficié d'une construction moderne.

Quelques services de transfert de la Commune.



5.1 Rapports entre hommes et femmes

À Port-à-Piment, c'est la distribution classique et historique des rôles sexuels. Les femmes restent à la maison et s'occupent des tâches domestiques contrairement aux hommes qui investissent les espaces publics (professionnels, culturels, espaces de loisir et autres). À l'image de l'ensemble du pays surtout en milieu rural, les Port-à-Pimentaises mettent plus de temps à s'occuper de leurs enfants, réaliser des tâches ménagères et le petit commerce. Les travaux plus ou moins techniques sont réservés aux hommes.

Au niveau des relations entre couples et les modes d'alliance, c'est le concubinage qui prime par rapport au mariage. Alors que c'est le mariage qui est considéré comme un élément protecteur, une assurance tant économique que légale pour les femmes dans la mesure où seules les femmes mariées sont protégées par la loi. Toutefois, ce n'est pas le type de relation le plus pratiqué au niveau de la commune. Le concubinage est souvent en défaveur de la femme et considéré comme un facteur déterminant de la violence économique faite aux femmes. Outre les violences économiques liées aux formes d'alliance dans les couples, il faut aussi noter que les femmes de Port-à-Piment sont victimes de toutes les formes de violences (physiques ⁴, verbales, psychologiques et économiques). Des cas de viols de jeunes filles qui vont chercher de l'eau à une distance très longue ou aux jardins ont été recensés. Cette situation est loin d'être inversée en raison de plusieurs facteurs :

- ➔ les agresseurs sont rarement appréhendés ou, si appréhendés, ils sont relâchés peu de temps après ;

- ➔ les instances judiciaires placées pour régler ces types de problèmes semblent méconnues par les victimes ;
- ➔ les victimes, déjà moralement affaiblies, ne bénéficient pas d'accompagnement spécial ;
- ➔ une tendance à banaliser les cas de viols et à les garder en secret.

La scolarisation des filles n'est plus négligée par les parents. Cependant, d'autres entraves, telles la grossesse précoce, la discrimination et la marginalisation des filles-mères, les empêchent de terminer leur scolarité et, par ricochet, elles sont moins préparées pour le marché du travail. Ainsi, au niveau de Port-à-Piment, les fonctions de secrétaire dans les directions d'école et d'enseignante au primaire sont occupées par les femmes. Par contre, les hommes occupent des fonctions considérées comme étant plus valorisantes comme, par exemple, directeurs d'école et professeurs. Ce déséquilibre est aussi constaté au niveau des organisations de la société civile et de la politique. Les femmes militent dans des organisations mixtes, des organisations féminines et des partis politiques au même niveau que les hommes. Cependant, leur pouvoir de décision dans les organisations mixtes est très faible et limité. Il est encore moindre dans le cas des partis politiques. Leur chance pour représenter leurs organisations de base ou leur parti politique dans les élections sont minimales compte tenu qu'elles ne possèdent pas assez de moyens pour financer leurs campagnes électorales et du fait

4 Plus répandues.

qu'elles ne peuvent pas faire face aux vagues de violences qui caractérisent les élections.

Étant bénéficiaires du décret électoral de 2015 qui exige 30% de femmes au moins dans les cartels pour les postes de maires, CASEC, ASEC et DV, tous les cartels ont au moins une femme comme l'exige la loi. Cependant, les femmes élues font face à de grandes difficultés qui sont liées à leur condition sexuelle. Hormis le cartel de délégué de ville, qui est dirigé par une femme, aucune autre femme n'est coordonnatrice de CM, CASEC et ASEC et, parfois, elles sont manipulées et marginalisées, soit par méconnaissance de leur rôle ou par peur de revendiquer. D'une manière générale, au niveau de Port-à-Piment, plus un poste est important, moins on y rencontre une femme.

La population de la commune de Port-à-Piment s'attache aux valeurs patriarcales en adoptant de manière tacite une répartition de tâches et de rôles qui, souvent, pénalise les femmes ou les met dans des positions peu valorisantes. Au niveau de l'élevage, par exemple, les femmes sont propriétaires des petits ruminants (cabris et moutons) et de volailles (poules, dindes) contrairement aux hommes qui possèdent les gros bétails. Ce même cas de figure est observé au niveau de la pêche où les femmes sont plutôt marchandes (commerçantes) ou vendeuses (vente pour le compte de leur mari) de poissons tandis que les hommes sont de préférence propriétaires de canots de pêche ou pêcheurs.

5.2 Mouvements migratoires

La population de la commune de Port-à-Piment n'a pas connu de fortes vagues migratoires jusqu'au passage du cyclone Matthew en octobre 2016. Les déplacements de la population entraient dans le cadre des mouvements obligatoires (mouvements dits pendulaires) pour satisfaire les besoins quotidiens. C'étaient des déplacements qui amenaient les habitants vers les Cayes ou Port-au-Prince pour des achats de marchandises, pour régler des questions administratives ou pour les études. D'autres personnes émigraient vers l'étranger dans un

cadre légal pour le regroupement familial ou en quête d'opportunités.

Depuis octobre 2016, la migration a pris un certain élan au niveau de la commune. Dépouillés de tous leurs biens suite à la houle cyclonique et les vents de tempête provoqués par l'ouragan Matthew, de plus en plus de gens laissent les sections communales vers le bourg et la commune vers d'autres villes ou l'étranger. Il s'ensuit que ce mouvement se fait à l'intérieur du pays aussi bien qu'à l'extérieur.

5.2.1 Migration interne

Depuis le passage de Matthew, le phénomène de l'exode rural a pris de l'ampleur au bourg de Port-à-Piment. Beaucoup de gens ayant laissé les zones rurales de la commune et d'autres communes limitrophes s'installent dans les périphéries du bourg en construisant des taudis. Ce fait nouveau crée une situation de promiscuité où les gens vivent dans l'insalubrité la plus complète et où les immondices pullulent. La Mairie ne dispose pas de matériels adéquats ni d'assez de moyens financiers pour faire la collecte des immondices. Les zones squattérées deviennent des zones de non-droit, ce qui augmente l'insécurité générale dans la ville.

Dans un autre registre, on doit aussi considérer la migration vers les Cayes et Port-au-Prince. Elle se fait soit pour les études ou pour rechercher du travail. Outre le Lycée, quelques collèges et deux écoles professionnelles, la commune de Port-à-Piment ne dispose pas d'écoles supérieures. Les jeunes sont dans l'obligation de se déplacer pour trouver la formation ailleurs. Il n'existe pour l'heure aucune statistique sur le nombre de départs, mais ils sont nombreux à partir d'après certains notables de la ville.

5.2.2 Migration externe

La commune de Port-à-Piment n'est pas épargnée de la vague migratoire que connaît le pays durant ces dernières années. De plus en plus de jeunes émigrent vers le Brésil et le Chili en quête d'opportunités. D'après les informations recueillies auprès des autorités locales (Directeur général de la Mairie et Mairesse assesseure de la Commune), beaucoup de jeunes ont déjà laissé la commune après le passage du cyclone Matthew. Pour réaliser ces voyages, certains parents sont obligés de s'endetter ou de vendre le peu de biens qu'ils possèdent.

D'autres poches de migrants port-à-pimentais se trouvent en Amérique du Nord, notamment les États-Unis et le Canada. Ces deux pays comportent 50% du flux migratoire port-à-pimentais.

Il convient de souligner toutefois l'apport de ces migrants à l'économie locale. Par les transferts qu'ils envoient, ils répondent aux besoins des parents restés sur place et donnent un certain élan à l'économie locale. Ils sont à l'origine de la création de plusieurs activités sociaux-économiques (night-club, boutiques, maison de transfert, transport, construction de maisons, etc.) dans la commune.

Enfin, ils participent à des activités de développement, notamment dans le domaine de l'éducation. C'est grâce aux transferts reçus des émigrants que les frais de scolarité sont payés dans les écoles privées.

5.3 Éducation

5.3.1 Le niveau de l'offre en éducation

L'offre de l'éducation dans la commune de Port-à-Piment est relativement satisfaisante compte tenu du nombre d'écoles existant sur l'ensemble du territoire communal.

Au niveau du **fondamental**, la Commune compte sept écoles publiques totalisant 1 889 élèves pour l'année scolaire 2017-2018 et treize écoles du secteur privé totalisant environ 1 342 élèves

Tableau 6 • Répartition des écoles fondamentales de Port-à-Piment selon le secteur et sa capacité d'accueil

LISTES DES ÉCOLES DE LA COMMUNE	SECTEUR	EFFECTIF ÉLÈVES		TOTAL	EFFECTIFS PROFESSEURS
		GARÇONS	FILLES		
1. École Acte des Apôtres	Privé			76	4
2. École communautaire Sainte Thérèse de Picot	Privé			75	3
3. École mixte Tabernacle	Privé			183	6
4. École nationale de Cavalier	Public	90	60	150	
5. École nationale de Potus	Public	114	80	194	
6. École évangélique baptiste de Port-à-Piment	Privé			197	8
7. École Saint François de Balais	Privé			130	8
8. École Sainte Famille de Cavalier	Privé			85	3
9. Centre Siloé de Guillaume	Privé			92	3
10. École évangélique baptiste de Chariole	Privé			105	4
11. École Union des Jeunes de Jaboin	Privé			78	4
12. Centre éducatif de l'Enfant Jésus	Privé			89	4
13. École Bon Samaritain de Cavalier	Privé			85	3
14. École Saint Vincent de Paul	Privé			???	6
15. École Jardin Vert	Privé			148	6
16. EFACAP de Port-à-Piment	Public	215	336	631	
17. École Notre Dame du Rosaire	Public	82	147	229	
18. École nationale de Figuiers	Public	176	138	314	
19. École nationale de Guillaume	Public	121	91	212	
20. École nationale de Dolian	Public	108	51	159	

Source : Enquête socio-économique effectuée dans le cadre du montage du PCD de Port-à-Piment

Il est important de souligner que, sur les sept écoles du secteur public, seulement deux écoles, l'EFA de Port-à-Piment et Notre Dame du Rosaire, se trouvent au centre-ville de Port-à-Piment. Parmi les écoles publiques, seule l'EFA de Port-à-Piment a une capacité d'accueil assez importante avec 631 élèves. L'établissement qui vient juste après est l'École

nationale de Figuiers avec 314 élèves. Selon les données du district scolaire, le pourcentage d'enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement de base est estimé à 30% au centre-ville de Port-à-Piment et 50% au niveau rural. Les faibles taux d'accès à l'éducation des enfants de la commune s'expliquent par trois raisons fondamentales : i) le **manque d'écoles**



publiques pouvant accueillir tous les enfants en âges scolarisable; ii) le **faible niveau économique** des parents, qui n'ont pas de moyens pour prendre en charge les coûts de l'éducation dans les écoles privées et, iii) le **passage de l'ouragan Matthew**, qui a terriblement appauvri les parents d'élèves et diminué la capacité d'accueil de beaucoup d'écoles.

L'EFACAP de Port-à-Piment avec une capacité d'accueil de 631 élèves

Tous ces faits contribuent à augmenter le nombre d'analphabètes, la délinquance juvénile et à établir durablement le travail précoce des enfants. La plupart des enfants non scolarisés sont obligés de suivre leurs parents dans les champs en milieu rural. En ville, ils s'adonnent au vagabondage et à la délinquance. C'est enfin l'une des causes principales de la grossesse précoce enregistrée au niveau de la commune.

5.3.2 L'enseignement secondaire et professionnel

La commune de Port-à-Piment possède un lycée et deux collèges, le Collège évangélique baptiste et le Collège Rood C. Damas. Le lycée contient huit salles de classe d'une capacité d'accueil d'environ 700 élèves; mais il ne reçoit qu'un effectif de 382 pour l'année scolaire 2017-2018. Les deux collèges reçoivent respectivement pour l'année 2017-2018 environ 300 et 150 élèves. Cependant certains parents envoient leurs enfants faire leurs études secondaires aux Cayes, le chef-lieu du département, à la recherche d'une éducation de meilleure qualité.

Il existe au niveau de la commune deux écoles professionnelles, le Centre Esther Blondin

situé à la rue Siberil et le Centre de Développement de la Côte Sud d'Haïti (CDCSH) situé à Grand-Passe. Le Centre Esther Blondin est fondé et dirigé par les sœurs de la congrégation de Sainte Anne. Il reçoit une cinquantaine de postulants et donne des formations en art culinaire et couture tandis que le CDCSH est une initiative de la Mission évangélique baptiste du Sud d'Haïti (MEBSH). Il est fréquenté par une centaine d'élèves et comporte des filières en maçonnerie, ébénisterie et ferronnerie. Les deux centres techniques reçoivent des jeunes venant un peu partout de la région compte tenu de l'absence d'écoles professionnelles du secteur public sur la côte Sud, voire dans la commune de Port-à-Piment.

5.3.3 L'enseignement supérieur

Quant à l'enseignement supérieur, aucune institution de ce type n'est recensée dans la zone

appelée Côte Sud d'Haïti, de Port-Salut à Tiburon. Tous les jeunes désireux de poursuivre

leurs études supérieures doivent se rendre soit aux Cayes, soit à Port-au-Prince. L'absence de cette possibilité de se former davantage dans la région oblige aussi bien les jeunes que les adultes qui souhaitent parfaire leurs connaissances soit à se déplacer (ce qui n'est pas toujours facile), soit à abandonner l'idée de formation (ce qui ralentit le développement de la région). De plus, ceux qui se déplacent pour se former aux Cayes ou à Port-au-Prince, ne reviennent pas toujours dans leur commune respective, qui ne leur fournit pas des opportunités d'emplois.

Les universités les plus proches de la commune de Port-à-Piment se trouvent donc dans la ville des Cayes, le chef-lieu du Département du Sud. On y trouve heureusement plusieurs centres universitaires dont une université publique, l'Université publique du Sud aux Cayes (UPSAC) avec une capacité d'accueil de 1 000 élèves maximum. La demande annuelle au niveau de l'université publique est de plus de 5 000 en 1^{re} année des trois facultés existantes (Sciences de l'éducation, Sciences administratives et Sciences juridiques) dont 500 environ seront recrutés sur concours. Les demandes d'inscription au niveau du département, voire la région sont donc importantes alors que les offres de services sont limitées.

Comme il n'existe pas de centre d'enseignement supérieur dans la région, l'idéal serait de mettre une annexe de l'Université publique sur la zone côtière du département du Sud en vue d'éviter trop de déplacement des jeunes vers les grandes villes. La mise en place de cette décision favoriserait, d'une part, la formation supérieure sur place de beaucoup plus de jeunes qui ne sont pas en mesure de se déplacer, et d'autre part, la rétention des jeunes qui sont formés dans la région. Cette annexe de l'Université publique serait placée à un point central, soit à Port-à-Piment ou aux Côteaux en vue de faciliter l'accès de tous les jeunes de la zone côtière. Cependant, en mettant cette annexe, il serait important d'identifier les filières à développer en tenant compte du potentiel de la région sans oublier le mécanisme de formation à développer (formation de courte/formation de longue durée ; formation pendant la journée/formation en fin d'après-midi ; formation durant la semaine/formation en fin de semaine, etc.).

Dans le cas où l'annexe de l'Université publique tarde à se mettre en place, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil de l'Université publique du Sud aux Cayes (UPSAC) dans le but de faciliter l'accès à la formation universitaire à beaucoup plus de jeunes ayant terminé les études classiques.

5.3.4 Qualité de l'éducation

La qualité de l'encadrement pédagogique dont bénéficie l'école joue un rôle important dans le rendement et la réussite scolaire des élèves. Toutefois, il est important de souligner que pour les vingt écoles de la commune de Port-à-Piment, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ne dispose seulement que d'une inspectrice pour l'encadrement de ces écoles situées à la fois dans le centre-ville et dans les

sections communales. Les moyens dont dispose le district scolaire ne permettent pas aux responsables de faire des visites régulières dans les écoles et, du coup, l'encadrement pédagogique réel que reçoivent les vingt écoles est en deçà de la moyenne. Outre la faible fréquence des visites, il faut aussi souligner qu'elles sont réduites à des simples visites de collecte d'informations, particulièrement dans les écoles publiques

5.3.5 Efficacité interne au niveau de la Commune

Trois aspects au moins méritent d'être abordés au niveau de l'efficacité interne. Le premier est la capacité de **faire progresser** les élèves dans le temps qu'il faut sans redoubler les classes, le second est la capacité de **retenir les élèves** à l'école sans abandonner le cycle d'études fondamentales et le troisième est le **phénomène des surâgés** surtout observé dans les écoles situées en milieu rural.

Le redoublement dans les écoles est un outil qui permet d'avoir un regard sur l'efficacité interne du système. Malheureusement, les informations dont nous disposons ne nous permettent pas de fournir les détails sur le redoublement dans les écoles de la commune. Cependant, l'inspectrice de la zone explique qu'il n'est pas étonnant d'avoir dans une classe le tiers des élèves qui redouble les classes chaque année. Le redoublement des classes est lié soit à l'efficacité interne de l'école, soit à des paramètres externes. Au niveau interne, il faut questionner le processus enseignement-apprentissage, tandis qu'au niveau externe, il y a lieu de questionner, d'une part, la culture scolaire des parents d'élèves ou encore la capacité des parents d'accompagner les activités académiques de leurs enfants, et d'autre part, la distance d'une école par rapport à la maison de l'élève.

Il est difficile, au niveau de la commune de Port-à-Piment, d'estimer le taux des enfants qui abandonnent le cycle d'études fondamentales avant la fin du cycle. Il n'existe malheureusement pas un système qui permet de suivre le mouvement d'un élève d'une école à l'autre au niveau de la commune, voire au niveau du département ou du pays. Les timides tentatives du MENFP n'ont pas permis d'instituer ce système.

Les inspecteurs expliquent que l'un des facteurs qui influence l'abandon des élèves dans

certaines écoles est l'irrégularité des professeurs. Certains professeurs du secteur public, le fait qu'ils ne reçoivent pas leurs salaires ne vont à l'école que une à deux fois par semaine. C'est le cas de l'École nationale de Cavalier et l'École nationale de Dolian. Les professeurs peuvent passer plus d'une année sans avoir leur salaire et, en conséquence, ils sont très irréguliers. Dans ce contexte de grande irrégularité des enseignants, beaucoup d'élèves peuvent abandonner l'école. Pour ces cas d'abandon, certains parents cherchent d'autres écoles mieux organisées, mais d'autres choisissent de garder leurs enfants à la maison. Un autre facteur qui influence l'abandon des élèves est la question de proximité de l'école avec l'habitation des parents d'élèves. Étant donné qu'il existe très peu d'écoles dans les sections communales, compte tenu du lieu d'habitation des enfants, certains élèves doivent marcher pendant plusieurs kilomètres pour atteindre l'école nationale la plus proche.

Le dernier paramètre, le phénomène des surâgés dans les écoles, est le décalage de niveau de l'enfant par rapport à son âge. Ce phénomène est très répandu dans les communes et surtout dans les sections communales. Il est produit soit à cause des inscriptions tardives, soit à cause des redoublements répétés des classes, soit à cause de l'éloignement de l'école par rapport à l'habitation des parents. Les acteurs du système au niveau de la commune expliquent que les écoles de la commune enregistrent beaucoup d'enfants surâgés dans les classes.

Le problème des sur-âgés doit-être résolu au niveau de la commune car il est inconcevable que des enfants de 6 ans côtoient dans une même salle de classe des adolescents de 15 ans et plus. Ils n'ont pas le même niveau de développement psychomoteur et les mêmes capacités

cognitives. La pédagogie d'apprentissage se différencie à chaque catégorie d'âge et à chaque étape. Les adolescents peuvent empêcher aux

plus petits de s'épanouir et les entraîner tout bonnement vers des choses qui dépassent leur niveau de compréhension.

5.3.6 La gouvernance du système

On assiste à un phénomène très répandu actuellement dans certaines écoles publiques. Il s'agit des enseignants dans des écoles nationales récemment créées qui peuvent passer plus d'une année sans avoir reçu leur salaire. Les inspecteurs se plaignent du cas de plusieurs écoles publiques de la commune qui sont dans cette délicate situation. Parfois plusieurs enseignants, voire tous les enseignants d'un établissement scolaire sont dans cette situation qui affecte leur régularité. Ces derniers peuvent voir passer plusieurs années scolaires sans recevoir leurs salaires. Ils sont découragés, peu motivés et les élèves en paient les conséquences. Dans certaines écoles, notamment les écoles du Programme de Scolarisation universelle gratuite et obligatoire (PSUGO,) au lieu de faire un travail définitif, pour faire la nomination de l'enseignant, l'État haïtien signe plutôt un contrat annuel avec l'enseignant. Ces contrats sont honorés très irrégulièrement. Parfois, tous les enseignants d'une école nationale sont contractuels alors que l'école est définitive. L'école devient alors très dysfonctionnelle avec des enseignants contractuels qui ne reçoivent leurs salaires que chaque deux ou chaque trois ans. C'est le cas de l'École nationale de Cavalier où ni les enseignants, ni le directeur ne sont nommés. Ils sont tous des contractuels. Quant à l'École nationale de Dolian, seul le directeur a une lettre de nomination. Aucun enseignant n'est nommé.

Un deuxième problème de gouvernance est le fait que dans une même école, deux enseignants de même catégorie peuvent avoir des salaires différents. C'est le cas de l'EFACAP de Port-à-Piment où les salaires des enseignants sont différents les uns des autres alors que le travail fourni est le

même. Certains enseignants sont ainsi découragés et démotivés dans l'accomplissement de leurs tâches d'enseignement.

La commune de Port-à-Piment dépend du Bureau du District scolaire (BDS) des Côteaux. Chaque BDS est sensé être dirigé par un inspecteur principal et dispose de plusieurs inspecteurs de zone qui sont chargés d'accompagner un groupe d'écoles. Les vingt écoles de la commune de Port-à-Piment sont inspectées par une seule Inspectrice détenant très peu de moyens pour réaliser son travail et faisant face à de nombreuses difficultés dans l'exercice de ses fonctions.

De plus, le BDS ne possède pas de matériels et de moyens permettant aux inspecteurs de réaliser leurs missions dans les écoles du district et notamment dans les écoles de la commune de Port-à-Piment. Il est important de signaler que les ressources humaines commencent à vieillir. L'inspecteur principal ainsi que l'inspectrice de zone affectée à Port-à-Piment attendent leur retraite. Ils ont tous les deux plus de trente-cinq ans d'expérience. Ils souhaitent vivement que le MENFP alimente le BDS avec des ressources plus jeunes et crée ainsi une autre dynamique au sein du Bureau.

La gouvernance scolaire laisse à désirer. On peut se douter de l'application réelle du Programme officiel (PO), le niveau de formation des maîtres et les compétences acquises par les élèves. Un plaidoyer est donc à faire auprès de la Direction départementale d'Éducation du Sud (DDES) afin d'augmenter le nombre d'inspecteurs pour une supervision globale et effective des écoles.

5.3.7 Effets de l'ouragan Matthew sur le système

L'ouragan Matthew a infligé des dommages physiques importants au secteur de l'éducation. Certaines évaluations font état de 3 452 écoles qui ont été endommagées et 521 qui ont été complètement détruites dans l'ensemble. Port-à-Piment a été parmi les communes les plus touchées par cet ouragan. Parmi les sept écoles publiques de cycle fondamental, seulement trois n'ont pas été totalement détruites (EFA de Port-à-Piment, nationale de Figuiers et nationale congréganiste Notre Dame du Rosaire) tandis que les quatre autres l'ont été totalement. Le lycée, situé au centre-ville, a été sévèrement touché. Sa toiture a été complètement emportée par les vents violents. Les écoles privées ont été, comme les écoles publiques, totalement ou partiellement détruites. Pour certaines écoles, il y a eu un début de réhabilitation (qui s'arrête en cours de route) juste pour les élections de

2016, pour d'autres, certains partenaires ont commencé des travaux de réhabilitation, mais il reste beaucoup à faire pour mettre toutes les écoles détruites ou endommagées en état de fonctionnement normal. Le passage de l'ouragan a affecté toute la communauté éducative avec ses composantes : parents, enseignants, élèves, bâtiments scolaires, mobilier et matériel scolaire. Les interventions au niveau de la commune doivent non seulement tenir compte des dégâts de l'ouragan, mais aussi permettre de se préparer contre toute éventuelle catastrophe naturelle qui pourrait se présenter.

Un aspect important à considérer dans le secteur c'est la perception des habitants de la commune du système éducatif. Voici le tableau de résumé :

Tableau 7 • Perception du secteur éducation par les habitants

ÉDUCATION			
FORCES 	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
➔ Existence d'écoles à faibles coûts dont plusieurs écoles nationales, des écoles communautaires, un lycée et d'un centre professionnel à quatre options ; ➔ présence d'une inspectrice et de professeurs qualifiés dans la zone ; ➔ grande motivation des parents en matière de scolarisation de leurs enfants et regroupement des professeurs et des parents dans une association ; ➔ bons résultats évalués à 70% obtenus par les enfants aux examens d'état.	➔ Insuffisance de matériels didactiques dans les écoles ; ➔ absence de cantine scolaire ; ➔ insuffisance d'écoles nationales ; ➔ manque d'encadrement des écoles ; ➔ irrégularités dans le paiement des professeurs. 	- Interventions d'organisations dans le secteur éducatif : ➔ MENFP (Réhabilitation de bâtiments scolaires, distribution de matériels et d'équipements scolaires), ➔ CRS / UNICEF (Formation des professeurs, distribution de kits scolaires).	➔ Délinquance juvénile ; ➔ absentéisme ; ➔ grève ; ➔ corruption.

Source : Ateliers de diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD de Port-à-Piment

5.4 Santé

L'offre de la santé dans la commune a connu une avancée significative vers l'amélioration des services disponibles et la satisfaction des besoins de la population. Depuis l'ouragan Matthew, la gratuité des services offerts, l'accès aux intrants de base et médicaments essentiels, la disponibilité d'un plus grand nombre de personnel et sa diversification technique ont une incidence positive sur l'accessibilité aux soins de santé primaire et l'amélioration de l'état de santé de la population sur la région en général et la côte Sud en particulier.

Cependant, la commune de Port-à-Piment ne dispose pas d'une unité communale de santé (UCS) fonctionnelle. Elle dispose d'un centre de santé à lits (CSAL). C'est une institution publique assistée par l'ONG Médecins Sans Frontières. Elle a donc le statut d'institution sanitaire mixte de niveau primaire et de premier échelon. Néanmoins, ce statut est incompatible avec les moyens techniques, financiers et opérationnels conjoints de MSF et du MSPP qui pourraient fournir des soins hospitaliers

de niveau secondaire à la population et rendre fonctionnelle, dans le cadre d'un partenariat durable, une nouvelle UCS pour une meilleure articulation du fonctionnement des établissements de santé de la sous-région.

Par conséquent, l'offre de soins ne répond pas suffisamment aux besoins de santé spécifiques et spécialisés de la population. Il y a une perte d'efficience des services due au fait qu'on n'exploite pas encore suffisamment la potentialité de l'institution. Il s'ensuit une duplication des services dans certains établissements rapprochés. Aussi, le manque d'uniformité dans la politique de prestation des soins et l'absence d'articulation entre des institutions de santé géographiquement proches nuit-elle à la complémentarité des différents niveaux de soins et favorise-t-elle le manque de continuité et de globalité. Cela se traduit par des pics moyens de 80 patients par jour au Centre de Santé à Lits de Port-à-Piment alors que celui de Côteaux, par exemple, en est pratiquement dépourvu.

5.4.1 Equipements de santé

Le Centre de Santé à Lits, situé dans la ville de Port-à-Piment, est en passe d'être transformé en Hôpital communautaire de Référence. Depuis quelques temps, l'établissement de santé fait l'objet de travaux d'extension dans la perspective de le transformer en une structure de prestation de soins hospitaliers de niveau secondaire. C'est une construction neuve à deux niveaux constituée de plusieurs compartiments réservés aux archives, aux urgences, aux consultations générales, aux accouchements, à l'hospitalisation, la vaccination, la pharmacie,

le laboratoire, les pansements et la planification familiale. Il est pourvu d'un système d'énergie autonome et possède son propre système d'approvisionnement d'eau.

Le Centre de Santé est largement pourvu des matériels et équipements nécessaires pour une structure de son niveau. Cependant, beaucoup reste à faire pour que l'institution puisse fournir des soins de base en obstétrique, pédiatrie, médecine interne et chirurgie. Il n'est pas suffisamment équipé par rapport aux standards

qu'exigent les soins de niveau secondaire dispensés dans les Hôpitaux communautaires de Référence (HCR), face aux besoins en services de santé spécialisés ainsi qu'à la demande de soins de santé spécifiques de la population de Port-à-Piment et des zones avoisinantes.

Les matériels sont modernes, l'équipement médico-technique est amplement suffisant, l'approvisionnement en intrants et médicaments permet de répondre aux besoins et à certaines urgences. Le service de radiologie est très bien équipé et fonctionne à plein temps. Le laboratoire dispose d'assez de matériels qui permettent de réaliser les examens de routine, à l'exception des examens de chimie sanguine

qui doivent être réalisés ailleurs. La chaîne de froid dispose de réfrigérateurs appropriés pour la conservation des vaccins, mais il n'existe pas de service ambulancier propre à l'institution, ce qui nuit la prestation de services à domicile et entraîne quelques difficultés pour le transfert de certains cas de maladies.

Si au niveau du centre-ville, il existe un centre de santé bien équipé en matériels, par contre, il n'existe aucune autre structure de santé fonctionnelle desservant les habitants des deux sections communales. Ces derniers reçoivent des prestations et services ambulatoires de santé très limités ou du moins ils sont obligés de se rendre au centre-ville pour accéder aux soins de santé.

5.4.2 Encadrement médico-technique

Le personnel médical est constitué de trois médecins dont le directeur et deux médecins en service social ainsi que trois auxiliaires qui sont du ressort du ministère de la Santé publique. Par ailleurs, huit médecins, 25 infirmières et dix auxiliaires seraient un apport de Médecins Sans Frontières au plateau technique du centre de santé. Le personnel technique reste incomplet à cause de l'absence de chirurgien dentiste et de médecins pour des soins de base spécialisés. Les femmes sont très bien représentées dans l'ensemble. On y trouve 41 femmes, soit plus de 83% du personnel et huit hommes représentant environ 16%. Le personnel paramédical est constitué de six personnes (deux pharmaciens, un aide pharmacien, deux laborantins, un technicien en radiologie) et celui de l'administration en compte cinq (un administrateur, une secrétaire, une caissière, un archiviste et une régisseuse). Le personnel de soutien quant à lui comporte 38 personnes dont quatre gardiens, 25 ménagères et neuf agents de sécurité.

Le personnel ambulatoire assure la continuité de certains services en dehors du centre de santé, particulièrement les soins préventifs, tels l'éducation sanitaire, la vaccination, la prévention de maladies transmissibles, la surveillance épidémiologique et certains soins au niveau de points fixes et de postes de rassemblement. Ils sont neuf agents de santé et deux officiers sanitaires. On ne note pas la présence de matrones rattachées au centre de santé ni de collaborateurs volontaires.

Selon les données recueillies lors d'interviews semi-structurés dans le cadre du montage du PCD de Port-à-Piment, environ 109 personnes travailleraient pour la fourniture de services et de soins au niveau du centre de santé. 23 d'entre elles seraient des employés du MSPP, soit un pourcentage d'environ 21,10 %. Les 86 autres seraient des contractuels⁵ et représentent près de 78,90 % du personnel.

5 Le terme contractuel désigne les contractuels qui sont engagés par le MSPP et les employés de Médecins Sans Frontières..

Ratio de personnel médical par habitant : Par rapport aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et du ratio national, les habitants de la commune de Port-à-Piment ont un encadrement médico-technique plus ou moins satisfaisant. L'effectif combiné des médecins, du personnel infirmier et des sages-femmes est de 49. Ce qui est le double de l'effectif minimal exigé par les normes de l'OMS. Mais on note aussi un déficit remarquable de matrones et de techniciens de laboratoire.

Vu sous cet angle, la couverture communale en médecins, infirmières et auxiliaires dépasse de loin la moyenne nationale. Cependant, ce semblant de conformité aux normes internationales et de supériorité du ratio communal par rapport au ratio national reste donc provisoire et très volatil. En effet, seulement 12 % du personnel, soit six personnes ont un statut d'employés permanents du MSPP. Tandis que 88 % d'entre eux, soit 43 personnes sont des contractuels de MSF qui se déchargera de la gestion du Centre de Santé au profit du ministère de la Santé publique d'ici la fin de 2018.

Tableau 8 • *Ratio personnel de santé par habitants*

CATÉGORIE DE PERSONNEL	EFFECTIF DE PERSONNEL	RATIO COMMUNAL	RATIO NATIONAL
Médecin	11	1 / 1 720	1 / 3589
Infirmière	25	1 / 757	1 / 3469
Auxiliaire	13	1 / 1 455	1 / 3482
Agents de santé	9	1 / 2 102	-
Matrones	0	0 / 18 922	1 / 1600
Technicien/ne de laboratoire	2	1 / 9 461	1 / 4807

Source : Enquête socio-économique effectuée dans le cadre du montage du PCD de Port-à-Piment

5.4.3 Praticiens traditionnels

La médecine traditionnelle est assurée par neuf guérisseurs communément appelés *médecins-feuilles* et de 23 *gangas* et *mambos*. Ces praticiens sont surtout répertoriés dans les sections communales avec une plus grande concentration dans la section de Paricot qui en compte vingt contre huit seulement pour Balais et quatre pour le centre-ville. Les femmes

exercent, au même titre que les hommes le métier de *médecin-feuilles* et de *mambo*. Sur neuf *médecins-feuilles* de la commune, on dénombre cinq femmes et quatre hommes. Les hommes sont en majorité à exercer le métier de *gangas*, soit seize hommes *gangas* et sept femmes *mambos*.

Tableau 9 • *Répartition des praticiens traditionnels sur le territoire communal*

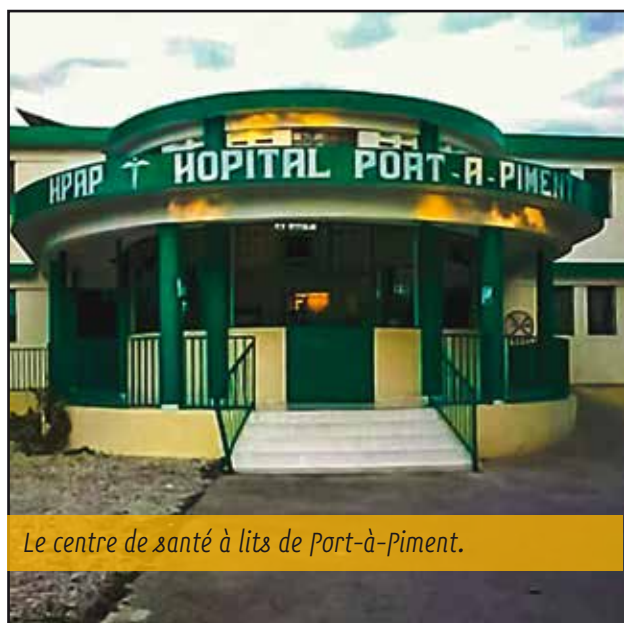
ZONE	CENTRE-VILLE	PARICOT	BALAIS	TOTAL			
Sexe	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Charlatans	-	-	-	-	-	-	-
Médecins feuilles	-	-	2	5	2	0	9
Ganga / mambo	3	1	10	3	3	3	23
TOTAL	3	1	12	8	5	3	32

Les guérisseurs traditionnels et les houngans/mambos sont sollicités pour divers cas de maladies qui auraient dû être traités dans le Centre de

Santé. Malheureusement, il n'y a aucune relation qui est établie entre les médecins du système conventionnel et les praticiens traditionnels.

5.4.4 Indicateurs de santé

Au niveau de la fréquentation, le centre de santé accuse un taux moyen de 82 patients vus en consultations générales par jour. Ce taux varie de 69 au cours du mois de janvier, qui fut le moins affluant, à un pic de 108 pour le mois de juin, qui fut le plus affluant pour la période considérée.



Le centre de santé à lits de Port-à-Piment.

Le centre est situé à Port-à-Piment et dessert principalement cette commune ; mais la spécificité et la singularité des services offerts au regard des autres institutions de santé, de Tiburon à Roche-à-Bateau, ainsi que la gratuité de ses soins font qu'il soit une destination privilégiée des patients en quête de soins dans un rayon de sept communes dont : Les Anglais, Tiburon, Les Chardonnières, Port-à-Piment lui-même, Chantal, Les Côteaux et Roche-à-Bateau.

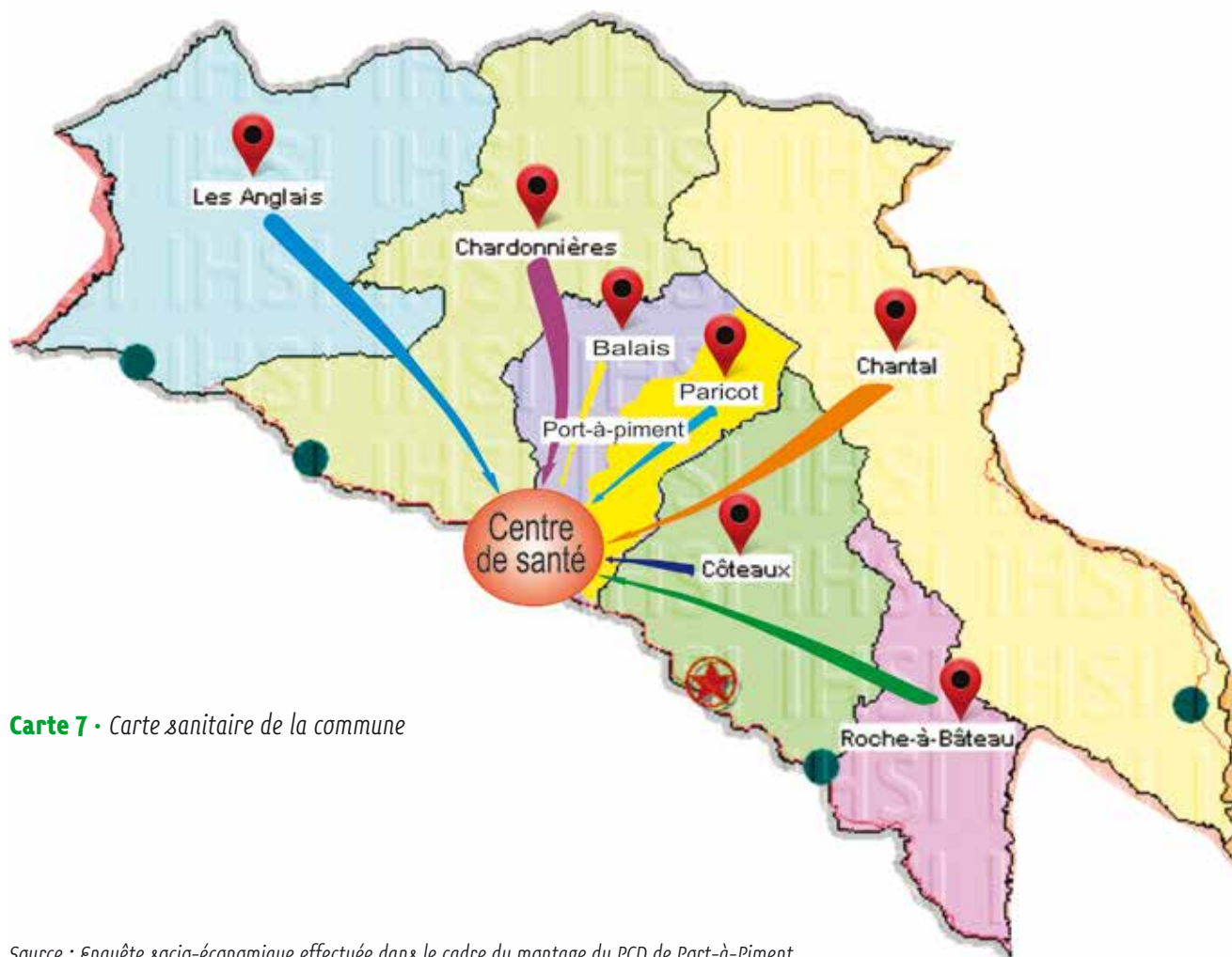
À défaut de données désagrégées pour les consultations générales et celles sur la prise en charge des cas de maternité et les hospitalisations pour les mois de janvier à août, celles disponibles montrent que les patients viennent majoritairement par ordre d'importance de Port-à-Piment, Les Chardonnières, Les Côteaux, Les Anglais et Roche-à-Bateau. Il faut noter que, sur l'ensemble des patients de Port-à-Piment, un nombre imposant de 242 viennent de la première section Paricot, soit un pourcentage de 26,79 % de l'ensemble des patients⁶.

Tableau 10 - Provenance des patients fréquentant le Centre de Santé de Port-à-Piment

ZONES	PORT-À-PIMENT	CHARDONNIÈRES	COTEAUX	CHANTAL	ROCHE-À-BATEAU	LES ANGLAIS	AUTRES LIEUX	TOTAL
Maternité	106	78	70	-	9	39	23	325
Hospitalisation	172	156	92	-	19	108	31	578
Total	278	234	162	-	28	147	54	903
%	30,78	25,91	17,94		3,10	16,27	5,98	100

Source : rapport statistique du Centre de santé de Port-à-Piment, de janvier à septembre 2017.

6 Source : rapport statistique du Centre de santé de Port-à-Piment, de janvier à septembre 2017.



Carte 7 - Carte sanitaire de la commune

Source : Enquête socio-économique effectuée dans le cadre du montage du PCD de Port-à-Piment

Selon cette étude de cohorte effectuée sur un échantillon de 14 105 patients vus de janvier à août 2017, les 10 maladies les plus rencontrées sont les infections aiguës des voies respiratoires supérieures (14,32 %), les affections gastriques (11,40 %), les infections du tractus urinaire (8,40 %), les infections cutanées (8,05 %), l'hypertension artérielle (7,92 %), le paludisme confirmé (6,58 %), les maladies intestinales parasitaires (5,45 %), les infections aiguës des voies respiratoires inférieures

(5,28 %) ainsi que les cas obstétricaux et gynécologiques (4,33 %).

À noter que le Centre de Santé offre des services divers comme la prise en charge des urgences, le *planning* familial, les consultations pre- et post-natales, les accouchements, les vaccinations, la nutrition, la physiothérapie et, finalement, le service de santé mentale, qui était dysfonctionnel au moment du Diagnostic.

Tableau 11 • Perception des habitants du secteur santé

SANTÉ			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
➔ Existence d'un centre de santé à lits offrant des soins gratuits avec service ambulancier ; ➔ existence d'un personnel médical diversifié constitué de 11 médecins, 25 infirmières, 13 auxiliaires, 1 laborantin, 9 agents de santé, 2 officiers sanitaires, des <i>kòlvòl</i> et des matrones.	➔ Absence d'hôpital et de médecins spécialistes ; ➔ insuffisance de centres de santé au niveau de la commune ; ➔ manque de formation et de matériels pour les agents de santé et les matrones ; ➔ absence de programme nutritionnel.	Intervention d'organismes, d'institutions et d'ONG dans le secteur de la santé : ➔ MSF (prise en charge et de gestion du CSAL), ➔ CRS / MSPP (Formation des agents de santé), ➔ UNICEF / MSPP / MSF (Vaccination contre Cholera), ➔ Groupe 72 (Approvisionnement annuel en matériels et équipements du CSAL).	➔ Épidémies et maladies ; ➔ retrait du MSF ; ➔ risques liés à la vente libre de médicaments dans les rues.

Source : Ateliers de Diagnostics participatifs organisés dans le cadre du montage du PCD de Port-à-Piment

5.5 Hygiène publique, eau et assainissement

Les facteurs environnementaux font indubitablement partie des déterminants qui influencent de façon positive ou négative l'état de santé de la population. L'hygiène publique constitue par conséquent un élément non négligeable du paquet

minimum de services de santé. Certaines maladies sont causées par de mauvaises conditions de vie liées à la gestion des déchets, l'évacuation des déjections et l'assainissement du milieu.

5.5.1 Gestion des déchets

Il existe au niveau de la Mairie un service de voirie qui s'occupe du nettoyage des rues, du ramassage des ordures et de la collecte des déchets. Quelques matériels sont disponibles à cet effet ; mais ils sont insuffisants. Des efforts sont déployés pour favoriser l'émergence de bonnes conditions d'hygiène et encourager des comportements liés au civisme et à l'hygiène

environnementale. C'est ainsi que quelques équipements de collecte des déchets ont été implantés. Parmi eux, on dénombre deux (2) poubelles au centre-ville dont les artères sont relativement propres. Aucun tas d'immondices n'est répertorié. Cependant, il existe un dépôt sauvage de détritux aux abords du centre-ville.

Décharge sauvage sur la plage.

5.5.2 Habitat et évacuation des déjections

Une petite enquête de terrain a révélé l'existence d'environ 531 latrines sèches dans la commune, soit 513 au centre-ville et 18 à Balais. Il n'en existerait pas dans la première section Paricot. Or le nombre de ménages estimés est de 3 687, selon les projections démographiques de 2015 de l'IHSI. Ce qui fait qu'environ 3 156 ménages ne disposeraient pas de blocs sanitaires. Ceci représente un fort

pourcentage de 85,60 %. Cette forte proportion de la population se soulage donc en pleine nature. Il en résulte une situation de péril fécal qui est un risque imminent de contamination des eaux de boissons, des légumes et autres produits alimentaires. En effet, les sections communales sont des foyers épisodiques d'éclosion de l'épidémie de choléra et de gastro-entérites comme la fièvre typhoïde.

5.5.3 Drainage et évacuation des eaux usées

Des efforts sont visiblement déployés pour l'aménagement de l'espace urbain de la commune ; mais sans plan directeur d'aménagement du territoire, la plupart des rues sont en terre battue. Quelques tronçons sont pavés et pourvus de système de drainage et d'évacuation des eaux usées. La plupart des caniveaux sont nettoyés et les canaux généralement curés et relativement bien entretenus.

Plusieurs plans d'eau stagnante sont identifiés dans la commune. On compte trois mares d'eau dont une au centre-ville et deux à Balais dans les localités de Potus et de Kayaya. Deux étangs sont inventoriés au niveau de la première

section Paricot et un autre dans la deuxième section Balais. De plus, douze lagons sont identifiés dont deux à Paricot et dix à Balais.

Les activités d'aspersion et de fumigation de ces plans d'eau, qui avaient été effectuées après l'ouragan Matthew, n'ont pas été poursuivies. Une telle situation pourrait favoriser la formation de gîtes larvaires donnant naissance à des moustiques vecteurs de maladies parasitaires comme la malaria, la fièvre dengue, le chikungunya et le zika. En effet, le paludisme a une forte morbidité dans la commune et occupe la sixième place (6,58 %) parmi les maladies les plus diagnostiquées en consultations générales.

5.5.4 Conditionnement des aliments dans les marchés publics

La commune ne possède aucun marché construit. Seulement trois espaces d'échanges commerciaux communément appelés marchés sont identifiés, soit un au centre-ville, un à Guillaume et un à Cavalier. Les principaux jours de marché sont les lundis et samedis pour le centre-ville, les jeudis pour la première section à Guillaume et les lundis pour la deuxième section à Cavalier. Seuls quelques marchands et marchandes du centre-ville possèdent des

étalages communément appelés tonnelles ou de petites tables en bois pour exposer leurs produits. Elles sont à peu près 150 marchandes à en posséder.

Par contre, la grande majorité des commerçants et commerçantes du centre-ville, et ceux et celles des sections communales étendent leurs marchandises à même le sol ou sur un petit tapis. Dans la plupart des cas, ce sont des



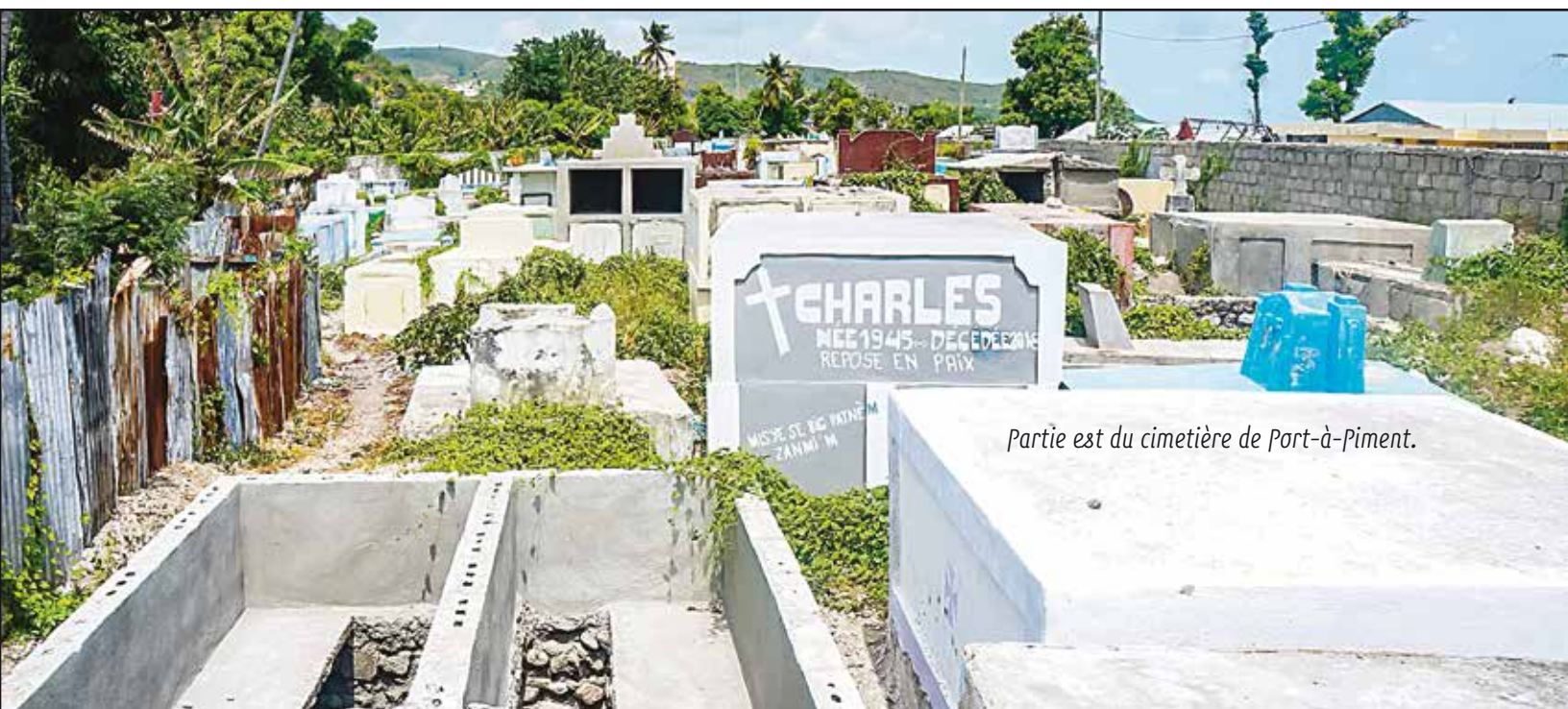
denrées agricoles, des vivres et des produits alimentaires exposés à la poussière et vulnérables aux vecteurs de maladies. Il n'y pas de structure appropriée pour l'abattage des animaux qui se fait généralement à la maison ou dans un coin de rue. Ensuite la viande est vendue au marché exposée au soleil et à la merci de la poussière et des mouches. Outre ces denrées, les fruits, les légumes et certains produits qui seront consommés sans cuisson sont aussi mal conditionnés et exposent davantage les consommateurs à certaines maladies.

Vue de quelques tonnelles du marché du centre-ville.

5.5.5 Gestion des tombes et cimetières

Le cimetière de Port-à-Piment est comme séparé en deux par la route départementale. La partie est qui donne sur la ville est entièrement clôturée, mais dépourvue de barrière d'entrée. Elle est relativement structurée et bien entretenue. Cependant la partie ouest qui donne sur le littoral conserve quelques pans de murs qui la séparent

de la route. Cet espace est géré par deux employés de la Mairie, un gardien et un inspecteur. Mais curieusement le cimetière est devenu le théâtre d'un phénomène plutôt rare et inhabituel, sinon dangereux et mortel, du moins inhumain et dévalorisant. En effet, quand ce ne sont pas des taudis construits au beau milieu du cimetière, ce



Partie est du cimetière de Port-à-Piment.



Ci-dessus, puit artésien à Figui, ci-dessous et ci-contre, quelques fontaines de la commune.



sont des tombeaux qui sont débarrassés de leurs ossements et simplement aménagés en maison d'habitation. Le cimetière est littéralement transformé en un petit quartier où se côtoient les vivants et les morts dans une suite de tombes et de maisonnettes de fortune. Ce phénomène serait une conséquence de l'exode rural et des vagues migratoires des populations des deux sections communales vers la ville de Port-à-Piment à partir de 1986. Avant l'ouragan Matthew, le nombre de cabanes identifiées s'élevait à 47 ; mais après l'ouragan le nombre a substantiellement augmenté aux alentours de 60 et 70.

5.5.6 Approvisionnement en eau

Il n'y a pas de système d'adduction d'eau potable fonctionnel au centre-ville de Port-à-Piment. Le système qui existait jadis est détruit à chaque période de mauvais temps parce que les lignes conductrices du captage passent par le lit de la rivière. Des études sont en cours par la DINEPA pour rénover le système et sécuriser les lignes de conduction d'eau. Par ailleurs, de petits captages permettent l'approvisionnement de l'eau dans les sections communales. Il y aurait une vingtaine de sources d'eau captées au niveau de la deuxième section. Dans la localité de Balais en particulier, deux sources captées sont inventoriées dont une fonctionnelle depuis neuf ans et pour l'autre le système est défectueux.

Ainsi une intervention a-t-elle été faite par MSF, entre janvier et février 2017, pour le captage

Selon les participants aux ateliers, cette situation est due aux faibles moyens économiques des populations migrantes venant des sections communales et à l'appauvrissement extrême de couches marginalisées de la population. La plupart des occupants vivants du cimetière seraient aussi des descendants des communautés rurales qui vivaient dans la domesticité et qui ont légué à leurs enfants l'héritage de la misère et la pauvreté, faute de moyens de leur fournir l'accès aux moyens de subsistance de base, à l'éducation et à la formation professionnelle.

d'une source permettant l'approvisionnement en eau par gravitation de la localité de Nan Kade, toujours dans la deuxième section. Tandis qu'à Paricot il existe un petit système construit par CARE, localisé à tête source qui permet l'approvisionnement en eau à Guillaume, quoique en mauvais état de fonctionnement. Il contient quatre réservoirs et alimente dix-sept kiosques, six fontaines et neuf douches publiques. Cette même source approvisionnerait environ huit localités de la deuxième section Balais, telles que : Chariole, Flippe, Nan Sivèt, Potus, Kamadantwenn, Nan Kade et Anba Tannis. Après le passage de plusieurs cyclones, dont Matthew, les infrastructures se sont dégradées et l'eau ne coule plus dans les robinets des fontaines publiques.



Tableau 12 - Perception des habitants de l'eau, l'hygiène et l'assainissement

EAU POTABLE, HYGIÈNE PUBLIQUE ET ASSAINISSEMENT			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
➔ Existence de 10 sources d'eau captées ; ➔ niveau d'implication des citoyens dans les travaux de nettoyage et d'assainissement ; ➔ activités de sensibilisation de la population sur l'hygiène et le traitement de l'eau réalisées par les agents de santé.	➔ Système d'approvisionnement d'eau non fonctionnel ; ➔ absence de blocs sanitaires dans beaucoup de maisons et les espaces publics, tels que les marchés, les écoles, les gaguères ; ➔ absence de poubelles et de décharge publique.	- Intervention d'organisations dans le secteur : ➔ MSF (distribution de kits d'hygiène, captage et réhabilitation des périmètres de sources, forage de puits artésiens), ➔ ACTED (distribution de kits d'hygiène), ➔ Croix Rouge / fondation Macaya (Formation sur l'hygiène).	➔ Epidémies et maladies liées à l'eau et à l'assainissement, tels le choléra et les gastro-entérites ; ➔ péril fécal ; ➔ cyclones et inondations.

Source : ateliers de Diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD de Port-à-Piment

5.6 Culture et religion

Sur le plan artistique et culturel, la commune de Port-à-Piment a deux groupes musicaux et une fanfare. Parmi les groupes musicaux, l'un joue le compas (le groupe Fidel Compas) et l'autre le rap (le groupe Benzawa). En outre, on doit signaler la présence d'un groupe de Scouts. Les informations recueillies montrent qu'il n'y a pas pour l'instant de groupes de théâtre ni de clubs littéraires à Port-à-Piment. Il y en a eu dans le passé, mais ils sont dysfonctionnels pour l'instant. Ce fait est dû au départ de certains cadres de la commune vers l'extérieur ou d'un certain désintéressement pour la culture fine constaté chez les jeunes, lesquels sont plutôt versés dans la musique rap et le *rabòday*.

Sur le plan religieux, vingt-et-une églises ou temples⁷ ont été inventoriés dans la commune. Ceux de confession catholique (six) ou pentecôtiste (neuf) sont les plus nombreux. Les confessions baptiste et adventiste sont les moins répandues tandis que la confession pentecôtiste est la plus répandue. Cela s'explique par le fait que cette confession est beaucoup moins rigide par rapport aux critères pour la sélection des pasteurs, d'où la prolifération des églises pentecôtistes. On doit souligner également la présence de cinq péristyles. Cela va sans dire que la proximité de la grotte Marie Jeanne donne un élan particulier au développement du culte vodou. Les vodouisants sont présents et participent à toutes les activités de développement initiées à travers la commune.

⁷ Se dit des églises de construction moyenne, des chapelles et des péristyles.

D'autre part, la commune possède un patrimoine culturel que constitue la grotte Marie Jeanne. C'est un point très attractif dans le sens qu'elle rapporte des revenus à celle-ci. Des dispositions sont prises pour sa gestion et sa valorisation. Ainsi sous l'égide du Comité des Sages, un comité devant assurer sa bonne gestion est mise en place. Grâce à un

financement du gouvernement norvégien, l'aménagement intérieur est en cours. Il s'agit de reconstruire l'escalier endommagé. L'aménagement extérieur qui consiste à construire le Centre d'accueil pour les visiteurs suivra sous peu. Le financement de la construction sera assuré par la Banque mondiale après soumission d'un projet.

Entrée à la grotte Marie Jeanne où un aménagement intérieur est en cours.



5.7 Dynamiques associatives et liens entre les différents groupes sociaux

Un nombre de 41 associations ont été dénombrées et enregistrées par la Mairie. Cependant, la grande majorité d'entre elles ne sont pas reconnues au niveau du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST).

Tableau 13 - Les associations de la Commune

ORGANISATION DE BASE	SIGLE	PERSONNE DE CONTACT
1. Groupe Initiative pour un Port-à-Piment nouveau	GIPPN	Yvette Marsan
2. Plante Plus	PP	Julnor Vital
3. Mouvement paysan de Cavalier	MOPAC	Adrien Luccé
4. Organisation pour le Développement de Cavalier	OPDEC	Ilerès Nordeus
5. Òganizasyon Fanm Vanyan	OFU	Juliette Damas
6. Konbit pou Pòtapiman	KPP	Frantz Jean
7. Groupe d'Initiative pour l'Avancement de Port-à-Piment	GIAP	Jocain Guerrier
8. Association d'Aide volontaires aux Exclus	AVE	Aguilnaire Seide
9. Association des Jeunes compétents pour un Port-à-Piment nouveau	AJCPPN	Junior Blaise
10. Òganizasyon Mouvman Peyizan Gotye	OMPG	—
11. Òganizasyon Peyizan Balè	OPB	—
12. Òganizasyon Peyizan Danyèl	OPD	—
13. Òganizasyon Fanm Vanyan Balè	OFVB	Anounoule Guerrier
14. Òganizasyon Peyizan Jistal	OPJ	Michel Nordeus
15. Òganizasyon Peyizan Agrikòl Pòtapiman	OPAP	Adeline Musac
16. Asosyasyon Peyizan Figye	APF	Laurette Borgella
17. Association des Irrigants de Port-à-Piment-Sèche	AIPS	Frantz Merette
18. Òganizasyon Peyizan Dokan	COPDK	Mayard Andre
19. Espwa Fanm Kavalye	EFK	Vesta Nordeus
20. Alternatives des Femmes organisées de Port-à-Piment	ALTERFOP	Rose Ange Damas
21. Fédération des Organisations populaires de Port-à-Piment	FOPP	Marc Brumaire
22. Konbit Pou Developman Kot Sid	KODEKOS	Richard Oswald
23. Maison Pour Tous	MPT	Révérènd Benoit Jean
24. Fondasyon Menm Papa	FMP	Ermine Merolan

ORGANISATION DE BASE	SIGLE	PERSONNE DE CONTACT
25. Union des Paysans de Gran Passe	UPG	Sorel Pascal
26. Avenir de Cadet	ADEC	—
27. Association Heduc Zoggi	AHZ	Saint Cyr Modin
28. Association des Éleveurs de Potus	AEP	Denis Renel
29. Rassemblement des Paysans pour Combattre le Chômage	RPCC	Cerel Gustuve Sereyel
30. Fanm Pa Chita	FPC	M ^{me} Leopold Damas
31. Association des Paysans pour le Développement de Port-à-Piment	APDP	Laurole Edmond
32. Òganizasyon Peyizan Fanm Kaya	OPKFK	Carole
33. Action des Jeunes en Lutte pour le Développement de Port-à-Piment	AJLDP	—
34. Organisation Femmes en Développement pour l'Avancement de Port-à-Piment	OFEDAP	Télémaque Smath & Chrislande Dorissant
35. Caisse Populaire de la Côte Sud	CPCS	Pierre Marie Gatereau
36. Coopérative électrique de l'Arrondissement des Côteaux	CEAC	Bain Pierre Wakens
37. Mouvement pour un Environnement largement innové et naturel	MELINA	Phedo Lubin
38. Conseil des Sages de Port-à-Piment	CONSAP	Aguilnaire Seide
39. Fondation Guerrier Rendel	FGR	Jean Rony Rendel
40. Union de Gens de Port-à-Piment	UGP	Alex Douilly
41. Centre international Agape	CIA	Yolaine Joseph

Source : Mairie de Port-à-Piment et enquête socio-économique effectuée dans le cadre du montage du PCD

L'analyse de la liste des 41 associations enregistrées par la Mairie montre que celles-ci se divisent en sept catégories bien distinctes : les organisations communautaires de base proprement dites ou OCB qui sont au nombre de neuf; seize organisations agricoles ou paysannes; sept organisations de femmes; deux associations religieuses; deux coopératives et quatre fondations. Il est aussi à noter la présence d'une structure de concertation locale, le Conseil des Sages, qui est constitué de notables de la Commune. La plupart d'OCB ont été créées après le cyclone Matthew et elles n'ont pas de statuts ni de règlements intérieurs prouvant le bon fonctionnement d'une association. Cependant, elles sont toutes enregistrées au niveau de la Mairie, qui leur délivre des permis de fonctionnement. Il leur reste l'étape de la légalisation au ministère des Affaires sociales et du Travail.

CATÉGORIES D'ASSOCIATIONS	NOMBRE
Organisation communautaire de Base	9
Organisation socio-professionnelle	0
Association agricole ou paysanne	16
Association de femmes	7
Protection de l'environnement	0
Associations religieuses et éducatives	2
Association de pêche	0
Structure de concertation	1
Coopérative	2
Fondation	4

Source : Mairie de Port-à-Piment et enquête socio-économique effectuée dans le cadre du montage du PCD

D'autre part, le tableau ci-dessus a montré que les paysans et agriculteurs de Port-à-Piment sont très engagés dans la recherche de solutions pour améliorer le rendement agricole dans la



Ci-dessus, terrain de football à Grande Passe. Ci-dessous, terrain de basket-ball.

commune. L'eau ne manque pas dans la zone et elle se gaspille par le déversement dans la mer. Leur objectif est la recherche de solutions

alternatives pour l'irrigation des espaces qui peuvent l'être. Plus de quinze associations sont créées pour l'épanouissement de ce secteur.

5.8 Sport et loisirs

Les activités sportives sont très peu développées à Port-à-Piment. Il manque les infrastructures et les moniteurs de sport qualifiés pour aider à l'épanouissement physique et sportif des jeunes. Le football est le sport le plus pratiqué et viennent après le basket-ball et le volley-ball. La commune dispose d'un espace qui tient lieu de terrain de foot qui est en cours d'aménagement et sera clôturé sous peu. Dans le cadre des travaux de construction de la place publique de Port-à-Piment, des travaux d'aménagement d'un terrain de basket-ball est en cours. Cette construction rentre dans le plan de la Mairie de créer plus d'espaces de loisir pour les jeunes.

Concernant le football, on doit noter que plusieurs clubs sont affiliés à la ligue communale. Port-à-Piment a une sélection qui la représente dans le championnat régional du Sud. De plus, l'un des attaquants de la Sélection haïtienne de Football y est originaire. Il s'agit du joueur international **Will Donald Guerrier**. Il a joué pour l'**America des Cayes** (saisons 2011-2013) avant d'aller au **Wista de Cracovie** (2013-2016) pour passer à l'**Alanyaspor de Turquie** pour la saison 2016-2017. Depuis septembre 2017, il joue au **Qarabag Agdam d'Azerbaïdjan**. Avec ce parcours de Donald Guerrier, les jeunes voient dans le football une opportunité qu'ils peuvent utiliser comme créneau pour gagner leur

vie. Il peut leur offrir des opportunités à l'instar de Donald Guerrier.

Chaque année, durant la période de vacances, des championnats dits **Soccer**, sont organisés partout dans la ville. Il s'agit d'un championnat de football sur espace réduit avec de petites cages. L'ambiance de ce championnat est festive, car on engage des DJ pour assurer l'animation.

Dans sa politique d'encourager l'épanouissement de la population et pour la retransmission des matchs internationaux, la Mairie met en place des kiosques de téléviseur grand écran avec antenne de Canal Sat. Ce qui permet aux jeunes de trouver une distraction saine et d'éviter de s'adonner au banditisme et à la violence. C'est dans ce cadre qu'elle organise aussi chaque année au mois de décembre un concours dénommé **Konkou Chante Nwèl**. Ce concours est ouvert à tout le monde, jeunes et vieux de la commune.

Par le passé, il y avait plusieurs resto/disco qui fonctionnaient au bourg durant le week-end. L'ouragan Matthew les a complètement détruits. À cause de cette situation la Fête des Retrouvailles⁸ n'a pas eu lieu en 2017.

⁸ Ainsi appelée la fête organisée annuellement durant les vacances et où sont réunis les membres de la diaspora port-à-pimentaise et tous les gens habitant aux Cayes et à Port-au-Prince. À cette fête on fait venir un groupe musical de renom pour assurer l'ambiance.

La commune possédait deux bibliothèques⁹ dans un passé récent. Cependant elles ont été fermées sans suite et personne ne sait ce qu'il en est advenu des ouvrages.

Outre ces activités conventionnelles de sports ou loisir, la population s'adonne au cours de

l'année à des activités de loisir qui sont inscrites dans la culture locale. Il s'agit des gaguères, des baignades de mer et des groupes de rara qui mettent de l'animation en période pascalle. Ces activités permettent à la population de se recréer et de chasser le stress quotidien que leur apportent les mauvaises conditions de vie.

Tableau 14 • Perception des habitants du sport, loisir et culture

SPORT, LOISIR ET CULTURE			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
➔ Disponibilité d'espaces pour les activités culturelles, le sport et les loisirs (tels que terrains de football, de basket-ball, de volley-ball, la grotte Marie Jeanne, l'étang Pemele, trois places publiques, des plages, sept espaces de projections cinématographiques, six discos, plusieurs églises et péristyles, la rivière de Port-a-Piment et des sources d'eau) ; ➔ existence d'une équipe de football féminine, d'une équipe masculine et de plusieurs clubs ; ➔ existence d'une fanfare, d'environ vingt groupes de rara et de plusieurs troupes de théâtre pour l'animation des activités de culture et de loisir ; ➔ organisation d'activités culturelles telles la fête patronale, la Fête des Retrouvailles et les danses de vodou.	➔ Insuffisance de terrains de jeu et non-aménagement des terrains existants ; ➔ absence d'encadrement des équipes locales ; ➔ mauvais état des bâtiments abritant les péristyles, les églises, les discothèques et les espaces de projection de films ; ➔ manque d'organisation du secteur vodou ; ➔ non-aménagement des places publiques et accès difficile de la grotte Marie-Jeanne ; ➔ manque de promotion, recherches spéléologiques inachevées et manque de structures mises en place au niveau de la grotte Marie Jeanne.	➔ Intérêt de touristes locaux et internationaux pour la grotte ; ➔ financement du projet de réhabilitation de la Place d'armes et de l'organisation de la fête patronale par le ministère du Tourisme	➔ Stress et maladies ; ➔ délinquance juvénile ; ➔ catastrophes naturelles

Source : Ateliers de Diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD

Une des trois places publiques de la commune.

9 Source IHSI : données provenant de l'inventaire des ressources et potentialités d'Haïti

6. Milieu économique

Port-à-Piment est une commune à grandes potentialités tant économiques que naturelles sur lesquelles pourrait reposer son essor. Mais ses ressources n'étant pas mises en valeur, son territoire souffre de problèmes chroniques en matière de développement. Ses principales composantes territoriales (sections communales) sont enclavées et dépourvues d'activités économiques rentables. Son centre urbain, de son côté, est dans l'incapacité de jouer le rôle d'organisation et de structuration de son espace. Tout ceci a imprimé une commune très faiblement organisée, désarticulée et qui peine à se structurer.

Très enclavées, ses sections communales n'entretiennent pas des relations d'échange pouvant favoriser l'émergence de grands marchés devant faciliter la commercialisation de leurs produits, mais surtout la multiplication et l'amplification des activités économiques, ce qui aurait pu donner lieu à la création de places centrales ou d'un noyau à concentration d'activités dynamiques, susceptibles de les structurer. La localité de Cavalier, son principal grenier, entretient toutefois des rapports commerciaux privilégiés avec la commune de Chantal, qui lui est limitrophe et dispose d'un espace de vente intéressant au centre-ville.

La vie économique est organisée autour de trois principaux marchés : Port-à-Piment, Guillaume et Cavalier, lieux d'écoulement du surplus de

biens agricoles produits par les ménages. En dépit de leur importance, ces derniers sont connectés aux zones de production par des sentiers animaliers ou piétons. Ce qui constitue une contrainte majeure à l'échange, car il faut de 30 min à 2 h suivant le lieu de production pour y accéder difficilement. La circulation des biens et des personnes est donc limitée.

La ville qui devrait jouer le rôle de pôle économique contient très peu d'activités de services et ne peut, par conséquent, desservir les zones rurales de son ressort. Elle n'est en fait qu'un satellite gravitant autour de son chef-lieu de département, Les Cayes, principal centre polarisant du Sud. La fourniture de services (bancaires, administratifs, universitaires) à cette communauté est assurée par ce dernier qui lui est très éloigné. La commune entretient donc une relation de dépendance totale avec son chef-lieu départemental même pour certains services basiques.

Au niveau de l'échange de biens, les communes de Chantal et des Cayes offrent de grandes opportunités. Ces communes représentent non seulement des débouchés pour les biens agricoles, mais surtout un espace d'approvisionnement pour les marchands venus de Port-à-Piment. Une grande partie des produits agricoles de la commune sont vendus non seulement sur le marché de Randel, grenier des Chardonnières et abritant un marché



La majeure partie de la superficie des sections communales est consacrée aux cultures agricoles.



d'importance régionale ; mais aussi sur celui de Ducis (de Chantal). Les ménages et commerçants s'approvisionnent notamment sur le marché des Cayes et de Port-au-Prince en biens semi-finis (produits manufacturés) et agro-alimentaires.

L'économie de Port-à-Piment est très peu dynamique et diversifiée. Les secteurs secondaire et tertiaire, considérés comme les moteurs de l'économie moderne sont en gestation ou très faiblement développés. Aucune entreprise de grande taille n'a été créée. Les activités rurales traditionnelles, à savoir l'agriculture, la pêche et l'élevage, sont par

contre prédominantes. Ces dernières représentent dans les deux sections communales les principales sources de création de richesses et d'emplois et absorbent l'essentiel de la main d'œuvre.

Avec, pour pilier, une branche économique dépendant du caprice du climat et jouissant de très faibles investissements, cette économie peine à être relancée et s'embourbe dans un marasme. Pour mieux appréhender dans ses différentes facettes une telle problématique, il importe d'analyser les différentes branches des secteurs économiques et son système productif rural.

6.1 Agriculture

6.1.1 Système de production et principales cultures

Le **système de production** est un concept essentiel dans les économies rurales qui se réfère à un agencement particulier des facteurs de production, des choix techniques et à une combinaison des productions.

En plus de la main d'œuvre, la terre demeure le seul facteur de production accessible aux paysans, car la majeure partie de la superficie des sections communales est consacrée aux cultures agricoles. En 2009, le ratio de terres agricoles utilisées par rapport à la superficie des sections se chiffrait autour de 70 %. Toutefois, aujourd'hui ce taux peut diminuer à cause de l'indivision ne cessant de s'amplifier avec le temps et la dégradation des terres agricoles. L'indivision donne lieu à des lopins de terre de

taille insuffisante au développement du secteur (moins de 1 ha) alors que la dégradation est liée aux mauvaises pratiques culturales (brûlis des terres, cultures non pérennes en zones abruptes) et au déboisement intensif des versants des mornes. Les parcelles agricoles sont érodées et ont subi une forte pression, ce qui réduit leur rendement au point que de nombreux agriculteurs ont abandonné leurs parcelles. À ce propos, dans les deux sections communales, il a été observé un taux d'abandon élevé en 2009 ¹⁰ mais avec une tendance à la baisse ; ainsi le taux se trouve dans la fourchette 0 % et 10 %. La première section Paricot avait affiché le plus fort taux d'abandon, soit 20 % par rapport à sa superficie, contre 15 % pour la deuxième section Balais.

¹⁰ MARNDR, Recensement général agricole, 2009.

Concernant la main d'œuvre, il importe de souligner qu'elle est vieillissante en raison de la congruence de la forte migration des jeunes ruraux et leur conversion dans d'autres activités économiques. Avec une agriculture peu rentable, les jeunes s'y intéressent de moins en moins et préfèrent évoluer dans d'autres activités comme la moto-taxi ou migrer vers la ville des Cayes, la capitale ou vers l'étranger, particulièrement le Chili.

Joint au fait que les investissements sont rares et se résument à ceux des pauvres paysans, les obstacles relatifs aux facteurs de production constituent des freins pour l'essor du secteur et alimentent le cercle vicieux de pauvreté, gangrenant ses dépendants qui y consacrent leurs maigres ressources.

Il n'existe aucun périmètre irrigué dans la commune et l'outillage utilisé par les agriculteurs est rudimentaire ^{II} (houes, machettes, pioches). Tributaire de la pluviométrie évaluée entre 800 mm et 1200 mm de pluie avec une saison sèche couvrant une période d'environ six mois, la réussite des campagnes agricoles est aléatoire même en période de pluie. Dépendant des caprices de la nature, ce secteur est exposé au risque de sécheresse. De plus, il est souvent dévasté par des inondations et de forts vents engendrés par des cyclones et ouragans. L'ouragan Matthieu occasionnant des dégâts énormes dans les plantations agricoles illustre bien cette situation.

Dans la commune de Port-à-Piment, les cultures les plus répandues sont : le maïs, le petit mil, la patate douce, l'igname, la banane, le manioc et dans une moindre mesure les cultures maraîchères, plus exigeantes en eau et en temps de travail. Si la commune cultivait les cultures de rente comme le café et le cacao dans le temps, on observe aujourd'hui une diminution considérable de ces types de cultures, qui sont remplacées par d'autres.

La commercialisation des produits agricoles bute sur de nombreux écueils, particulièrement l'absence de structures de conditionnement et l'enclavement des zones agricoles. Des pertes considérables sont enregistrées lors du transport des biens agricoles vers les marchés.

La production agricole est surtout marquée par un **manque** substantiel d'**infrastructures d'irrigation**, d'un **outillage rudimentaire** (houes, machettes, pioches) et d'une **main d'œuvre vieillissante** et fatiguée. Avec une agriculture peu rentable et moins rassurante pour les agriculteurs, les jeunes s'y intéressent de moins en moins et préfèrent se livrer à d'autres activités comme la mototaxi ou migrer vers la ville des Cayes, la capitale ou vers l'étranger, particulièrement vers le Chili. Ce secteur, étant déjà vulnérable aux aléas climatiques, a été sévèrement touché par l'ouragan Matthew, classé catégorie 4 sur l'échelle Saphir-Simson en octobre 2016. Le passage de l'ouragan Matthew ayant des effets directs sur les sols cultivables en pente par la réduction de leur capacité de production a encore aggravé la situation des producteurs agricoles.

II Le relief dominant de montagne de la commune ne favorise pas l'utilisation de matériels mécanisés dans la préparation des sols et la récolte. La main d'œuvre est très prépondérante dans le labourage des terres et la récolte.

Tableau 15 • Calendrier agricole des principales cultures

TYPES DE CULTURE	OPÉRATIONS CULTURALES	Mois											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Maïs	Préparation de sol												
	Semis												
	Sarclage												
	Récolte												
Pois noir	Préparation de sol												
	Semis												
	Sarclage												
	Récolte												
Petit mil	Préparation de sol												
	Semis												
	Sarclage												
	Récolte												
Pois Congo	Préparation de sol												
	Semis												
	Sarclage												
	Récolte												
Patate	Préparation de sol												
	Semis												
	Sarclage												
	Récolte												
Pistache	Préparation de sol												
	Semis												
	Sarclage												
	Récolte												

Source : : Ateliers de Diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD



Les bêtes de somme comme l'âne sont utilisées comme principal moyen de transport de marchandises en milieu rural.

Tableau 16 • Perception des habitants de l'agriculture

AGRICULTURE			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
➔ Existence de terres fertiles et d'eau pour l'irrigation ; ➔ organisation des agriculteurs en associations et en regroupements pour le travail agricole ; ➔ existence du BAC.	➔ Manque d'encadrement technique et financier pour les agriculteurs ; ➔ absence de crédits et de boutiques d'intrants agricoles ; ➔ absence de systèmes d'irrigation ; ➔ manque d'outils et d'équipements.	Intervention d'ONG et d'institutions telles que : ➔ FAO / MARNDR / ORE (distribution de semences, et formation), ➔ MARNDR (achat de bœufs de charrue, de motoculteurs).	➔ Cyclones et inondations ; ➔ sécheresse ; ➔ insectes ravageurs ; ➔ exode rural.

Source : Ateliers de Diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD

6.2 Élevage

L'élevage est, après l'agriculture, l'activité la plus importante pour les habitants de Port-à-Piment. Considéré comme une activité complémentaire à l'agriculture, il est pratiqué sur toute l'étendue de la commune par plus de 80% d'agriculteurs et représente, pour la grande majorité des cas dans le pays, l'épargne des habitants et source de sécurité financière. Il constitue un moyen de financement des activités sociales et économiques, telles : écolage, frais funéraires, maladies, subsistance, financement des plantations agricoles et du démarrage de petites entreprises.

Il n'est pas recensé de ferme moderne où les animaux sont à l'abri des vents et des intempéries et des vols dans les sections communales. L'élevage libre est pratiqué en opposition à l'agriculture provoquant pas mal de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Le cheptel est composé majoritairement de caprins, bovins, volailles, particulièrement de poules et de porcs. On y trouve aussi des bêtes de somme comme le cheval, l'âne et la mule, utilisées comme principal moyen de transport de marchandises en milieu rural. Dans la première section Paricot, l'effectif des bovins et des caprins varient entre 2 000 et 5 000, les ovins de 1 000 à 2 000, les porcins de 500 à 1 000, les équins de 100 à 500 et 6 ruches y sont recensées. Par contre, dans la deuxième section Balais, la population des bovins, des ovins et des porcins oscille entre 1 000 et 2 000 et celle des ovins entre 2 000 à 5 000. Plus de 5 000 cabris y ont été dénombrés¹². D'après ces statistiques, les bovins et les caprins sont les types de bétail les plus répandus dans la commune.

Au cours des cinq années précédant le recensement, toutes les espèces ont enregistré une baisse de plus de 10% dans la section Paricot. Par contre, dans la section Balais, les bovins

¹² MARNDR, Recensement général agricole, 2009

ont connu une augmentation variant entre 0% et 10%. Les autres espèces ont affiché une diminution se trouvant dans la fourchette 0% et 10%, à cause surtout d'épidémies. Tout considéré, avec une telle tendance baissière, la situation du cheptel est alarmante.

Dans la commune, il existe dix-huit agents vétérinaires et une pharmacie. L'effectif de ces agents est insuffisant pour arriver à endiguer et éradiquer les maladies qui frappent le bétail, d'autant qu'ils sont très mal équipés en matériels et en médicaments. Malgré la présence d'un BAC, les éleveurs bénéficient de très peu de formation. L'ONG VETERIMED a essayé de suppléer à travers des programmes de formation, mais cela ne suffit pas pour les outiller afin d'affronter ce problème. Les éleveurs ne maîtrisent pas assez les techniques de conservation fourragère servant d'aliments aux animaux. Cela constitue un handicap majeur dans la croissance physique des animaux, surtout en période de sécheresse. Cependant, le MARNDR réalise des campagnes de vaccination de bétail, mais à des rythmes inadéquats selon les éleveurs. Tout

ceci a provoqué l'enchérissement des soins de santé dont les coûts vacillent entre 75 gourdes et 1 500 gourdes¹³. Les prix varient ainsi : entre 250 et 1 500 gourdes pour un bœuf, entre 75 et 150 gourdes pour un cabri, 150 et 1 500 gourdes pour un porc, 250 et 1 500 gourdes pour un cheval.

La catastrophe occasionnée par le passage de l'ouragan Matthieu ne fait qu'aggraver la situation des éleveurs, car ce phénomène climatique a engendré la mort de milliers de têtes de bétail dans tout le département du Sud. N'ayant pas d'abris pour les animaux, ces derniers sont exposés aux chiens sauvages et vulnérables aux catastrophes naturelles (comme cyclones, vents violents, chaleur, grosses pluies).

Il est à souligner que les éleveurs ont été aussi appuyés après le passage de l'ouragan Matthew par un ensemble d'institutions, notamment : la Coopération suisse (dons de cabris), 4IO Bridge (dons de poules), la FAO (dons de médicaments) et le CIA (dons de cabris et de moutons).

Tableau 17 - Perception des habitants de l'élevage dans la Commune de Port-à-Piment

ÉLEVAGE			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
➔ Existence de pâturages et d'eau pour la pratique de l'élevage ; ➔ présence de vétérinaires et d'associations d'éleveurs ; ➔ pratique de l'élevage à la corde et dans des enclos.	➔ Absence de races améliorées et insuffisance des têtes de bétail ; ➔ absence de formation des éleveurs ; ➔ absence de boutiques d'intrants ou pharmacies pour l'achat de médicaments destinés au bétail.	- Intervention d'organisations dans le secteur de l'élevage, telles que : ➔ VETERIMED (formation des éleveurs), ➔ Coopération suisse / BID (distribution de chèvres), ➔ MARNDR (vaccination des animaux).	➔ Maladies des animaux ; ➔ vols ; ➔ attaques par des chiens ; ➔ éboulements et glissements de terrain.

Source : ateliers de Diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD

6.3 Pêche

La vie de nombreux habitants des côtes de la commune de Port-à-Piment dépend de la pêche dont le potentiel est relativement intéressant avec sa vaste étendue de mer. La pratique de la pêche étant rudimentaire, du coup très peu développée en haute mer. Le plateau continental, plus accessible aux pêcheurs ne disposant pas de matériels adaptés à une pêche industrielle, est surexploité. Par conséquent, les prises sont constituées essentiellement de poissons juvéniles qui n'ont pas eu le temps d'atteindre le stade de maturité, voire de reproduction.

Délaissée, la pêche enregistre de très faibles investissements en matière d'équipements. Il n'y a pas de dispositif de concentration de poissons (DCP) propre à la commune. Les pêcheurs utilisent ceux installés à proximité des communes de Côteaux et des Chardonnières. Les engins de déplacement utilisés sont majoritairement artisanaux et surannés. Ils sont de trois ordres : les pirogues monoxyles dites *bois fouillé* ou *bois rond*, les canots en bois mus à la voile ou aux avirons, les barques en bois avec moteur hors-bord. On peut rajouter une dernière catégorie récemment introduite par des projets, celle des canots en fibre de verre fonctionnant uniquement au moteur permettant aux pêcheurs d'aller un peu plus loin dans la mer. Cependant, la persistance des techniques de pêche traditionnelles ne favorise pas une amélioration considérable de rendement.

Les techniques de pêche généralement utilisées sont : les pièges (nasses et palangre), la *pèch trèn* (avec hameçon), des sennes de plage dans les embouchures et la lance. En termes de matériels de capture, les pêcheurs utilisent des moyens artisanaux très rudimentaires : nasses, simples lignes avec quelques hameçons, filets maillants, quelques sennes de plage. Ces matériels de pêche sont achetés aux Cayes et à Port-au-Prince^{I4}.

Les variétés de poissons capturées sont multiples et de toutes sortes. Les fruits de mer sont vendus sur place ou sur les marchés avoisinants comme à Randel, aux Cayes, au marché de Ducis. Le prix de la livre varie entre 50 gourdes et 350 gourdes, selon les résultats des enquêtes réalisées en 2018. à certains moments de l'année, les produits halieutiques sont rares sur le marché.

En dépit du **potentiel** du secteur, la pêche reste une **activité marginale** et menée généralement par des gens qui n'ont pas d'autres alternatives. On constate, dans le secteur, un grand nombre de pêcheurs qui n'ont pas de canots. Ces derniers travaillent avec d'autres pêcheurs associés ne recevant qu'une partie des poissons capturés. Le revenu d'un tel pêcheur ne lui permet pas de se procurer un canot et d'être autonome dans son activité. Ajouté à cela, les pêcheurs sont obligés de vendre rapidement les poissons du fait qu'ils ne disposent pas de moyens de

I4 IFOS, résultats d'enquêtes économiques et sociales, 2018.

*Quelques matériels de
pêche et embarcations
de Port-à-Piment.*



conservation qui auraient permis de les garder un peu plus longtemps.

Étant déjà tributaires de l'activité de pêche avec de faibles revenus, les pêcheurs ne respectent aucun règlement en matière de pêche. Ils ont adopté des pratiques de **pêche destructive** comme l'utilisation de filets de petite maille ou la pêche *bat dlo*, où toutes les espèces sont pêchées à tout moment de l'année et quel que soit leur taille. Cette situation est le résultat de l'absence de contrôle, d'encadrement et de suivi de l'État, particulièrement du BAC sur l'activité de pêche. Il faut aussi noter que l'absence d'organisations de pêcheurs bien

structurées pouvant faire l'interface aux acteurs publics et non publics est un handicap majeur pour le secteur. La seule organisation de pêcheurs, dénommée APP (Association des Pêcheurs de Port-à-Piment), pas enregistrée dans la Marie, doit être renforcée pour mieux jouer son rôle d'interlocuteur et de défense des intérêts des pêcheurs. En effet, l'activité de pêche est moins productive, en particulier, au cours des mois de janvier, février, mai, juin, juillet ainsi que pendant les périodes de forts vents et de houles. Par contre, elle est la plus productive pendant les mois d'août, de septembre et la période dite de Carême qui correspond aux mois de mars et d'avril.

Tableau 18 • Perception des habitants de la pêche

PÊCHE			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
➔ Diversité des zones et des activités de pêche pratiquées dans la mer, l'étang Pernelé et la rivière de Port-a-Piment ; ➔ existence d'une association de pêcheurs à Port-à-Piment (APP : Association des Pêcheurs de Port-à-Piment) ; ➔ existence de matériels tels que : canots, filets, sennes, zen, paniers, fils et fusils de pêche.	➔ Insuffisance des matériels de pêche tels que fly boat à moteur, DCP, batteries, filets bleus, nasses, canots et zen ; ➔ absence de formation pour pratiquer la pêche dans l'étang Pernelé ; ➔ absence de chambres froides pour la conservation des fruits de mer ; ➔ absence d'encadrement technique et de formation pour les pêcheurs ; ➔ espèces d'oiseaux et de poissons en voie de disparition ; ➔ absence d'espaces construits pour la vente des produits de pêche ; ➔ insuffisance d'équipements de pêcheurs et des chasseurs ; ➔ absence de contrôle sur les activités de pêche et de chasse.	Intervention d'organisations et d'institutions étatiques sur le secteur de la pêche telles : ➔ MSF (matériels de pêche), ➔ MARNDP (ensemencement de l'étang Pernelé) ; ➔ projet de renforcement de la pêche artisanale du MARNDP.	➔ Déboisement ; ➔ inondations ; ➔ cyclones ; ➔ sécheresse ; ➔ vols de matériels ; ➔ manque de cohésion parmi les pêcheurs menaçant la survie de l'association existante.

Source : Ateliers de Diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD

6.4 Industrie, commerce et entrepreneuriat

Le développement local s'appuie sur le dynamisme économique incarné par la **création de richesses**, c'est-à-dire, la croissance de toutes sortes d'entreprises. À ce titre, il repose sur l'entrepreneuriat local¹⁵. En d'autres termes, les **initiatives locales** demeurent le *nec plus ultra* du décollage économique local. Il est vrai qu'à Port-à-Piment, en dépit de la faiblesse de son économie, toutes les entreprises recensées sont des initiatives haïtiennes, mais les entrepreneurs sont en général des citoyens munis uniquement d'un esprit de débrouillardise et disposant d'un faible capital, ce qui a donné lieu à la prolifération des **entreprises individuelles de taille réduite**. Cela a conduit au fait que 96% des entreprises sont individuelles contre 4% en nom collectif¹⁶.

Tenant compte de la taille des activités et de l'importance économique de cette collectivité (petite commune à dominance rurale), il est clair que son économie est conduite par des micros et petites entreprises à très faible chiffre d'affaires. Le terme généralement utilisé pour les désigner dans la littérature économique est PME¹⁷ et dans cet espace celles-ci évoluent dans tous les secteurs d'activités et jouent malgré tout un rôle d'intégrateur économique et social.

En effet, dans la commune, les résultats du recensement de 2013 du MCI font état de l'existence de **408 unités** alors qu'en 2005, 33 unités ont été inventoriées par l'IHSI¹⁸ dénotant une forte

présence des établissements commerciaux (22 unités). Cependant, il est difficile de déduire qu'il y ait un accroissement considérable des PME. Toutefois, les données permettent de comprendre que les PME, en 2005, était constituées majoritairement de micro-entreprises commerciales (45,5% de petites boutiques et provisions alimentaires) et industrielles (petites boulangeries, moulins de maïs et d'arachides). Ce que les résultats du recensement du MCI ont confirmé, car **62,25% des entreprises recensées évoluent dans le commerce** (achats/ventes de biens et services), bien que ce ne soit pas dans la même proportion. Il faut souligner que le recensement du MCI aurait dénombré tous les petits marchands et activités qui ne sont pas forcément des entreprises.

Les entreprises ont fait face spécifiquement à de grands obstacles, particulièrement : non-remboursement des clients (161 entreprises en faisaient face), faibles ventes/expiration des produits (70) et insécurité/vol (30), en plus des problèmes structurels (accès au crédit, encaissement, cadre légal inadapté, etc.)

Avec la catastrophe du 3 octobre 2016 occasionnée par l'ouragan Matthew, la situation des marchands et autres micro-entrepreneurs se détériore et leur effectif pourrait diminuer, étant donné que la plupart d'entre eux sont décapitalisés et seulement 0,7% sont couverts par une compagnie d'assurances. De plus,

¹⁵ L'entrepreneuriat local se définit empiriquement comme une activité liée à la formation de nouvelles entreprises sur un territoire donné.

¹⁶ MCI, recensement des entreprises, 2013.

¹⁷ Il importe de souligner que ce terme se rapporte à tous les types d'activités, qu'elles soient commerciales, industrielles et de services. Toutefois, un autre concept, à savoir PMI, a émergé pour désigner les industries de petite et moyenne taille.

¹⁸ IHSI, Ressources et potentialités des communes d'Haïti, 2005.

l'environnement créé par le désastre est hostile à la reprise des activités sans une intervention de l'État visant à faciliter la reconstruction de la ville et des localités fortement frappées.

D'après un dénombrement partiel fait par la Mairie, 44 petites et moyennes entreprises fonctionnent suite à cette catastrophe. Par contre, selon les recensements réalisés en 2018 par l'IFOS, il existe 96 entreprises opérant dans la transformation, les services et le commerce, sans compter les borlettes qui sont au nombre de 28. Bon nombre des entreprises dénombrées ne sont pas assez rentables pour exiger le paiement de patente.

À la lumière de ce constat, un fait demeure, les PME ne peuvent pas être le socle du développement de la commune vu que leur capacité à générer des richesses et leur niveau de structuration sont trop faibles, en dehors des préjudices considérables provoqués par

les catastrophes naturelles, notamment l'ouragan Matthew et les problèmes structurels à l'ensemble de l'économie du pays (manque d'infrastructures de base, de services publics, etc.) L'informalité demeure l'une des contraintes majeures à leur essor.

Enfin, elles ont un accès limité au marché financier, surtout au crédit bancaire. Généralement, les banques sont réticentes à accorder des prêts même aux entrepreneurs munis d'un bon plan d'affaires, voire à des entreprises faiblement structurées. Il est vrai que les programmes de micro-crédit touchent de nombreux marchands et petits entrepreneurs, mais les prêts octroyés se font sur le court terme et ne peuvent pas, par conséquent, faciliter leur structuration. Ces prêts octroyés à des taux très élevés, soit 36% l'an, et considérés comme prohibitifs par les débiteurs, n'alimentent que leur fonds de roulement.

Tableau 19 - Perception des habitants du secteur commerce

COMMERCE			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
➔ Présence d'institutions de crédits et de prêts, tels la CPCS ; ➔ regroupement des commerçantes en mutuelle solidarité ; ➔ existence de petites entreprises telles que des boulangeries, des moulins de céréales et de grains.	➔ Non-aménagement des espaces d'échanges et de ventes ; ➔ taux d'intérêt exorbitant ; ➔ manque d'encadrement financier et de formation pour les marchandes ; ➔ mauvaise conditions de vente des produits ; ➔ port non aménagé et non fonctionnel ; ➔ fonctionnement illégal de certaines entreprises.	➔ Prêts accordés aux marchandes par des entreprises telles que : FONKOZE et CAPOSUD.	➔ Insécurité et vols ; ➔ inondations ; ➔ décapitalisation des marchandes.

Source : ateliers de Diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD

Le port, dysfonctionnel et non aménagé, ne favorise pas les échanges commerciaux.

Verdadero laberinto subterráneo, la cueva Marie-Jeanne es la más larga conocida en Haití (2011) con más de 4 km. Las galerías, talladas por el agua, se distribuyen en tres niveles.



Gnɔt Marijɛn nɔn
sɛn kɛ pɔw nɔn
tɛt. Nɔw jwɛn
lɛn li: kɔlɔl
chɔchɔ, nɔ
pɛnɛnɛn kɔlɛv
ɔ lɔ tɛ mɛnɛ

Le niveau inférieur de la grotte accueille une faune abondante, isolée du monde extérieur.

The bottom level of the cave is home to a abundant fauna, isolated from the outside world.

La parte interior de la cueva encierra una fauna rica, aislada del mundo exterior.

Para su seguridad

ESTÁ A PUNTO DE ENTRAR EN UN AMBIENTE PELIGROSO!

- No entre solo en la cueva.
- Conduzca una linterna con pilas recargables.
- Póngase en contacto con guías locales quienes tengan las llaves para abrir la raja cerrada. Infórmeles en el Ayuntamiento de Puerto Piñero.

LA CUEVA ES FRÁGIL, CUIDÉLA!

- Elimina todos los residuos (papelitos, cigarrillos, botellas, latentes...).
- No orines en la cueva.
- No toque las construcciones: son frágiles.
- No escribas en las paredes.



Green Building

6.5 Tourisme, hôtellerie et restauration

Port-à-Piment possède un potentiel appréciable au niveau touristique. Elle ne possède pas de grandes fortifications, de vestiges historiques et des monuments patrimoniaux qui pourraient attirer des visiteurs, mais, elle abrite la plus grande grotte maritime de la Caraïbe et la plus longue d'Haïti, la grotte Marie Jeanne, lieu de culte du peuple tainos, dont la beauté émerveille les touristes. Elle est un véritable labyrinthe de quatre kilomètres de galeries étagées sur plusieurs niveaux et compte une cinquantaine de caves portant des noms historiques, bibliques, mythologiques et poétiques. Cette merveille naturelle attire de nombreux visiteurs dans la commune et est une source de recettes pour la Mairie.

Baignée par la mer des Caraïbes, la commune de Port-à-Piment possède également des plages

naturelles attrayantes et comme toutes les contrées d'Haïti, elle a une riche culture et des fêtes patronales qui attirent beaucoup de visiteurs, particulièrement les natifs de la commune.

Cependant, en dépit de son potentiel éco-géologique, en dehors des visites de la grotte, les activités touristiques sont quasi inexistantes à Port-à-Piment. Aujourd'hui, il existe deux hôtels dotés d'une dizaine de chambres dont le niveau de service reste très faible; un petit restaurant et dix petits espaces faisant office de cinéma et ne possédant pas un cadre approprié. Il y a un manque criant d'infrastructures et d'équipements de base ou en support à l'économie, ce qui rend le niveau d'accès de la ville et des localités aux services de base (eau potable, assainissement, etc.) très faible et dans certains cas, il est nul (l'électricité,



par exemple, dans les sections communales). La mobilité dans la commune est très limitée, car son niveau de connectivité est médiocre.

Après la catastrophe d'octobre 2016, ce panorama est devenu de plus en plus sombre. Les infrastructures existantes ont été endommagées ou détruites. Les logements et les activités ont subi les préjudices de l'ouragan. Cela rend la ville moins

attrayante et a écorché sa capacité d'attirer des visiteurs tant haïtiens qu'étrangers.

En fait, à Port-à-Piment, la contribution réelle apportée par la sous-branche tourisme et restauration est trop faible pour la relance de son économie, mais si des investissements appréciables sont consentis dans les infrastructures et les services liés à cette branche, celle-ci peut à elle-seule favoriser son essor économique et social.

Tableau 20 - Perception des habitants du secteur tourisme et hôtellerie

TOURISME ET HÔTELLERIE				
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 	
➔ Existence d'attraits touristiques comme la grotte Marie Jeanne, une partie du parc Makaya, l'étang Pènele ; ➔ célébration de la Fête des Retrouvailles et disponibilité de chambres d'hôtels au coin du Sud et à Bergerie Hôtel.	➔ Mauvais état du centre d'accueil de la grotte Marie Jeanne et des routes d'accès aux sites touristiques ; ➔ nombre de guides touristiques insuffisants et manque de matériels et d'équipements pour l'exploration de la grotte ; ➔ manque de structures d'accueil dans les hôtels.	➔ Financement de la restauration de la grotte par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ; ➔ intérêt d'alpinistes et de spéléologues étrangers pour l'exploration et la cartographie de la grotte ; ➔ financement de la Fête des Retrouvailles par le ministère du Tourisme, le ministère de l'Environnement et le MICT par l'intermédiaire du GIPP.	➔ Insécurité ; ➔ délinquance juvénile ; ➔ cyclones et inondations ; ➔ bidonvilisation du bourg.	

Source : ateliers de Diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD

6.6 Organisation du travail et la main d'œuvre

La main d'œuvre communale est caractérisée par sa jeunesse, sa ruralité et sa faible qualité. Peuplée de près de 20 000 habitants, sa population relativement jeune est un atout important à son essor. Les habitants de plus de 18 ans représentent 63,67% de la population totale en 2015, soit 9021 habitants. Or, on sait que dans le monde rural les jeunes de 10 à 18 ans participent également à la production agricole, ainsi

que les gens de plus de 60 ans. Alors, la main d'œuvre de la commune peut être supérieure à la tranche d'âge 18 ans et plus.

La main d'œuvre se concentre dans la section communale Paricot dans laquelle s'est implantée la ville : près de 65,33% y demeure. Il importe de souligner que la majeure partie de

la main d'œuvre (18 ans et plus), soit 55,6%, est rurale.

De plus, en raison du faible accès à l'éducation professionnelle et universitaire, la main

d'œuvre disponible est très faiblement spécialisée et n'est pas en mesure de constituer un potentiel pouvant favoriser une diversification de l'économie et des corps de métier.

6.7 Emploi

Le marché de l'emploi est un système multidimensionnel subissant les effets de nombreux facteurs économiques et sociaux. Au niveau communal, eu égard au caractère rural de l'économie, il est évident que les activités traditionnelles absorbent la majeure partie de sa main d'œuvre. Selon le Recensement général agricole, l'agriculture à elle seule a engagé la majeure partie de la main d'œuvre locale disponible, soit plus de 95% des ménages. L'apport des autres secteurs en termes de création d'emplois est faible en raison du fait que les entreprises existantes sont de taille très réduite et créent en général un ou deux emplois, hormis la branche de construction et travaux publics, qui a connu un essor considérable après le passage de l'ouragan.

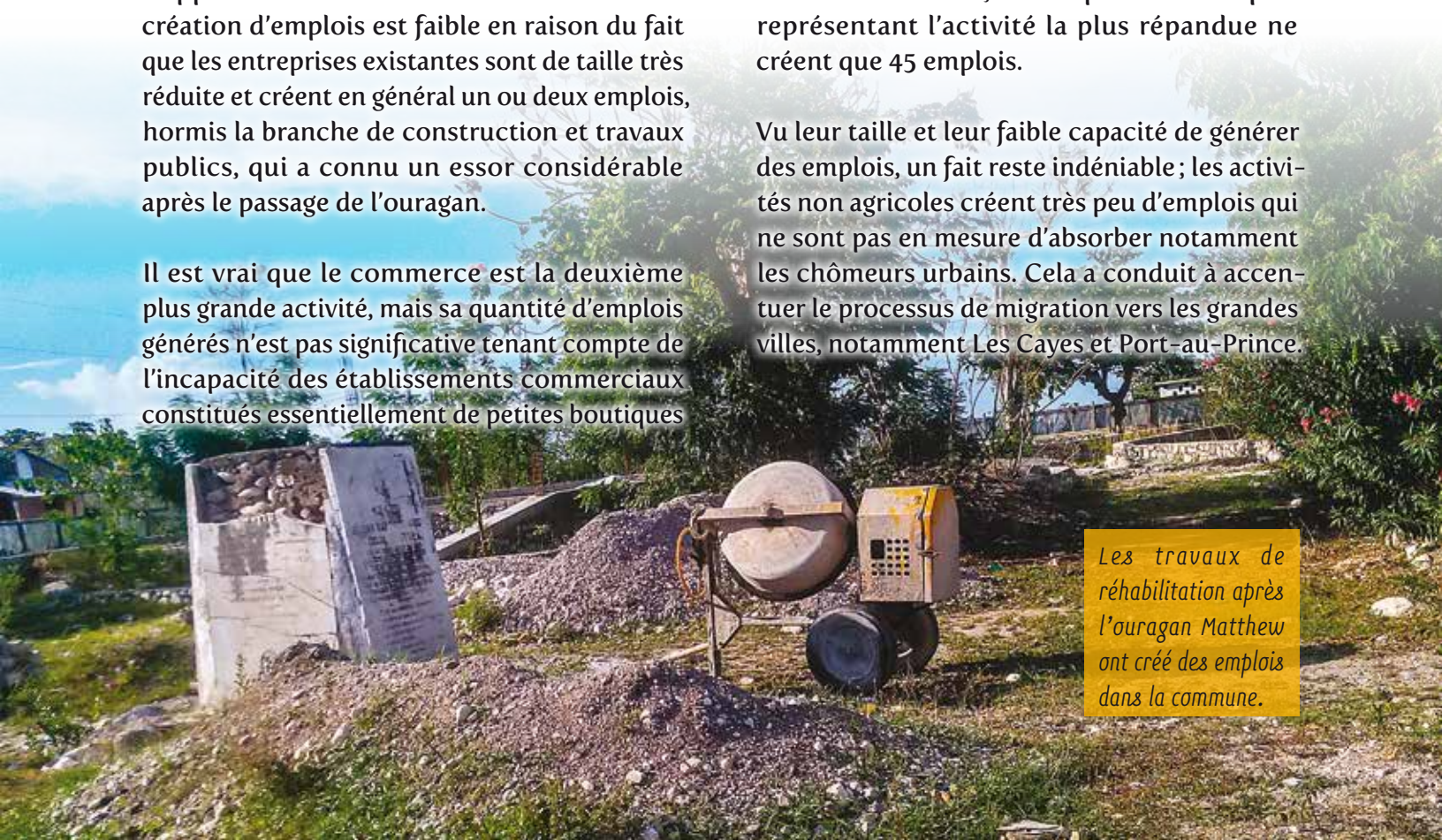
Il est vrai que le commerce est la deuxième plus grande activité, mais sa quantité d'emplois générés n'est pas significative tenant compte de l'incapacité des établissements commerciaux constitués essentiellement de petites boutiques

et de marchands établis sur la voirie de générer un grand nombre d'emplois.

D'après l'enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration du PCD, les entreprises identifiées dans les différentes sections communales ont créées seulement 87 emplois. Cela ne fait que corroborer la prévalence des secteurs traditionnels dans l'économie communale. De plus, ces chiffres confirment la petitesse de la taille de cette économie, car les petites boutiques représentant l'activité la plus répandue ne créent que 45 emplois.

Vu leur taille et leur faible capacité de générer des emplois, un fait reste indéniable ; les activités non agricoles créent très peu d'emplois qui ne sont pas en mesure d'absorber notamment les chômeurs urbains. Cela a conduit à accentuer le processus de migration vers les grandes villes, notamment Les Cayes et Port-au-Prince.

Les travaux de réhabilitation après l'ouragan Matthew ont créé des emplois dans la commune.



Un animateur présente les forces majeures de la commune par priorité.

DAT: 10/11/17 KOMIN: 10/11/17		CHWA FOS MATE YO	N°	#
SEKTE	FOS			
Elvaj	Nou gen bon jan pou sèvi		A	13
Organizasyon	Gen anpil organizasyon ki aneje yo nan aje sosyal		B	12
Komès	Egzistans yo espes pou n fè mache nan Sant Villa		C	7
Edikasyon	Nan Sant Villa gen yon lise 3letyèl nasyonal ak yon lekòl konpaga miz.		D	3
ANVI Wòmman	Nou gen yon bon jan kouvèti vegetal		E	10
Pèch ak Chas	Nou gen lamé a kòm Premye resous nou nan kesyon pèch.		F	2
Touris	Prezans gwòl mari-jan nan vil la		G	6
Kilti/Espe Lwazi	Gen yon tèren Foutbòl, plizyè tèren baskey ak yon tèren volebòl.		H	14
Sante	Gen yon Sant Sante oli kat desèvi Popilasyon an.		I	1
Ibanis Abita	Egzistans (EDSH) nan vil la kap fè moun nan demen Konstriksyon (Centre de développement Sur la Côte Sud d'Haïti)		J	5
Kominikasyon/vout	Prèske chak moun nan vil la gen yon telefòn.		K	15
Agrikilti	Nou gen bon tèt ki fèt il ki ka bay bon rekòl.		L	8
Atizana	(EDSH) Konn ede moun jèn nan transjòmasyon bwa pou mès.		M	16
Jistis	Prezans jij yo.		N	7
Dlo-Aseman	gen yon sous ki byen sitiye a ki kapte moun bay anpil dlo pou alimante sant vil la.		O	4
Enèji min	Egzistans min sa, wòch, ranblé ak Gravay nan rivyè a.		P	9

7. Forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures

Le diagnostic se clôture par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures de la Commune qui serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement (voir photos ci-contre et de la page suivante). Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de chaque catégorie d'acteurs ont été pris en compte. Elles constituent les priorités communales en matière de développement.

Tableau 21 - Les FFOM majeures de la commune de Port-à-Piment

FFOM MAJEURES PRIORISÉES				
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 	
➔ Existence d'une biodiversité et d'attrait touristiques diversifiés tels que : la grotte Marie Jeanne (plus grande grotte des Caraïbes), une partie du versant est du parc Macaya (plus grande forêt primaire d'Haïti et patrimoine mondial de l'UNESCO), l'étang Pernelé, plus de 3,5 Kilomètres de littoral ainsi que les chutes Nan So, la rivière de Port-à-Piment et les chutes de Balais ; ➔ existence de terres fertiles, de ressources en eau pour l'irrigation, d'un BAC et organisation traditionnelle des agriculteurs en associations et en regroupements pour le travail agricole ;	➔ Absence d'études sur le réseau routier communal et non-aménagement des voies de communication et d'échanges menant vers les sections communales ; ➔ insuffisance d'équipements et de matériels de pêche tels que <i>fly boat</i> à moteur, DCP, batteries, filets bleus, nasses, canots, hameçons et de chambres froides pour la conservation des fruits de mer ; ➔ système de production d'énergie électrique limité et manque de moyens pour l'exploitation des sources d'énergie ;	➔ Intervention de diverses ONG et institutions sur la commune telles que : MSF, CRS MSPP, UNICEF, ACTED, MENFP, FONKOZE, CAPOSUD, FAO, MARNDR, ORE, VETERIMED, BID, AVSI, BID, MICT, MJSP, PNH, DCPJ, CIA, GIPPJ, ministère du Tourisme, ministère de l'Environnement, Délégation départementale, Croix Rouge / Fondation Macaya, Digicel et Natcom ;	➔ Catastrophes naturelles ; ➔ injustice et corruption ; ➔ épidémies et maladies ; ➔ changements climatiques ; ➔ insécurité.	

FFOM MAJEURES PRIORISÉES			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
➔ existence d'une association de pêcheurs, diversité des zones et des activités de pêche pratiquées dans la mer, l'étang Pernelé et la rivière de Port-à-Piment ➔ existence d'un fort potentiel en eau et de dix sources d'eau captées ; ➔ existence d'écoles à faibles coûts dont plusieurs écoles nationales, des écoles communautaires, d'un lycée, et d'un centre professionnel à quatre options ; ➔ existence d'un centre de santé à lits offrant des soins gratuits avec service ambulancier ; ➔ transit d'un tronçon de la route départementale par le centre-ville de Port-à-Piment.	➔ absence de plan de zonage, non-identification des rues et d'adressage des maisons, mauvaise construction dans les zones à risques et établissement de petites maisons de pailles et de <i>batch</i> le long du littoral après l'ouragan Matthew ; ➔ manque d'encadrement des établissements de formation existants et insuffisance d'infrastructures d'éducation scolaire et professionnelle ; ➔ absence d'hôpital et insuffisance de centres de santé dans la commune ; ➔ environnement non sécuritaire.	➔ le potentiel touristique ; ➔ projet d'extension du réseau électrique de Port-à-Piment par la CEAC ; ➔ réseau de télécommunication de la Digicel et la Natcom.	

Source : Ateliers de diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD.



Des participants discutent des opportunités du tableau FFOM majeur avec un expert de l'IFOS.

• TROISIÈME PARTIE •

PLANIFICATION





Le Maire de Port-à-Piment et d'autres participants analysent en groupe les différents points pour élaborer la vision de la commune.



8. Vision de développement de la commune



Le Diagnostic communal a donné aux acteurs la possibilité de mesurer la dimension des dysfonctionnements sectoriels de la commune tout en révélant des potentialités qui peuvent constituer de véritables leviers pour son développement. L'analyse de cette problématique leur a permis de prendre conscience que des actions spécifiques conjuguées peuvent

induire des changements significatifs qui leur permettront d'avoir dans le temps la commune de leur rêve.

C'est ainsi que les autorités locales et les représentants des secteurs de la société civile se sont réunis pour dégager cette vision de la commune :

En 2043, Port-à-Piment est une destination touristique de référence avec des services sociaux de base équitables, satisfaisants et des activités économiques florissantes basées sur l'agriculture, la pêche à travers un territoire bien aménagé facilitant les relations entre le centre ville et les sections communales dans un environnement sain et sécuritaire.

Cette vision est formulée à partir des facteurs internes et externes relevés dans la problématique de développement de la commune et s'appuie sur les aspirations communes

des citoyens. Elle prend aussi ses assises sur les principales orientations nationales et s'inspire de la vision de développement du pays qui est :

« la refondation de la nation haïtienne en transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030 ».

8.1 Orientations stratégiques

Pour guider les actions identifiées par les acteurs et atteindre la vision de développement de la commune dans 25 ans, des orientations stratégiques sont nécessaires. Dans les ateliers, sur la base des facteurs positifs et négatifs identifiés au cours du Diagnostic, les autorités locales et les représentants des secteurs de la société

civile ont indiqué les directions à prendre pour atteindre les objectifs de développement. À travers les orientations, ils ont fait le choix des domaines d'intervention prioritaires et déterminé les principaux champs d'action des acteurs tout, en tenant compte des orientations stratégiques au niveau national.

8.1.1 Orientations nationales

Le **Plan stratégique de Développement d'Haïti** a identifié **huit orientations stratégiques** sur la base desquelles des actions seront menées pour transformer Haïti en pays émergeant en 2030. À travers ces orientations stratégiques, ils ont fait un ensemble de choix dont la création de richesse et d'emplois par le secteur privé au niveau des régions et des chefs-lieux d'arrondissement, l'offre des services de base à la population et l'inclusion sociale sous toutes ses formes, une

stratégie de croissance économique forte et durable par la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé.

Ces différentes orientations s'articulent à travers quatre grands chantiers ou refondations identifiées dans le Plan pour le Relèvement et le Développement d'Haïti, lesquelles sont la **refondation territoriale**, la **refondation économique**, la **refondation sociale** et la **refondation institutionnelle**.

8.1.2 Orientations communales

La catastrophe du 12 janvier 2010 a provoqué un tournant dans notre histoire de peuple et a stimulé les autorités nationales à prendre des décisions en vue de la planification d'interventions pour la refondation de la nation haïtienne. Environ six ans plus tard, soit en octobre 2016, l'ouragan Matthew qui a dévasté la côte Sud du pays est devenu, pour la population de Port-à-Piment, un élément déclencheur d'initiatives diverses visant la restructuration de leur commune.

Cette restructuration revêt une forme qui se matérialise à travers les actions qui sont définies dans la programmation physique du PCD. Elle prend aussi des directions précises, qui sont déterminées par les orientations stratégiques. C'est ainsi qu'au cours de la phase de planification, les autorités locales et la société civile ont identifié quatre axes majeurs d'intervention en articulation avec les grands chantiers du PSDH.

Tableau 22 • Articulation entre le PCD et le PSDH de Port-à-Piment

CHANTIER DU PSDH		ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PCD	
➔	Refondation territoriale		➔ Aménagement du territoire communal
➔	Refondation économique		➔ Dynamisation de l'économie locale
➔	Refondation sociale		➔ Accès aux services sociaux de base
➔	Refondation institutionnelle		➔ Appuyer institutionnel



ORIENTATION STRATÉGIQUE I • Organiser l'espace territorial par une meilleure gestion de l'espace et de l'environnement. Cette orientation s'assoit sur les lignes d'actions stratégiques de quatre piliers sectoriels dont la communication, l'environnement, l'énergie et l'aménagement du territoire.

Dans le secteur de la **communication, routes et transport**, les priorités se portent sur une plaidoirie et des actions en vue de l'amélioration des services de téléphonie mobile et d'accès au réseau d'internet, la continuité du territoire et l'ouverture de l'espace communal par le développement du réseau routier et des infrastructures de communication intégrée. Ce qui permettra le désenclavement des sections communales et des grandes habitations, ainsi que l'amélioration de la circulation dans le centre-ville et les zones urbanisées. De plus, la commune possède une baie protégée et les vestiges d'un ancien port qui sera rénové en vue de raviver le transport maritime.

En matière d'**environnement** et de **développement durable**, il est prévu la réhabilitation des espaces verts, la préservation des ressources naturelles, la protection des écosystèmes terrestres et aquatiques grâce au remembrement des bassins versants, la structuration des aires terrestres et aquatiques protégées, l'assainissement du littoral, la protection des sources d'eau, la

réhabilitation des pentes érodées et le reboisement des zones à fortes pentes. La commune s'engagera dans la lutte contre la pollution et le changement climatique, la promotion des énergies renouvelables, une meilleure gestion des déchets et la diminution de la dépendance des consommateurs domestiques et commerciaux par rapport aux combustibles ligneux.

Pour ce qui est de l'**énergie**, il est question de l'extension du réseau de la coopérative électrique CEAC, la réhabilitation de l'ancien réseau électrique et la mise en place de petites unités de production d'énergie hors réseau dans les sections communales afin de mieux pourvoir aux besoins. Il est aussi indiqué l'exploitation de l'énergie solaire par l'utilisation de panneaux photovoltaïques.

En ce qui a rapport avec l'**aménagement du territoire**, la trame urbaine et l'espace communal seront valorisés par le développement et la mise en œuvre d'outils de planification stratégique et de gestion du territoire à l'échelle communale,



Ci-dessus, un participant explique les différents projets du secteur de l'aménagement du territoire, ci-dessous, le groupe qui travaille sur le volet du tourisme a des membres de tous les âges...



le renforcement des capacités de régulation et de contrôle de l'évolution du centre-ville en vue de la maîtrise de la croissance des zones d'extension, la construction et la rénovation des équipements collectifs, la relocalisation et le relogement des sinistrés de l'ouragan Matthew. Ce qui permettra de contrôler les constructions anarchiques et limiter la bidonvilisation de certains quartiers. Le cadre de vie deviendra plus attractif par le drainage du centre urbain, l'installation de poubelles, la mise en place d'un site de décharge et l'assainissement du littoral.

Sur cet axe, l'équilibre entre les champs de compétences et les intérêts politiques est

fondamental. La Mairie s'alliera avec ses élus du parlement pour avoir une meilleure audience auprès des ministères et institutions comme le MTPTC, le MICT, le MPCE, le MDE, le CIAT, le CONATEL afin de faciliter l'intégration des interventions de son budget dans les lois de finances annuelles et bénéficier des dépenses de transfert allouées à leurs réalisations. La Mairie instituera un bon dialogue avec les services déconcentrés afin de stimuler leurs ministères de tutelle à prendre en charge les interventions qui dépendent de leurs compétences.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 • Dynamiser l'économie locale par le développement des secteurs porteurs. Elle se définit à travers les lignes d'actions stratégiques de trois grands piliers sectoriels embrassant le tourisme, l'agriculture et la pêche.

Pour le **tourisme**, il s'agit d'**exploiter le potentiel de la commune** à travers l'aménagement et la facilitation de l'accès aux sites touristiques depuis la plage jusqu'au parc Macaya, la réhabilitation des structures d'accueil et d'accès à la grotte Marie Jeanne, la promotion et le développement d'un tourisme écologique intercommunal en construisant de petits villages éco-touristiques au parc. Cette nouvelle donne et la mise à profit commun des atouts touristiques entre Port-à-Piment et Chardonnières pourra diversifier le parcours, renforcer le menu des activités touristiques et attirer une autre catégorie de touristes à Port-à-Piment. D'autant plus que la commune possède des avantages comparatifs intéressants offerts par l'accès à la grotte Marie Jeanne qu'on reconnaît comme la plus grande de la Caraïbes et le parc naturel Macaya, qui est la dernière réserve de forêt primaire du pays et une grande réserve en termes de biodiversité. Il faut aussi souligner la rentabilisation des activités liées au tourisme et la professionnalisation du secteur par la formation de guides

touristiques et des ressources humaines en hôtellerie. Cette stratégie facilitera la standardisation des services hôteliers et un meilleur accueil aux usagers. Les artisans pourront tirer profit de l'affluence des visiteurs. Ils bénéficieront d'un encadrement technique et financier par la formation, l'accès au crédit incitatif et exploiteront la construction d'infrastructures pour l'exposition et la vente de produits artisanaux.

De façon spécifique, pour le tourisme, la Mairie positionnera Port-à-Piment sur les destinations préférentielles en mettant en exergue ses atouts en la matière et en exploitant judicieusement ses relations avec des professionnels du secteur, ses rapports avec le ministère du Tourisme et particulièrement l'internet. La coopération avec un opérateur dans le cadre d'un partenariat public-privé est à envisager afin de tirer le maximum de profit du secteur sur la base d'une bonne gestion. Des engagements en termes de sécurisation seront pris et

des garanties pour l'exploitation des sites avec retour sur investissement seront données.

En matière d'**agriculture**, le cap est mis sur la **recapitalisation des exploitations agricoles** par la recherche de subventions et une plaidoirie pour l'octroi de crédits à des taux acceptables, qui permettront des investissements dans le secteur. Les intervenants seront formés en techniques agricoles modernes et sensibilisés à regrouper leurs parcelles en moyennes propriétés et à se constituer en coopératives de producteurs agricoles en vue de faciliter la modernisation du système de production grâce à l'acquisition d'outils et d'équipements mécaniques modernes adaptés aux espaces de cultures. La réhabilitation et l'aménagement des systèmes d'irrigation, la mise en place de lacs collinaires et la construction de complexes d'impluviums et de bassins de rétention favoriseront la production de denrées à une plus grande échelle, le

développement et l'intensification des cultures de rente et des filières porteuses. L'optimisation de la productivité et du rendement stimuleront la création de petites unités de transformation et de conservation qui apporteront une valeur ajoutée aux activités agricoles.

Pour la **pêche**, il s'agit de **financer les associations de pêcheurs et des commerçantes de fruits de mer**, soit par des subventions de l'État grâce à une plaidoirie du BAC à travers le MARNDR, soit par l'octroi de crédits à des taux préférentiels par le secteur privé des affaires à travers les coopératives. C'est un secteur vital pour l'économie des zones côtières. Cela aurait un impact direct sur le niveau de vie des populations habitant le long des côtes. Ce financement pourrait passer d'abord par la **formation et la sensibilisation des pêcheurs** à se constituer en coopératives. Ensuite l'encadrement pourrait intéresser l'achat et l'installation d'**équipements** facilitant la pêche en haute mer,



Discussions animées autour du secteur de l'agriculture.

l'**ensemencement** de lacs collinaires et de l'étang Pernelé, la mise en place de **chaînes de froid**, le développement de petites unités de conservation des fruits de mer, la formation entrepreneuriale des marchandes de poissons, la conquête et la consolidation des **marchés d'écoulement**.

Pour que le secteur économique prenne ces orientations, la **Mairie** jouera un rôle d'**accompagnatrice des acteurs** dans plusieurs domaines. D'abord, des initiatives seront prises pour attirer les **investissements privés** dans les différents secteurs économiques de la commune. Du lobby pour les potentialités de Port-à-Piment sera fait auprès des membres de la Chambre de commerce régionale, des ressortissants étrangers et de la diaspora. Des négociations seront entreprises et des mesures incitatives seront entamées comme des rabattements sur les redevances des entreprises. Puis, il faudra transformer les travailleurs et travailleuses du secteur de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture en véritables hommes et femmes d'affaires. Cela consistera à les mettre en contact avec de potentiels investisseurs et faciliter l'accès à la formation et l'information. Cela passera par l'alphabétisation, l'alphanétisation, l'acquisition de savoir-faire en entrepreneuriat, en montage de plan d'affaires et un accompagnement direct pour la reconnaissance légale des PME.

Cette démarche pourrait être appuyée par le MARNDR à travers le BAC.

Ensuite la Mairie entreprendra, avec l'appui du MEF, des démarches pour faciliter l'**accès au capital financier** en instituant un dialogue avec les institutions de crédit à des taux préférentiels au niveau local, national et international au profit des entrepreneurs. Sur le plan local, il faut négocier avec les coopératives et caisses populaires pour diminuer les taux exorbitants, qui avoisinent les 36% l'an. Au niveau national, la Mairie veillera à approcher l'ONA, qui donne un crédit pour les activités productives et pour les femmes à un taux d'intérêt peu élevé. Parallèlement, des démarches peuvent être entreprises auprès de certaines banques étrangères, comme la FDI, qui finance des activités économiques à des taux d'intérêts intéressants.

Pour l'**écoulement des produits**, le marché existe déjà dans un pays qui utilise les denrées agricoles, la viande, les fruits de mer et autres qui proviennent majoritairement de l'importation. Le rôle de la Mairie consistera, dans un premier temps, à mettre en place les infrastructures marchandes et, dans un second temps, à aider les producteurs à identifier les zones d'écoulements et se mettre en réseau avec d'autres producteurs.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 • Favoriser le développement humain par l'amélioration et l'accès aux services sociaux prioritaires. *Il s'assoit, pour les cinq prochaines années, sur deux piliers sectoriels comprenant l'éducation et la santé.*

Dans le cadre de l'**éducation**, une emphase particulière sera mise sur la **lutte contre l'analphabétisme et la non-scolarisation des enfants**. Il s'agit, entre autres, d'augmenter l'offre scolaire, de créer des centres d'alphabétisation innovants avec des méthodes d'apprentissage adaptées, de développer des filières de professionnalisation par la construction d'infrastructures de proximité,

de réhabiliter les établissements scolaires endommagés par l'ouragan Matthew et d'offrir des formations techniques et professionnelles. Parallèlement les **conditions d'apprentissage** seront **améliorées** par le recyclage du personnel enseignant, l'intégration de thématiques liées à l'orientation professionnelle, la sexualité et le civisme, la disponibilité de matériels

didactiques, le support psychosocial, un meilleur encadrement pédagogique ainsi que la mise en place d'infrastructures récréatives et sportives afin de contribuer à la réduction du taux de délinquance juvénile.

En ce qui a trait avec la **santé**, l'amélioration du système de soins par rapport aux besoins de la population commencera par l'intégration de la commune dans une **unité communale de santé fonctionnelle** avec comme corollaire la construction d'infrastructures de proximité dans les sections communales, la transformation du centre de santé à lits en **hôpital communautaire de référence** et la revitalisation du système de soins ambulatoires. Ensuite le système sera renforcé par l'amélioration des services de santé grâce à la disponibilité du paquet minimum de services à tous les citoyens de la commune, la permanence du personnel prestataire de soins et l'accessibilité aux intrants.

Tout cela ne peut être fonctionnel que par la mise en place d'une table de concertation sectorielle qui regroupe la Mairie et les instances locales de représentations des ministères de l'Éducation, de la Santé et des Sports. Une synergie peut être créée pour une plaidoirie commune de ces instances pour faciliter l'accès de la Mairie aux fonds dédiés par la loi et le budget national pour l'éducation et la santé. Ainsi la Mairie pourra-t-elle s'engager pour la construction de certaines infrastructures et les ministères sectoriels assureront leur gestion et leur fonctionnement.

Dans ce champ d'interventions, des efforts seront aussi consentis pour assurer le bien-être de la population par l'accès aux autres services sociaux. En dehors des secteurs prioritaires, des efforts seront déployés pour faciliter l'accès de la population **à l'eau** par la mise en place d'infrastructures conjointes avec la DINEPA dans



Présentation des programmes, sous-programmes et actions du secteur de la santé.

une perspective de transfert de compétences à la Mairie. Les activités de **sport, culture, loisir** sont aussi dans la ligne de mire de la municipalité afin de faciliter l'épanouissement des jeunes. En la matière, la municipalité peut se faire une vocation pour le sport mondial et pour le

septième art en comptant sur l'orientation et l'expérience de ses ressortissants qui sont de véritables ambassadeurs pour le pays dans leurs domaines spécifiques, comme Donald Guerrier pour le football et Raoul Peck pour la culture.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 • Améliorer la gouvernance par le renforcement des capacités organisationnelles des institutions municipales, l'appui aux organisations de la société civile, et l'harmonisation des relations entre les instances locales.



Les principaux services ciblés sont la fiscalité, l'urbanisation et les équipements collectifs. Le bon fonctionnement de ces derniers est indispensable à la réalisation des interventions pour l'amélioration des services publics.

Un accent particulier sera mis sur la formation, l'encadrement technique des ressources humaines, l'accompagnement et l'équipement des services. Pour la société civile, les organisations communautaires de base et le Conseil des Sages seront renforcés et bénéficieront de formations spécifiques notamment à travers les structures du CDC pour une meilleure collaboration avec les autorités locales et la bonne gouvernance de la commune.

Sur cet angle, la Mairie choisit et décide de faire la promotion de la **démocratie participative** par l'information régulière de la population sur la gestion de la chose publique et la décision d'intégrer la société civile dans les prises de décisions en matière de développement à travers le Conseil de Développement communal.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES TRANSVERSALES • **Promouvoir la justice sociale et l'équité de genre par la lutte pour la protection des citoyens et la dignité humaine.** Cette orientation est l'expression des principes à la base de la charte des Nations unies dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ils sont des normes qui doivent diriger toutes les actions de développement de la commune. La Mairie prendra les dispositions nécessaires pour que toutes les interventions, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, prennent en compte les droits de la personne et du citoyen.

En ce sens, la Mairie luttera contre toute forme d'exclusion, qu'elle soit liée à son lieu d'origine, à sa religion, au sexe ou à son appartenance politique. Elle veillera à l'encadrement et l'intégration économique, sociale, politique des personnes exclues et des couches marginalisées de la population, en particulier les orphelins et les personnes handicapées. Elle prendra fait et cause pour l'équité de genre

par la sensibilisation et des actions contre la déperdition scolaire des filles, le sexisme, les grossesses précoces et non désirées, les violences faites aux femmes, le harcèlement et les agressions sexuelles. Toute intervention doit prendre en compte les besoins spécifiques des collectifs de la population : des rampes pour les personnes à mobilité réduite, des toilettes adaptées aux besoins des femmes, par exemple.

La Mairie veillera que les recommandations du Plan de Contingence soient prises en compte dans la nature, le positionnement, le fonctionnement des interventions surtout en matière d'urbanisme, de logements, d'infrastructures marchandes, de routes, de transports, de production agricole, de communication. Ainsi, des mesures seront-elles prises pour renforcer le

comité de protection civile, sensibiliser et informer les citoyens pour diminuer l'exposition de la population aux risques, réduire l'impact des désastres et lutter contre les calamités. L'accent sera aussi mis sur la promotion de toute action qui favorisera la lutte contre l'insécurité alimentaire et la protection des citoyens contre les maladies.

8.2 Objectifs de développement de la commune

Au regard des orientations stratégiques, l'objectif global du PCD pour les cinq prochaines années est d'améliorer les conditions de vie sociale, économique et environnementale de la population. Par ailleurs, l'analyse des problèmes aux niveaux sectoriels et les lignes d'actions stratégiques permettent de définir l'objectif suivant : "Améliorer la qualité de vie de la

population par la dynamisation de l'économie locale et l'amélioration de la performance des services sociaux de base et des services municipaux"

Cet objectif est à atteindre dans les cinq prochaines années en mettant en œuvre les actions définies dans le tableau de programmation.

8.3 Programmation



Élaboration du tableau sur la priorisation des projets de la Commune.

8.3.1 Programmation physique

Tableau 23 • Tableau synthétique des programmes, sous-programmes et actions du PCD de la commune de Port-à-Piment de 2018 à 2023

Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
OBJECTIF GLOBAL AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA POPULATION			
PROGRAMME 1 • Dynamisation de l'économie locale et développement des secteurs économiques porteurs			
OSP1 • Valorisation et exploitation des atouts touristiques	A1 • Structurer et aménager les sites touristiques dont l'étang Pernelé, la grotte Marié Jeanne, la plage et le parc Macaya.	★	R1 • Les sites touristiques sont réhabilités et aménagés
	A2 • Promouvoir et appuyer la mise en place de villages écotouristiques au parc Macaya et dans les sections communales.	▲	R2 • Des villages écotouristiques sont construits et fonctionnels au parc Macaya et dans les sections communales.
	A3 • Faire de la promotion pour le tourisme local à travers la diffusion de messages sur le site d'internet de la Mairie, à travers les réseaux sociaux et des brochures élaborées à cet effet.	★	R3 • Des messages sont diffusés sur le site d'internet de la Mairie, à travers les réseaux sociaux et des brochures sont conçues et distribuées.
	A4 • Développer les activités artisanales et construire des kiosques d'exposition et de vente de produits artisanaux.	★	R4.1 • Des activités artisanales sont développées et créées ; R4.2 • Des kiosques d'exposition et de vente de produits artisanaux sont construits.
	A5 • Encadrer techniquement et faciliter le financement des activités des artisans.	★	R5 • Les artisans ont reçu de l'encadrement technique et l'accès au financement est facilité. R6.1 • Des conditions favorisant l'investissement privé sont créées.
	A6 • Mettre en place des conditions et des avantages comparatifs favorisant les investissements privés et le partenariat public-privé dans le secteur et appuyer la recherche de financement des acteurs économiques.	★	R6.2 • Le nombre d'entreprises privées a augmenté d'au moins de 30%.
	A7 • Augmenter les capacités d'accueil des touristes par le réaménagement et la construction d'hôtels, de restaurants et des infrastructures de loisir respectant les normes et les standards internationaux.	★	

L É G E N D E • C O M M U N E ★ V I L L E ★ S E C T I O N C O M M U N A L E ▲



SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
SP2 - Renforcement du secteur agricole et amélioration de la productivité des parcelles	A1 - Mettre en place une école moyenne d'agriculture avec des filières de formation de techniciens agricoles, d'agents forestiers, d'agents vétérinaires.	★ ★	R1 - Une école moyenne d'agriculture est mise en place et fonctionnelle. R1.2 - L'agriculture est pratiquée par des techniciens formés dans le domaine.
	A2 - Former les agriculteurs sur les techniques agricoles modernes et l'amélioration des pratiques culturelles.	★	R2 - Des agriculteurs formés sur les techniques agricoles modernes ont amélioré leurs pratiques culturelles.
	A3 - Sensibiliser les propriétaires d'espaces cultivables et appuyer les agriculteurs à l'entreprenariat, à l'association en coopératives agricoles et au regroupement des parcelles en fermes d'élevage et d'exploitation agricole.	★	R3 - Des campagnes de sensibilisation sont réalisées et un appui fourni aux agriculteurs pour l'entreprenariat, l'association en coopératives agricoles et le regroupement des parcelles en fermes d'élevage et d'exploitation agricole.
	A4 - Renforcer le Bureau agricole Communal en personnel, matériels et équipements modernes appropriés (motoculteurs, tracteurs et autres) au profit des associations de planteurs et au service des campagnes agricoles et de réhabilitation de l'environnement.	★ ★	R4.1 - Le Bureau agricole Communal est renforcé. R4.2 - Des campagnes agricoles et d'accompagnement des agriculteurs sont menées à temps.
	A5 - Mettre en place des boutiques d'intrants agricoles et banques de semences de cultures résilientes adaptées aux bouleversements climatiques et changements de saisons.	★	R5 - Des boutiques d'intrants agricoles et des banques de semences de cultures résilientes sont mises en place et facilitent l'accès aux intrants agricoles. R6.1 - Les eaux de surface sont exploitées.
	A6 - Mettre en place après étude des systèmes d'exploitation des eaux de surface et construire des canaux d'irrigation.	★	R6.2 - Des canaux d'irrigation sont construits, l'accès à l'eau est facilité et le rendement des parcelles est augmenté
	A7 - Renforcer les capacités organisationnelles et financières des associations de planteurs et d'agriculteurs.	★	R7 - Les capacités organisationnelles et financières des associations de planteurs sont renforcées.
L É G E N D E • C O M M U N E ★ V I L L E ★ S E C T I O N C O M M U N A L E ▲			



Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
SP3 • Renforcement et développement des micro-entreprises et des activités de commerce	A1 • Appuyer et mettre en place des unités de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles, halieutiques et d'élevage.	★	R1.1 • Des unités de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles sont mises en place.
	A2 • Construire les infrastructures marchandes d'échange et d'écoulement des produits : construction des marchés du centre-ville, de Guillaume, de Cavalier, etc.	★	R1.2 • Des unités de stockage, de conservation et de transformation des produits halieutiques et d'élevage sont mises en place.
	A3 • Plaidoyer et créer des conditions incitatives à l'investissement privé et à entreprendre parmi les associations de pêcheurs/pisciculteurs.	★★	R1.3 • Les pertes post-récolte ont diminué.
	A4 • Mettre en place un système de crédit agricole au taux préférentiel et subventionner les cultures de rentes, les activités de pêche et d'élevage.	★	R2 • Des infrastructures marchandes d'échanges et d'écoulement des produits sont construites.
			R2.2 • Les marchés du centre-ville, de Guillaume et de Cavalier sont construits.
SP4 • Diversification et amélioration de la production halieutique			R3.1 • Un dispositif de plaidoyer est créé.
			R3.2 • Des conditions incitatives à l'entreprenariat sont créées.
			R4.1 • Un système de crédit agricole au taux préférentiel est mis en place.
			R4.2 • Les cultures de rentes, les activités de pêche et d'élevage sont subventionnées.
			R4.3 • Le secteur primaire de l'économie a évolué.
	A1 • Doter les petits pêcheurs de matériels et équipements d'exploitation de la pêche en haute mer, de conservation des produits halieutiques tels DCP ou <i>fly boat</i> .	★	R1 • Des matériels et équipements d'exploitation de la pêche en haute mer et de conservation des produits halieutiques sont octroyés aux pêcheurs.
	A2 • Mettre en place et ensemençer des bassins piscicoles, des lacs collinaires et l'étang Pernelé.	★	R1.2 • La pêche est rentable.
	A3 • Sensibiliser, former et encadrer les pêcheurs/pisciculteurs sur l'élevage de poissons, la protection des plans d'eau et de l'environnement maritime, les techniques de pêche améliorée, l'utilisation de matériels de pêche modernes, la maintenance des équipements et les techniques de conservation des produits halieutiques.	★	R2.1 • Des bassins piscicoles et lacs collinaires sont mis en place et ensemençés.
	A4 • Encadrer les marchandes de produits de pêche par la formation et le développement de circuits de commercialisation avantageux.	★	R2.2 • L'étang Pernelé est ensemençé et garantit une disponibilité de poissons dans la zone.
	A5 • Réglementer la pêche et sensibiliser les pêcheurs/pisciculteurs sur la protection de la flore et de la faune aquatique.	★	R3.1 • Des pêcheurs/pisciculteurs sont sensibilisés, formés et encadrés.
			R3.2 • Des pêcheurs sont formés et sensibilisés pour la protection de l'environnement maritime et la maîtrise des techniques de pêche améliorée.
			R4.1 • Les marchandes de produits de pêche sont formées.
			R4.2 • Des circuits de commercialisation avantageux sont développés.
			R5.1 • La pêche est réglementée.
			R5.2 • Des campagnes de sensibilisation sur la protection de la flore et de la faune aquatique sont réalisées.

Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
PROGRAMME 2 • Amélioration et accès aux services sociaux de base			
SP1 • Amélioration de la qualité, de l'accès et du niveau de l'éducation	A1 • Renforcer le Bureau du District scolaire, restructurer et appuyer les écoles publiques et privées en matériels didactiques, équipements et kits scolaires.	★	R1.1 • Le Bureau du District scolaire est renforcé. R1.2 • Les écoles publiques et privées sont restructurées.
	A2 • Mettre en place un programme de formation continue pour le recyclage et la formation des inspecteurs et inspectrices, des directeurs et directrices et des professeurs d'écoles.	★	R1.3 • Les écoles publiques et privées sont dotées en matériels et équipements. R1.4 • La performance des écoles est améliorée.
	A3 • Mettre en place des centres d'alphabétisation fonctionnelle et un centre de formation professionnelle pour les métiers de construction, de pâtisserie, de couture, d'artisanat, de tourisme, d'informatique, de dépannage de téléphones, les filières porteuses de l'économie et spécifiques aux filles et aux femmes.	★	R2.1 • Un programme de formation continue des inspecteurs, directeurs et professeurs est mis en place. R2.2 • La performance des élèves est améliorée. R2.3 • La performance des écoles est améliorée.
	A4 • Construire des écoles nationales complémentaires, renforcer le personnel enseignant et les capacités d'accueil des écoles existantes dans le centre-ville et les localités éloignées des sections communales.	★	R3.1 • Des centres d'alphabétisation fonctionnelle sont mis en œuvre. R3.2 • Un centre de formation professionnelle est mis en place. R4.1 • Des écoles nationales complémentaires sont construites.
	A5 • Mettre en place des réfectoires et cantines dans les établissements scolaires et sensibiliser les élèves sur les bonnes habitudes alimentaires et hygiène de vie.	★	R4.2 • Les capacités d'accueil des écoles existantes sont renforcées. R4.3 • Le personnel enseignant est renforcé. R4.4 • Le taux de scolarisation des enfants a augmenté.
	A6 • Promouvoir, sensibiliser, encadrer et mettre en place des comités mixtes de professeurs et de parents pour la bonne scolarisation des enfants et un meilleur encadrement pédagogique des élèves.	★	R5.1 • Les réfectoires et cantines sont mis en place dans les établissements scolaires. R5.2 • Des campagnes de sensibilisation des élèves sur la nutrition et l'hygiène sont réalisées.
	A7 • Plaidoyer pour l'insertion de cours d'orientation professionnelle dans les curriculums des écoles, la mise en place d'alternatives de carrière pour les élèves en difficulté, l'éducation sexuelle, la prise en charge des élèves suragés et la gratuité effective des écoles de niveau fondamental.	★	R5.3 • Les principes d'hygiène et les règles en matière de nutrition et d'alimentation sont assimilés par les élèves. R6.1 • Des comités mixtes de professeurs et de parents sont mis en place et encadrés. R6.2 • Un meilleur encadrement pédagogique des élèves est observé. R7 • Des cours d'orientation professionnelle sont insérés dans les curriculums des écoles. R7.2 • Des alternatives de carrière pour les élèves en difficulté sont mises en place. R7.3 • Des cours d'éducation sexuelle sont insérés dans les curriculums des écoles. R7.4 • La scolarisation des élèves au niveau fondamental a augmenté.

L É G E N D E • C O M M U N E ★ V I L L E ★ S E C T I O N C O M M U N A L E ▶

Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
SP2 - Amélioration de la qualité et de l'accès aux soins de santé	A1 • Recruter, former, recycler et équiper des agents de santé ou agents polyvalents, les matrones et des collaborateurs volontaires.	★	R1 • Des agents de santé ou agents polyvalents, des matrones et des collaborateurs volontaires sont recrutés, formés et équipés.
	A2 • Mettre en place une table sectorielle pour des plaidoyers en faveur de l'insertion de la commune dans une unité communale de santé délimitée et fonctionnelle, l'augmentation des fonds alloués au secteur, l'accès à un système d'assurance santé et l'orientation des interventions des acteurs vers les besoins fondamentaux de la population en santé et des priorités identifiées dans le PCD.	★	R1.2 • La performance des agents polyvalents ou agents de santé est améliorée. R2.1 • Une table sectorielle de santé est mise en place. R2.2 • La commune est intégrée dans une unité communale de santé.
	A3 • Renforcer l'Hôpital communautaire de Référence nouvellement aménagé en personnel du secteur public, médicaments, matériels et équipements appropriés aux soins de base, d'urgence et hospitaliers (médecine interne, chirurgie, maternité, pédiatrie, dentisterie, etc.)	★	R3.1 • L'Hôpital communautaire de Référence est renforcé. R3.2 • Le niveau d'accès au soin de santé a augmenté.
	A4 • Mettre en place des centres de santé à lits avec dortoir pour le personnel dans les sections communales.	▲	R4.1 • Des centres de santé à lits avec dortoir pour le personnel sont mis en place et fonctionnels. R4.2 • L'accès aux soins de santé de base a augmenté.
	A5 • Doter les établissements de santé en personnel approprié, en matériels nécessaires pour les soins ambulatoires et mettre en place un parc ambulancier communal.	★	R5.1 • Les établissements de santé sont dotés en matériels et personnel appropriés. R5.2 • Un parc ambulancier communal est mis en place.
	A6 • Sensibiliser la population sur les comportements de consommation et d'hygiène bénéfiques à la santé et promouvoir le <i>planning</i> familial et l'utilisation de préservatif.	★	R5.3 • La qualité des soins de santé est améliorée. R6.1 • Des campagnes de sensibilisation sur les comportements de consommation et d'hygiène sont réalisées. R6.2 • La natalité et la fécondité ont diminué.
SP3 - Mise en place d'un cadre propice à la créativité culturelle, la promotion de la pratique du sport et des loisirs	A1 • Encadrer les activités de promotion de la culture, de développement des sports et des loisirs.	★	R1.1 • Les activités de promotion de la culture, de développement des sports et des loisirs sont encadrées.
	A2 • Encadrer et supporter l'équipe communale et les championnats sportifs.	★	R1.2 • Les activités de loisir et de sport ont augmenté.
	A3 • Construire et clôturer le terrain de football du centre ville.	★	R2 • L'équipe de football communale et les championnats sportifs sont encadrés et supportés.
	A4 • Mettre en place un CLAC dans le centre-ville et des unités de loisirs dans les grandes localités des sections communales (Cavalier 2 ^e Kayaya 2 ^e , Dolian 2 ^e , Sentiment 1 ^{re} , Chariol 2 ^e , Guillaume 1 ^{re} , Balais 2 ^e , 3 ^e Division 1 ^{re} , Dessert 1 ^{re} , Massé 1 ^{re} , Jabouin 2e, Gauthier 2 ^e).	▲	R3 • Le terrain de football du centre-ville est construit et clôturé. R4.1 • Un CLAC et des unités de loisir dans les grandes localités des sections communales sont mis en place. R4.2 • Les activités de loisir ont augmenté.
L É G E N D E • C O M M U N E ★ V I L L E ★ S E C T I O N C O M M U N A L E ▲			

Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
PROGRAMME 3 : Organisation de l'espace communal et aménagement du territoire			
SP1 - Facilitation de l'accès à l'information et de la mobilité des personnes et des biens	A1 • Réaliser des études pour la construction du réseau routier communal et la réhabilitation du port de Port-à-Piment.	★★	R1 • Des études pour la construction du réseau routier communal et la réhabilitation du port de Port-à-Piment sont réalisées.
	A2 • Construire les routes menant à Balais et Paricot.	★	R2 • Les routes menant à Balais et Paricot sont construites.
	A3 • Construire et aménager les routes d'accès aux sites touristiques : grotte Marie Jeanne, étang Pernelé, parc Macaya.	★★	R3 • Les routes d'accès aux sites touristiques sont construites et aménagées.
	A4 • Construire et réhabiliter les rues du centre-ville.	★★	R4 • Les rues du centre-ville sont construites ou réhabilitées.
	A5 • Construire en terre battue les routes vicinales menant aux grandes habitations.	★	R5 • Les routes vicinales menant aux grandes habitations sont construites en terre battue.
	A6 • Réhabiliter le tronçon dégradé de la route départementale et finaliser la construction du pont reliant Port-à-Piment et Les Chardonnières.	★★	R6.1 • Le tronçon dégradé de la route départementale est réhabilité. R6.2 • L'autre moitié du pont menant aux Chardonnières est reconstruite.
	A7 • Réhabiliter le port de Port-à-Piment et mettre en place un service de douane.	★★	R7.1 • Le port de Port-à-Piment est réhabilité. R7.2 • Un service douanier est mis en place.
	A8 • Appuyer les investisseurs privés et dynamiser les activités portuaires ainsi que le transport maritime.	★★	R8 • Les activités et transport maritime sont dynamisés.
	A9 • Plaidoyer auprès des opérateurs de service de téléphonie mobile pour l'amélioration de la qualité du service d'internet et de communication par téléphone et l'installation de matériels favorisant la communication avec les sections communales.	★★	R9.1 • Des plaidoyers pour l'amélioration de la qualité du service d'internet et de communication par téléphone sont réalisés. R9.2 • La qualité du service de téléphonie mobile et du service d'internet est améliorée.
	A10 • Drainer et corriger les ravines d'importance de la commune (Charles Christ, Plaine Calou et Macato, etc.)	★★	R.10 • Les zones d'habitations ne sont plus inondées en périodes pluvieuses.
L É G E N D E • C O M M U N E ★ V I L L E ★ S E C T I O N C O M M U N A L E ▲			



Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
SP2 • Amélioration de l'accès à l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables	A1 • Mettre en place des systèmes d'alimentation électrique hors réseau dans les sections communales.	★	R1.1 • Des systèmes d'alimentation électrique hors réseau dans les sections communales sont mis en place.
	A2 • Éclairer les zones de circulation stratégique par la mise en place de lampadaires à énergie solaire.	▲	R1.2 • La population des sections communales a accès à l'électricité.
	A3 • Sensibiliser les acteurs privés sur l'accord de crédit d'énergie.	★	R2 • les zones de circulation stratégique sont éclairées.
	A4 • Sensibiliser la population sur la nécessité de protéger les lampadaires.	★	R3.1 • Des campagnes de sensibilisation sur le crédit d'énergie sont menées. R3.2 • Le crédit d'énergie est accessible.
	A5 • Mettre en place un dispositif de subvention d'équipements d'exploitation d'énergies renouvelables et alternatives au charbon de bois et autres combustibles fossiles.	★	R4 • Des campagnes de sensibilisation sur la protection des lampadaires sont menées. R4.1 • Un dispositif de subvention d'équipements d'exploitation d'énergies renouvelables et alternatives au charbon de bois et autres combustibles fossiles est mis en place. R4.2 • Des équipements subventionnés sont mis en place.
SP3 • Réhabilitation de l'environnement et préservation des ressources naturelles	A1 • Aménager les bassins versants par la mise en place de structures de conservation de sols, l'implantation de lots boisés dans les zones dénudées, de micro-forêts énergétiques et le recouvrement des zones côtières en mangroves et végétation.	★	R1 • Les bassins versants sont aménagés.
	A2 • Réglementer l'élevage libre et appliquer les dispositions légales en la matière.	★	R2.1 • L'élevage libre est réglementé.
	A3 • Délimiter, réglementer, aménager et préserver les aires protégées.	★	R2.2 • Des dispositions légales en matière d'élevage sont mises en application.
	A4 • Recruter et former des agents forestiers.	★	R3 • Des aires protégées sont préservées.
	A5 • Mettre en place des comités locaux d'aménagement et de protection de l'environnement.	★	R4 • Des agents forestiers sont recrutés et formés.
	A6 • Mettre en place des pépinières communales, organiser des campagnes régulières de reboisement et sensibiliser la population et les élèves au civisme et à la préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques : espaces verts, flore aquatique, zones côtières, etc.	★	R5 • Des comités locaux d'aménagement et de protection de l'environnement sont mis en place. R6.1 • Des pépinières communales sont mises en place.
	A7 • Mettre en place et subventionner des activités génératrices de revenus et alternatives aux commerces dérivés de la coupe des arbres.	★	R6.2 • Des campagnes régulières de reboisement sont organisées. R6.3 • Des campagnes de sensibilisation au civisme et à la préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques sont organisées. R6.4 • Des aires sont reboisées.
			R7 • Des activités génératrices de revenus et alternatives aux commerces dérivés de la coupe des arbres sont subventionnées et mises en place.
L É G E N D E • C O M M U N E ★ U I L L E ★ S E C T I O N C O M M U N A L E ▲			

Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
SP4 • Aménagement qualitatif du territoire et renforcement de la gestion de l'espace	A1 • Élaborer les outils d'aménagement du territoire et de contrôle de l'espace : Plan d'Urbanisme et règlements d'urbanisme, Plan de Zonage et règlements de zonage, Plan de lotissement et règlements de lotissement.	★	R1 • Les outils d'aménagement et de gestion du territoire sont élaborés. R2 • Les rues sont identifiées et les maisons numérotées. R3 • La mobilisation fiscale est réalisée.
	A2 • Réaliser l'adressage des rues et le numérotage des maisons.	★	R4 • Les terrains du domaine public sont recensés.
	A3 • Mobiliser les ressources financières locales.	★	R5.1 • Les systèmes d'approvisionnement en eau potable sont fonctionnels.
	A4 • Recenser les terrains du domaine public et sécuriser les propriétés et les biens.	★	R5.2 • La population a accès à l'eau potable.
	A5 • Réhabiliter les systèmes d'approvisionnement en eau potable.	★	R6.1 • Un système de collecte et de traitement de déchets organiques et de recyclage des résidus solides est mis en place.
	A6 • Mettre en place un système de collecte et de traitement de déchets organiques et de recyclage des résidus solides (zones côtières).	★	R6.2 • La population a accès à un système de collecte et de traitement de déchets organiques.
	A7 • Sensibiliser et appuyer la population pour la mise en place de blocs sanitaires, la lutte contre le péril fécal, l'assainissement des côtes et du littoral.	★	R7.1 • Des campagnes de sensibilisation sont réalisées.
	A8 • Construire une place publique moderne avec un monument d'hommage à Laurent Férou au niveau de Panicot (Pinette).	★	R7.2 • Les maisons et les espaces publics sont pourvus de blocs sanitaires. R7.3 • Les déjections sont mieux gérées et l'environnement est moins pollué. R8 • Une place publique est construite et un monument historique est érigé en hommage à Laurent Férou.
	Programme 4 • Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités organisationnelles des institutions municipales et de la société civile		
	A1 • Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel de l'administration communale et des services de la Mairie (Urbanisme, Fiscalité, Voirie, Affaires sociales, Équipements collectifs, etc.)	★	R1.1 • Les capacités techniques et opérationnelles du personnel de l'administration communale et des services de la Mairie sont renforcées.
SP1 • Renforcement des capacités et amélioration de la performance des services techniques municipaux	A2 • Mettre en place une structure de promotion et de formalisation de relations d'intercommunalité et de coopération décentralisée en vue du partenariat, du transfert de compétences, de la mutualisation des ressources dans une logique de développement régional.	★	R1.2 • La qualité des services techniques est améliorée. R2.1 • Une structure de promotion et de formalisation des relations d'intercommunalité et de coopération décentralisée est mise en place. R2.2 • Des initiatives intercommunales ont augmenté.
	L É G E N D E • C O M M U N E ★ V I L L E ★ S E C T I O N C O M M U N A L E ▲		

Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
SP2 • Appui aux structures organisées de la société civile	A1 • Renforcer les capacités organisationnelles et d'action des organisations de la société civile.	★	R1.1 • Les capacités organisationnelles et d'action des organisations de la société civile sont renforcées.
	A2 • Organiser des campagnes de sensibilisation de la population au civisme et à la citoyenneté.	★	R1.2 • Des initiatives de développement se sont accrues. R2 • Des campagnes de sensibilisation de la population au civisme et à la citoyenneté sont organisées.
SP3 • Harmonisation des relations entre les institutions municipales, les autorités et la société civile	A1 • Mettre en place le CDC et les différentes composantes favorisant le dialogue entre les acteurs et la mise en œuvre du PCD.	★	R1 • Le CDC et ses différentes composantes favorisant le dialogue entre les acteurs et la mise en œuvre du PCD sont mis en place.
	A2 • Mettre en place un dispositif de formation pour les autorités locales notamment les Maires, CASEC, ASEC, les DU embrassant les domaines de leurs compétences au regard de la loi.	★	R2 • Un dispositif de formation pour les autorités locales est mis en place. R2.1 • La performance des autorités locales est améliorée.
	A3 • Créer une cellule de communication et organiser un espace de dialogue et de rencontres d'échanges entre les élus locaux, les parlementaires, les autorités policières et judiciaires.	★	R3.1 • Une cellule de communication est créée.
	A4 • Impliquer la société civile dans les prises de décision et dans la mise en œuvre des projets de développement.	★	R3.2 • Un espace de dialogue, de rencontre et d'échanges entre les élus et les autorités policières et judiciaires est organisé.
	A5 • Mettre en place un système de reddition de comptes sur la gestion de l'administration communale, de dialogue avec la population et de promotion de la transparence.	★	R4 • Des mécanismes d'implications de la société civile dans les décisions sont mis en place. R5.1 • un système de reddition de comptes est mis en place, R5.2 • La gestion des ressources financières communales est améliorée.
SP4 • Promotion de la justice sociale, de la sécurité et de l'équité de genre	A1 • Renforcer et assister le service de protection civile et de la Croix rouge.	★	R1.1 • Le service de protection civile et de la croix rouge est renforcé et assisté.
	A2 • Accompagner et reloger les sinistrés et personnes victimes de l'ouragan Matthew.	★	R1.2 • Les décès dus aux accidents et catastrophes ont diminué.
	A3 • Plaidoyer pour la promotion de la famille et encadrer les organisations de femmes et de luttes féministes.	★	R2 • Les sinistrés et personnes victimes de l'ouragan Matthew sont relogés et accompagnés. R3.1 • Les organisations de femmes sont encadrées.
	A4 • Renforcer le système de justice et de l'état civil et étendre ces services dans les sections communales.	★	R3.2 • La famille est promue. R4.1 • Le système de justice et de l'état civil est renforcé et étendu. R4.2 • L'accès de la population des sections communales aux services de justice et d'état civil est amélioré.

8.3.2 Répartition des interventions suivant les compétences légales ou orientations des acteurs

Le principe d'un État déconcentré et décentralisé mais unitaire implique la répartition de compétences spécifiques au regard de prescrits légaux entre des acteurs assurant la gouvernance politique à différents niveaux d'organisation du territoire dans une logique commune de développement économique et social. Ces compétences légales donnent des indications qui, même si elles ne sont pas toujours claires et précises, définissent les prérogatives et le niveau de responsabilité de chaque acteur face aux actions identifiées et aux sources de financement indiquées.

Dans le PCD, les actions identifiées sont de nature diverse et tombent sous la responsabilité de différentes catégories d'acteurs intervenant dans la commune dont l'administration centrale, la Mairie, les CASEC et les entrepreneurs. Les parlementaires et les partenaires techniques et financiers sont des acteurs suppléants. Le PCD étant un outil de développement territorial à l'échelle communale, il est évident que la Mairie, qui a la charge légale de la gouvernance de cette entité territoriale, est responsable de la mise en œuvre du PCD.

Donc, dans ce rôle central de coordination et de chef d'orchestre, certaines actions sont de la responsabilité directe de la Mairie, qui doit en assurer la mise en œuvre, soit à partir de fonds propres dérivés de la mobilisation fiscale, soit à partir de fonds externes issus des allocations, des subventions et transferts de l'administration centrale, du financement de partenaires de la coopération internationale, des dons de membres de la Diaspora ou éventuellement des emprunts.

Pour les autres interventions, la Mairie doit prendre des mesures politiques, mettre en œuvre des stratégies et mobiliser des efforts afin de convaincre les autres acteurs, soit à prendre leurs responsabilités, soit à participer à l'effort de développement de la commune. En conséquence, les projets tombant sous la responsabilité des sections communales feront l'objet de plaidoyers des CASEC auprès des ministères sectoriels et directions autonomes de l'État central.

Quand aux projets qui sont de la compétence de l'administration centrale, ils donneront lieu à des plaidoyers, des démarches et des revendications de la part du Conseil municipal. Et finalement, les projets de production de biens et services marchands feront l'objet de *lobbying* auprès des entrepreneurs et de dialogue avec les institutions de finances locales, nationales ou internationales et les maisons d'assurance afin de faciliter l'accès au crédit incitatif au niveau communal.

Néanmoins, il n'y a **pas de cloisonnement** étanche entre **certaines responsabilités des acteurs**. L'attribution d'une action est strictement liée au **niveau estimé de responsabilisation**. Par ailleurs, la commune étant une personne morale, elle peut bien entreprendre des **projets d'investissement public ou de partenariat public-privé**. Tout comme certaines interventions qui devraient être des initiatives privées sont prises en charge par l'État du fait de la déficience des acteurs économiques. Au regard de ces différenciations, les tableaux suivants définissent les responsabilités de chacun de ces groupes d'acteurs.

Tableau 24 • Actions du PCD de Port-à-Piment relevant de la compétence de l'état central.

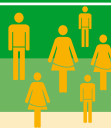
ACTIONS DU PCD DE PORT-À-PIMENT RELEVANT DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT CENTRAL	
Sous-programmes	Actions
P1 • DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS ÉCONOMIQUES PORTEURS	
SP1 • Valorisation et exploitation des atouts touristiques	1. Former, encadrer techniquement et faciliter le financement des activités des artisans ; développer les activités artisanales et construire des kiosques d'exposition et de vente de produits artisanaux.
SP2 • Renforcement du secteur agricole et amélioration de la productivité des parcelles	2. Mettre en place une école moyenne d'agriculture avec des filières de formation de techniciens agricoles, d'agents forestiers, d'agents vétérinaires. 3. Former les agriculteurs sur les techniques agricoles modernes et l'amélioration des pratiques culturales. 4. Renforcer le Bureau agricole communal en personnel, matériels et équipements modernes appropriés (motoculteurs, tracteurs et autres) au profit des associations de planteurs et au service des campagnes agricoles et de réhabilitation de l'environnement. 5. Mettre en place après étude des systèmes d'exploitation des eaux de surface et construire des canaux d'irrigation. 6. Renforcer les capacités organisationnelles et financières des associations de planteurs et d'agriculteurs.
SP3 • Renforcement et développement des micro-entreprises et des activités de commerce	7. Mettre en place un système de crédit agricole au taux préférentiel et subventionner les cultures de rentes, les activités de pêche et d'élevage.
SP4 • Diversification et amélioration de la production halieutique	8. Doter les pêcheurs de matériels et équipements d'exploitation de la pêche en haute mer, de conservation des produits halieutiques tels DCP ou <i>fly boat</i>. 9. Mettre en place et ensemercer des bassins piscicoles, des lacs collinaires et l'étang Pernelé. 10. Sensibiliser, former et encadrer les pêcheurs/pisciculteurs sur l'élevage de poissons, la protection des plans d'eau et de l'environnement maritime, les techniques de pêche améliorée, l'utilisation de matériels de pêche modernes, la maintenance des équipements et les techniques de conservation des produits halieutiques ; 11. Encadrer les marchandes de produits de pêche par la formation et le développement de circuits de commercialisation avantageux. 12. Réglementer la pêche et sensibiliser les pêcheurs/pisciculteurs sur la protection de la flore et de la faune aquatique.



ACTIONS DU PCD DE PORT-À-PIMENT RELEVANT DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT CENTRAL

SOUS-PROGRAMMES

ACTIONS



P2 • AMÉLIORATION ET ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

SP1 • Amélioration de la qualité, de l'accès et du niveau de l'éducation

13. Renforcer le Bureau du District scolaire, restructurer et appuyer les écoles publiques et privées en matériels didactiques, équipements et kits scolaires.
14. Mettre en place un programme de formation continue pour le recyclage et la formation des inspecteurs et inspectrices, des directeurs et directrices et des professeurs d'école.
15. Mettre en place des centres d'alphabétisation fonctionnels et construire un centre de formation professionnelle pour les métiers de construction, de pâtisserie, de couture, d'artisanat, de tourisme, d'informatique, de dépannage de téléphones, les filières porteuses de l'économie et spécifiques aux filles et aux femmes.
16. Construire des écoles nationales complémentaires, renforcer le personnel enseignant et les capacités d'accueil des écoles existantes dans le centre-ville et les localités éloignées des sections communales.
17. Mettre en place des réfectoires et cantines dans les établissements scolaires et sensibiliser les élèves sur les bonnes habitudes alimentaires et hygiène de vie.
18. Promouvoir, sensibiliser, encadrer et mettre en place des comités mixtes de professeurs et de parents pour la bonne scolarisation des enfants et un meilleur encadrement pédagogique des élèves.

SP2 • Amélioration de la qualité et de l'accès aux soins de santé

19. Recruter, former, recycler et équiper des agents de santé ou agents polyvalents, les matrones et des collaborateurs volontaires.
20. Renforcer l'Hôpital communautaire de Référence nouvellement aménagé en personnel du secteur public, médicaments, matériels et équipements appropriés aux soins de base, d'urgence et hospitaliers (médecine interne, chirurgie, maternité, pédiatrie, dentisterie, etc.).
21. Mettre en place des centres de santé à lits avec dortoir pour le personnel dans les sections communales.
22. Doter les établissements de santé en personnel approprié, en matériels nécessaires pour les soins ambulatoires et mettre en place un parc ambulancier communal.
23. Sensibiliser la population sur les comportements de consommation et d'hygiène bénéfiques à la santé, et promouvoir le *planning* familial et l'utilisation de préservatif.

P3 : ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



SP1 • Facilitation de l'accès à l'information et de la mobilité des personnes et des biens

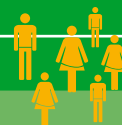
24. Réaliser des études pour la construction du réseau routier communal et la réhabilitation du port de Port-à-Piment.
25. Construire et interconnecter les routes menant à Balais et Paricot.
26. Construire et aménager les routes d'accès aux sites touristiques : grotte Marie Jeanne, étang Pernelé, parc Macaya.
27. réhabiliter le tronçon dégradé de la route départementale et construire l'autre moitié du pont menant aux Chardonnières.
28. Réhabiliter le port de Port-à-Piment et mettre en place un service de douane.
29. Appuyer les investisseurs privés et dynamiser les activités portuaires et le transport maritime.

ACTIONS DU PCD DE PORT-À-PIMENT RELEVANT DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT CENTRAL	
SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS
P3 : ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SUITE)	
SP2 • Amélioration de l'accès à l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables	30. Sensibiliser les acteurs privés sur l'accord de crédit d'énergie. 31. Mettre en place un dispositif de subvention d'équipements d'exploitation d'énergies renouvelables et alternatives au charbon de bois et autres combustibles fossiles.
SP3 • Réhabilitation de l'environnement et préservation des ressources naturelles	32. Aménager les bassins versants par la mise en place de structures de conservation de sols, l'implantation de lots boisés dans les zones dénudées, de micro-forêts énergétiques et le recouvrement des zones côtières en mangroves et vétiver. 33. Délimiter, réglementer, aménager et préserver les aires protégées; recruter et former des agents forestiers; mettre en place et subventionner des activités génératrices de revenus et alternatives aux commerces dérivés de la coupe des arbres.
SP4 • Aménagement qualitatif du territoire et renforcement de la gestion de l'espace	34. Réhabiliter les systèmes d'approvisionnement et les infrastructures d'accès à l'eau potable.
P4: AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES DES INSTITUTIONS MUNICIPALES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	
SP4 • Promotion de la justice sociale, de la sécurité et de l'équité de genre	35. Renforcer et assister le service de protection civile et de la croix rouge; 36. Renforcer le système de justice et de l'état civil et étendre ces services dans les sections communales.

Tableau 25 • Actions du PCD de Port-à-Piment relevant de l'administration communale et des CASEC

ACTIONS DU PCD DE PORT-À-PIMENT RELEVANT DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE	
SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS
P1 • DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS ÉCONOMIQUES PORTEURS	
SP1 • Valorisation et exploitation des atouts touristiques	1. Structurer et aménager les sites touristiques dont l'étang Pernelé, la grotte Marie-Jeanne, la plage et le parc Macaya. 2. Faire de la promotion pour le tourisme local à travers la diffusion de messages sur le site d'internet de la mairie, à travers les réseaux sociaux et des brochures élaborées à cet effet. 3. Mettre en place des conditions et des avantages comparatifs favorisant les investissements privés et le partenariat public-privé dans le secteur et appuyer la recherche de financement des acteurs économiques.
SP2 • Renforcement du secteur agricole et amélioration de la productivité des parcelles	4. Sensibiliser les propriétaires d'espaces cultivables et appuyer les agriculteurs à l'entrepreneuriat, à l'association en coopératives agricoles et au regroupement des parcelles en fermes d'élevage et d'exploitation agricole.
SP3 • Renforcement et développement des micro-entreprises et des activités de commerce	5. Construire les infrastructures marchandes d'échanges et d'écoulement des produits : construction des marchés du centre-ville, de Guillaume, de Cavalier, etc. 6. Plaidoyer et créer des conditions incitatives à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat parmi les associations de pêcheurs/pisciculteurs.

ACTIONS DU PCD DE PORT-À-PIMENT RELEVANT DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE	
SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS
P2 • AMÉLIORATION ET ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	
SP1 • Amélioration de la qualité, de l'accès et du niveau de l'éducation	7. Plaidoyer pour l'insertion de cours d'orientation professionnelle dans les curriculums des écoles, la mise en place d'alternatives de carrière pour les élèves en difficulté, l'éducation sexuelle, la prise en charge des élèves suragés et la gratuité effective des écoles de niveau fondamental.
SP2 • Amélioration de la qualité et de l'accès aux soins de santé	8. Mettre en place une table sectorielle pour des plaidoyers en faveur de l'insertion de la commune dans une Unité Communale de Santé délimitée et fonctionnelle, l'augmentation des fonds alloués au secteur, l'accès à un système d'assurance santé et l'orientation des interventions des acteurs vers les besoins fondamentaux de la population en santé et des priorités identifiées dans le PCD.
SP3 • Mise en place d'un cadre propice à la créativité culturelle, la promotion de la pratique du sport et des loisirs	9. Encadrer les activités de promotion de la culture, de développement des sports et des loisirs. 10. Encadrer et supporter l'équipe communale et les championnats sportifs. 11. Construire et clôturer le terrain de football du centre-ville. 12. Mettre en place un CLAC dans le centre-ville et des unités de loisir dans les grandes localités des sections communales (Cavalier 2 ^e Kayaya 2 ^e , Dolian 2 ^e , Sentiment 1 ^e , Chariote 2 ^e , Guillaume 1 ^e , Balais 2 ^e , 3 ^e Division 1 ^e , Desert 1 ^e , Massé 1 ^e , Jabouin 2 ^e , Gauthier 2 ^e).
P3 : ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
SP1 • Facilitation de l'accès à l'information et de la mobilité des personnes et des biens	13. Construire et réhabiliter les rues du centre-ville. 14. Construire en terre battue les routes vicinales menant aux grandes habitations. 15. Plaidoyer auprès des opérateurs de service de téléphonie mobile pour l'amélioration de la qualité du service d'internet et de communication par téléphone et l'installation de matériels favorisant la communication avec les sections communales. 16. Drainer et corriger les ravines d'importance de la commune (Charles Christ, plaine Cajou, Macato, etc.)
SP2 • Amélioration de l'accès à l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables	17. Éclairer les zones de circulation stratégique par la mise en place de lampadaires à énergie solaire. 18. Sensibiliser la population sur la nécessité de protéger les lampadaires.
SP3 • Réhabilitation de l'environnement et préservation des ressources naturelles	19. Réglementer l'élevage libre et appliquer les dispositions légales en la matière. 20. Mettre en place des pépinières communales, organiser des campagnes régulières de reboisement et sensibiliser la population et les élèves au civisme et à la préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques : espaces verts, flore aquatique, zones côtières, etc. 21. Mettre en place des comités locaux d'aménagement et de protection de l'environnement



ACTIONS DU PCD DE PORT-À-PIMENT RELEVANT DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE



SOUS-PROGRAMMES

ACTIONS

P3 : ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SUITE)

SP4 • Aménagement qualitatif du territoire et renforcement de la gestion de l'espace

- 22. Élaborer les outils d'aménagement du territoire et de contrôle de l'espace : plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme, plan de zonage et règlements de zonage / plan d'occupation des sols, plan de lotissement et règlements de lotissement.
- 23. Réaliser l'adressage des rues et le numérotage des maisons.
- 24. Mobiliser les ressources financières locales.
- 25. Recenser les terrains du domaine public et sécuriser les propriétés et les biens.
- 26. Mettre en place un système de collecte et de traitement de déchets organiques et de recyclage des résidus solides (zones côtières).
- 27. Sensibiliser et appuyer la population pour la mise en place de blocs sanitaires, la lutte contre le péril fécal, l'assainissement des côtes et du littoral.
- 28. Construire une place publique moderne avec un monument d'hommage à Laurent Férrou dans la section communale de Paricot (Pinette).

P4: AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES DES INSTITUTIONS MUNICIPALES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE


SP1 • Renforcement des capacités et amélioration de la performance des services techniques municipaux

- 29. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel de l'administration communale et des services de la Mairie (Urbanisme, Fiscalité, Voirie, Affaires sociales, Équipements collectifs, etc.)
- 30. Mettre en place une structure de promotion et de formalisation de relations d'intercommunalité et de coopération décentralisée en vue du partenariat, du transfert de compétences, de la mutualisation des ressources dans une logique de développement régional.

SP2 • Appui aux structures organisées de la société civile

- 31. Renforcer les capacités organisationnelles et d'action des organisations de la société civile.
- 32. Organiser des campagnes de sensibilisation de la population au civisme et à la citoyenneté.

SP3 • Harmonisation des relations entre les institutions municipales, les autorités et la société civile

- 33. Mettre en place le CDC et ses différentes composantes favorisant le dialogue entre les acteurs et la mise en œuvre du PCD.
- 34. Mettre en place un dispositif de formation pour les autorités locales, notamment les Maires, CASEC, ASEC, les DU embrassant les domaines de leurs compétences au regard de la loi.
- 35. Créer une cellule de communication et organiser un espace de dialogue et de rencontres d'échanges entre les élus locaux, les parlementaires, les autorités policières et judiciaires.
- 36. Impliquer la société civile dans les prises de décisions et dans la mise en œuvre des projets de développement.
- 37. Mettre en place un système de reddition de compte sur la gestion de l'administration communale, de dialogue avec la population et de promotion de la transparence.

SP4 • Promotion de la justice sociale, de la sécurité et de l'équité de genre

- 38. Accompagner et reloger les sinistrés et personnes victimes de l'ouragan Matthew.
- 39. Plaidoyer pour la promotion de la famille et encadrer les organisations de femmes et de luttes féministes.

Tableau 26 • Actions du PCD de Port-à-Piment relevant des interventions/initiatives du secteur privé

ACTIONS DU PCD DE PORT-À-PIMENT RELEVANT DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE	
SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS
P1 • DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS ÉCONOMIQUES PORTEURS	
SP1 • Valorisation et exploitation des atouts touristiques	1. Promouvoir et appuyer la mise en place de villages éco-touristiques au parc Macaya et dans les sections communales. 2. Augmenter les capacités d'accueil des touristes par le réaménagement et la construction des hôtels, des restaurants et infrastructures de loisirs respectant les normes et les standards internationaux.
SP2 • Renforcement du secteur agricole et amélioration de la productivité des parcelles	3. Mettre en place des boutiques d'intrants agricoles et banques de semences de cultures résilientes adaptées aux bouleversements climatiques et changements de saisons.
SP3 • Renforcement et développement des micro-entreprises et des activités de commerce	4. Appuyer et mettre en place des unités de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles, halieutiques et d'élevage.

8.3.3 Plan d'investissement quinquennal

Tableau 27 • Plan d'investissement quinquennal

PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DE PORT-À-PIMENT 2018-2023						
PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES/ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
P1 • Organisation et aménagement du territoire communal						
SP1.1 • Aménagement et gestion du territoire communal						
A1 • Élaboration des outils d'aménagement et de gestion du territoire	-	2 000 000	2 000 000	-	-	4 000 000
A2 • Adressage des rues et numérotage des maisons	-	500 000	500 000	-	-	1 000 000
A3 • Recensement des terrains du domaine public	100 000	-	-	-	-	100 000
A4 • Accompagnement et relogement des sinistrés / Récupération et sécurisation des espaces privés squattés après le passage du cyclone Matthew	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
A5 • Mise en place d'un système de collecte et de traitement de déchets organiques et de recyclage des déchets solides (zones côtières)	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	-	6 000 000
A6 • Lutte contre le péril fécal et la pollution des côtes par la sensibilisation et l'appui à la population pour la mise en place de blocs sanitaires dans les zones défavorisées et les villages limitrophes au littoral	100 000	100 000	100 000	100 000	-	400 000
A7 • Identification des propriétés bâties et des bâtiments commerciaux	100 000	-	-	-	-	100 000

PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DE PORT-À-PIMENT 2018-2023						
PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES/ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
A8 • Construction d'une place publique moderne avec un monument d'hommage à Laurent Férou à Paricot (Pinette)	-	5 000 000	-	-	-	5 000 000
Total SP1.1	2 300 000	10 600 000	4 600 000	100 000	-	17 600 000
SP1.2 • Facilitation de l'accès à l'information et de la mobilité des personnes et des biens						
A1 • Construction/réhabilitation des rues du centre-ville	-	3 000 000	3 000 000	-	-	6 000 000
A2 • Construction/réhabilitation des routes vicinales menant aux grandes habitations	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
A3 • Plaidoyer auprès des opérateurs de service de téléphonie mobile pour l'amélioration des qualités des services et l'extension des réseaux dans les sections communales	100 000	100 000	-	-	-	200 000
A4 • Drainage et correction des ravines d'importance de la commune (Charles Christ, plaine Cajou et Macato, etc.)	1 000 000	2 000 000	-	1 000 000	-	4 000 000
Total SP1.2	1 100 000	6 100 000	4 000 000	2 000 000	1 000 000	14 200 000
SP1.3 • Amélioration de l'accès à l'énergie électrique renouvelable						
A1 • Éclairage des zones de circulation stratégique (lampadaires solaires)	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
A2 • Sensibilisation de la population sur la nécessité de protéger les lampadaires	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Total SP1.3	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	2 750 000
SP1.4 • Réhabilitation et protection de l'environnement						
A1 • Mise en place de pépinières dans les sections communales	-	200 000	200 000	-	-	400 000
A2 • Développement de périmètres boisés et de forêts énergétiques dans les zones dénudées et vulnérables à forte utilisation du charbon de bois et reboisement des zones côtières en mangroves et vétiver	100 000	150 000	200 000	200 000	200 000	850 000
A3 • Campagnes de sensibilisation sur la protection de l'environnement, la préservation des espaces verts et la conservation des sols	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	375 000
A4 • Séances d'éducation au civisme et la formation écologique des jeunes dans les établissements scolaires pour la préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A5 • Campagnes trimestrielles citoyennes de reboisement et 1 ^{er} mai à l'échelle communale	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
A6 • Montage de comités locaux d'aménagement et de protection de l'environnement	50 000	-	-	-	-	50 000
A7 • Mise en place d'un site de décharge/centre d'enfouissement technique	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
A8 • Renforcement du service de la voirie	200 000	200 000	-	-	-	400 000
Total SP1.4	3 925 000	1 125 000	975 000	775 000	775 000	7 575 000
TOTAL P1	7 875 000	18 375 000	10 125 000	3 425 000	2 325 000	42 125 000

PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DE PORT-À-PIMENT 2018-2023						
PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES/ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
P2 - Dynamisation de l'économie locale et développement des secteurs économiques porteurs						
SP2.1 - Valorisation et exploitation des atouts touristiques						
A1 - Structuration et aménagement des sites touristiques	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A2 - Promotion du tourisme local à travers le site d'internet de la Mairie, les réseaux sociaux et des brochures	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Total SP2.1	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	5 500 000
SP2.2 - Renforcement et développement des micro-entreprises et des activités de commerce						
A1 - Construction des infrastructures marchandes d'échange et d'écoulement des produits	-	3 000 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	11 000 000
Total SP2.2	-	3 000 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	11 000 000
SP2.3 - Amélioration de la production du secteur agricole						
A1 - Plaidoyer et sensibilisation des propriétaires d'espaces cultivables à s'impliquer dans les activités agricoles	200 000	-	-	-	-	200 000
A2 - Sensibilisation des propriétaires terriens et des planteurs à s'associer en coopératives agricoles	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A3 - Sensibilisation des propriétaires et des planteurs à regrouper les parcelles en fermes agricoles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Total SP2.3	500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 700 000
SP2.4 - Amélioration de la productivité de la pêche						
A1 - Plaidoyer pour la création de conditions incitatives à l'investissement privé et l'entrepreneuriat parmi les associations de pêcheurs/pisciculteurs	100 000	100 000	-	-	-	200 000
Total SP2.4	100 000	100 000	-	-	-	200 000
SP2.5 - Structuration et organisation de l'élevage						
A1 - Plaidoyer pour le subventionnement, l'acquisition et la distribution d'espèces animales améliorées	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A2 - Plaidoyer pour la subvention publique des associations d'éleveurs et l'encouragement d'investissement privé	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A3 - Sensibilisation sur la formation d'associations, de coopératives d'élevage et d'espaces de pâturages collectifs	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A4 - Mise en place de fermes/parcs à bestiaux	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
A5 - Campagne d'identification des animaux	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
A6 - Réglementation de l'élevage libre	200 000	-	-	-	-	200 000
Total SP2.5	1 400 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 200 000
TOTAL P2	3 100 000	5 700 000	4 600 000	5 600 000	5 600 000	24 600 000

PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DE PORT-À-PIMENT 2018-2023							
PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES /ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL	
P3 · Amélioration de l'accès aux services sociaux de base							
SP3.1 · Amélioration de la qualité, de l'accès et du niveau de l'éducation							
A1 · Plaidoyer pour l'insertion de cours d'orientation professionnelles dans les curriculums des écoles	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	
Total SP3.1	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	
SP3.2 · Amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité							
A1 · Mise en place d'une table sectorielle pour des plaidoyers en faveur de la santé	-	-	200 000	-	-	200 000	
Total SP3.2	-	-	200 000	-	-	200 000	
SP3.3 · Mise en place d'un cadre propice à la créativité culturelle, la promotion de la pratique du sport et des loisirs							
A1 · Encadrement des activités de promotion de la culture, de développement des sports et loisirs	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000	
A2 · Encadrement de l'équipe communale et des championnats sportifs	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	
A3 · Construction et clôture du terrain de football du centre-ville	-	3 000 000	-	-	-	3 000 000	
A4 · Mise en place d'un CLAC dans le centre-ville et d'unités de loisirs dans les grandes localités des sections communales	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000	
Total SP3.3	2 500 000	5 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	15 500 000	
Total P3	2 550 000	5 550 000	2 750 000	2 550 000	2 550 000	15 950 000	



Le terrain de football du centre-ville de Port-à-Piment va être clôturé.

PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DE PORT-À-PIMENT 2018-2023						
PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES/ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
P4 • Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités organisationnelles des institutions municipales et de la société civile						
SP4.1 • Renforcement des capacités et amélioration de la performance des services techniques municipaux						
A1 • Renforcement des capacités techniques du personnel de l'Administration Communale et des services techniques	400 000	200 000	-	-	-	600 000
A2 • Mise en place d'une structure de promotion et de formalisation de l'intercommunalité	-	200 000	-	-	-	200 000
A3 • Appui technique et formation du personnel	500 000	-	-	-	-	500 000
A4 • Mobilisation fiscale	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Total SP4.1	1 100 000	600 000	200 000	200 000	200 000	2 300 000
P4.2 • Appui aux structures organisées de la société civile						
A1 • Renforcement des capacités organisationnelles et d'actions de la société civile	-	200 000	200 000	-	-	400 000
A2 • Campagnes de sensibilisation au civisme et à la citoyenneté	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Total P4.2	100 000	300 000	300 000	100 000	100 000	900 000
SP4.3 • Harmonisation des relations entre les institutions municipales, les autorités et la société civile						
A1 • Mise en place du CDC et ses différentes composantes	100 000	-	-	-	-	100 000
A2 • Mise en place d'un dispositif de formation pour les autorités locales	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A3 • Mise en place d'une cellule de communication et d'un espace de dialogue entre les autorités	-	300 000	100 000	-	-	400 000
A4 • Implication de la société civile dans les prises de décision et la mise en œuvre des projets de développement	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A5 • Mise en place d'un système de reddition de compte	100 000	-	-	-	-	100 000
A6 • Plaidoyer pour la promotion de la famille	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A7 • Encadrement des organisations de femmes et de luttes féministes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Total SP4.3	700 000	800 000	600 000	500 000	500 000	3 100 000
Total P4	1 900 000	1 700 000	1 100 000	800 000	800 000	6 300 000
TOTAL PLAN D'INVESTISSEMENT (P1+P2+P3+P4)	15 425 000	31 325 000	18 575 000	12 375 000	11 275 000	88 975 000

9. Mesures politiques pour Port-à-Piment

Il demeure que la réalisation des objectifs du Plan dans le contexte actuel ne sera qu'une utopie sans la conjugaison de paramètres essentiels dont la volonté politique réelle des autorités locales et centrales. Au niveau de la commune, cette volonté se traduit par la mise en application d'une série de mesures de politiques orientées vers le développement

➤ **Mesure 1 :** coordonner les actions de développement

La coordination des interventions sur le territoire communal se fera par la mise en place d'une structure de concertation communale qui est le **Conseil de Développement communal (CDC)**. Cette structure sera rendue opérationnelle avant même que le PCD soit validé. Il sera adopté d'une part les règlements intérieurs du CDC spécifiant sa composition, ses responsabilités, ses attributions au regard à la mise en œuvre du PCD. Les règlements intérieurs viendront spécifier les prescrits légaux et le mode de fonctionnement du CDC. Cette structure de concertation aura pour rôle principal de chercher à **harmoniser les différentes actions des opérateurs de développement**. Il sera fait l'obligation aux opérateurs de fournir leurs rapports sur leurs actions au niveau de la commune. Les règlements intérieurs du CDC préciseront la

fréquence des rencontres, de soumission de rapports et leurs contenus.

Outre le CDC, la Mairie mettra en place un forum des élus composé du CM, des ASEC, des CASEC et des DV dont le pilotage sera assuré par le Conseil municipal. Cet espace de dialogue entre élus locaux travaillera pour que la commune, à travers ses élus, parle d'une seule voix après concertation.

➤ **Mesure 2 :** encourager l'investissement et le développement du commerce dans la commune

Le développement de la commune passera aussi par le volume d'investissements privés susceptibles de créer une vraie dynamique économique et des emplois stables. La mairie devra créer des conditions pour **attirer des investisseurs locaux, nationaux et étrangers**. Elle utilisera tous les moyens de communication possibles (réseaux sociaux, site web, brochures entre autres) pour **communiquer** avec l'extérieur sur les **potentialités majeures de la commune**, notamment les filières porteuses de l'économie comme le tourisme, la pêche, l'agriculture et l'élevage. La communauté de la diaspora issue de la commune devra être mobilisée spécifiquement en ce sens.

De plus, la Mairie travaillera pour créer des facilités d'accès au crédit pour les investisseurs. En ce sens, elle explorera les possibilités d'accès de crédit à l'ONA, le FDI et autres institutions financières (banques ou institutions de micro-finance). Ensuite, la mairie se donnera pour mission d'appuyer les initiatives économiques locales, particulièrement, celles initiées par de jeunes entrepreneurs, en mettant en place un dispositif d'accompagnement pour l'acquisition de statut légal de leurs entreprises.

Des mesures seront prises pour la diminution du paiement des taxes, des droits ou des redevances fiscales pendant la première année de fonctionnement des entreprises nouvellement installées. En outre, la Mairie entreprendra un dialogue et des négociations conjointement avec les coopératives locales et les institutions d'aide multilatérale pour que l'appui aux organisations communautaires de base passe aussi par la création d'un fonds spécial d'aide aux PME sous forme de prêts à des taux préférentiels.

➤ **Mesure 3:** créer l'harmonie entre les différents pouvoirs politiques à l'échelle communale

Le Diagnostic a révélé que le problème majeur qui alimente les conflits entre les différents élus est dû à une mauvaise interprétation des compétences légales de chacun des élus et un manque, voire une absence catégorique de communication et de dialogue à deux niveaux alimentée par les luttes de clans et ayant pour corollaire la mauvaise gouvernance de la commune. La Mairie est consciente de cette situation et entend prendre des dispositions pour y remédier.

Pour ce faire, la Mairie devra s'assurer du bon fonctionnement du CDC qui réunira tous les

secteurs de la vie communale (les élus locaux, les SDE, la SC) dont elle assurera la coordination. D'autres initiatives qui faciliteront le dialogue entre les différents acteurs étatiques pourront être prises pour aplanir les différends, définir le cadre de travail et s'entendre sur la poursuite de la vision de la commune et des objectifs du PCD.

Il s'agit, entre autres, de créer des espaces de dialogue qui faciliteront les échanges entre autorités (élus locaux, parlementaires, SDE) sur les actions en cours et en perspective. Ces dispositifs faciliteront le partage des informations et des prises de décisions avec l'approbation de toutes les instances concernées. Ce sera un atout pour une meilleure communication et une meilleure articulation des interventions entre le pouvoir local, le pouvoir législatif et l'administration centrale à travers les SDE. Cela facilitera la conjugaison commune des efforts en vue du financement des actions et la réalisation des interventions du PCD. Il facilitera aussi les plaidoyers et les négociations auprès des ministères sectoriels pour le transfert de fonds de financement des actions du PCD et la prise en charge des interventions tombant sous leurs compétences.

➤ **Mesure 4 :** mobiliser des ressources financières locales

Pour répondre à ses obligations de fonctionnement et mieux fournir les services publics qui relèvent de sa compétence, la Mairie doit pouvoir mobiliser les fonds nécessaires. La collecte de fonds propres passe par la mobilisation fiscale. Les citoyens seront sensibilisés et informés sur leurs obligations fiscales : payer leurs impôts, en particulier, la CFPB, la patente, les droits de construction et toutes autres redevances exigées par la loi. Cette sensibilisation sera suivie

d'une enquête sur les potentialités fiscales de la commune et d'une phase de recouvrement à travers la DGI. Par ailleurs, la Mairie se fera aider des CASEC dans le recouvrement des taxes au niveau des sections communales en mettant des dispositifs qui les garantissent une répartition équitable des ressources.

Pour le **dernier exercice fiscal**, les **recettes** propres de l'administration communale ont atteint **157 959,00 gourdes** pour des prévisions de **dépenses de fonctionnement et d'investissement** de l'ordre de **7 657 959,00 gourdes**. Donc, des efforts vigoureux seront déployés et une politique d'implication citoyenne forte sera menée afin d'élargir progressivement l'assiette fiscale.

Pour répondre à ses **dépenses**, un montant de **7 500 000,00 gourdes** est **alloué** à la Mairie par le MICT dans le **FGDCT**. Ce qui rapporte les recettes à un montant de 7 657 959,00 gourdes. Un total de **5 257 714,00** sont alloués au **fonctionnement**, soit 68,66 % tandis que seulement 31,34 % sont alloués aux investissements. Consciente que cette situation est l'inverse des exigences légales, la Mairie se décide à mener une politique d'austérité administrative orientée vers la compression des postes de responsabilité en vue de revoir à la baisse ses dépenses de fonctionnement et réaffecter cette partie des ressources à l'investissement et au financement des services publics.

La Mairie entend aussi instituer un dialogue constructif avec le pouvoir central et les ministères sectoriels afin de tirer une meilleure partie des fonds destinés aux collectivités territoriales, du Programme d'Investissement public, des dépenses de transfert et allocations de l'administration centrale

➤ **Mesure 5 : communiquer et rendre compte**

La gestion de la chose publique doit être une **affaire publique**. D'autant plus que la lutte contre la corruption passe par la transparence et la reddition des comptes, qui sont des attributs de la bonne gouvernance. À cet effet, la Mairie entreprendra des consultations lors de l'élaboration des budgets prévisionnels annuels de la Municipalité en vue de la participation des citoyens de la commune.

Elle organisera des audiences publiques selon un calendrier trimestriel ou semestriel pour faciliter le dialogue entre les autorités locales et la société civile. Cet espace permettra aussi de présenter des rapports à la fin de chaque exercice fiscal pour la reddition des comptes aux contribuables. Ces dispositions encourageront la transparence dans la gestion de l'administration communale.

Un citoyen sensibilisé et bien informé est mieux habile à participer aux activités de développement de sa communauté. La Mairie organisera de façon régulière des campagnes de sensibilisation, des séances d'information et des activités d'éducation civique sur les droits et devoirs du citoyen, la protection de l'environnement et tout sujet d'engagement citoyen. Ces mesures permettront de lutter contre l'incivisme et l'évasion fiscale.

➤ **Mesure 6 : promouvoir le partenariat, l'intercommunalité et la coopération décentralisée**

Les maigres ressources dont dispose la Mairie ne lui permettent pas de fournir tous les services et, encore moins, des services de qualité. Si certains services pourront être

garantis par une seule mairie, d'autres ne le seront pas et demandent un effort concerté. La Mairie, consciente de ses limites financières, prendra des dispositions pour dialoguer avec les communes voisines dans l'éventualité d'une mutualisation de ressources et de compétences pour fournir certains services. Aussi, s'engagera-t-elle dans des démarches qui pourront aboutir à des partenariats avec d'autres collectivités territoriales étrangères qui prendront la forme de jumelage et de coopération décentralisée.

➤ **Mesure 7 :** Favoriser la paix, la stabilité et la cohésion sociale

La Mairie prendra des dispositions pour démarcher au niveau de l'État central pour

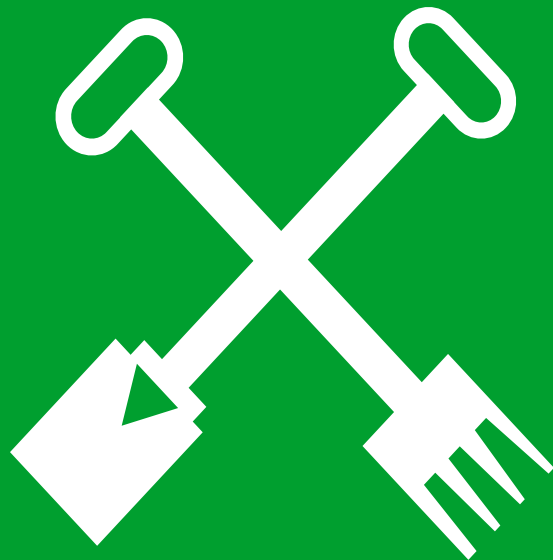
la **déconcentration** de certains **services** tels l'État civil, le tribunal de paix, le commissariat et autres, pour mieux répondre aux besoins des populations des sections communales dans une logique de restructuration du territoire par une meilleure répartition des services publics. La Mairie entend aussi entreprendre des démarches pour l'**encadrement** et la relocalisation des **sinistrés** de l'ouragan Matthew. Cela permettra de protéger les propriétés du domaine privé et public, récupérer une partie du littoral, relocaliser, reloger et assister les habitants qui prennent domicile dans le cimetière. Et finalement, il est prévu la recherche de moyens en vue de l'**encadrement technique et financier des organisations communautaires de base** et autres structures organisées de la société civile. Il est à consentir des efforts pour diminuer la vulnérabilité des plus pauvres et de faciliter l'intégration sociale des jeunes.

La Mairie cherchera à déconcentrer certains services comme le commissariat.



• QUATRIÈME PARTIE •

MISE EN ŒUVRE



10. Mécanisme de mise en œuvre du PCD

La portée plurielle et la diversification des actions identifiées dans le PCD font que sa mise en œuvre exige la participation et l'engagement des acteurs intervenant dans la Commune. Ces exigences renforcent d'ailleurs les mesures légales et les dispositions méthodologiques en la matière qui définissent le cadre institutionnel de la mise en œuvre du PCD. Par ailleurs, un ensemble de mécanismes est nécessaire, sinon indispensable pour atteindre les objectifs du PCD et réaliser les programmes et projets qui y sont inscrits. Il s'agit entre autres de mettre en place une stratégie de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions, des mesures de suivi et d'évaluation. Cependant, il est important que la mise en œuvre du PCD s'inscrive dans un cadre institutionnel tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel.

➤ **Niveau stratégique :** suivant les prescrits de la loi cadre sur la décentralisation de 2006, le montage du PCD est une initiative des autorités municipales qui

ont la responsabilité de son exécution. Néanmoins, sa mise en œuvre fait appel à une instance beaucoup plus large et participative : le **Conseil de Développement communal** (CDC), qui jouera le rôle de **veille** dont la mise en œuvre du PCD lui incombe.

➤ **Niveau opérationnel :** Le CDC, dirigé par un comité exécutif, devra se doter d'un secrétariat qui en assure l'animation. Le Conseil exécutif devra aussi et surtout rechercher l'implication des acteurs techniques et financiers dans la mise à exécution des projets. Sous le leadership du Conseil communal, le Comité exécutif du CDC devra :

- planifier les **actions** à entreprendre ;
- négocier les modalités des **interventions** ;
- rechercher et mobiliser les **sources de financement** ;
- orienter les **investissements** ;
- coordonner la **mise en œuvre** ;
- prendre des mesures qui s'imposent pour les **corrections**.

10.1 Communiquer et mobiliser les acteurs

La nature même du PCD lui confère indubitablement un caractère communicatif, qui est un attribut essentiel sinon nécessaire à la responsabilisation des acteurs et à la mise en œuvre des actions identifiées. Leur appropriation et leur collaboration passent, d'abord, par une bonne connaissance des actions à travers un système de vulgarisation du PCD supportée par des stratégies multiples de communication active, attractive, continue et efficace.

Le but ultime de ce système de communication est d'informer et d'assurer la **participation active de tous** à l'exécution du plan, de négocier avec d'autres acteurs pouvant contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes et projets. La communication autour du PCD pourra être réalisée par :

- ➔ la mise en place d'une **structure** conjointe réunissant le service socioculturel de la Mairie et l'unité de communication du CDC pour la **vulgarisation du contenu du document** ;
- ➔ l'organisation d'un atelier réunissant toutes les forces vives de la commune pour la **validation** et la **popularisation** du **PDC** ;
- ➔ l'utilisation de la **radio locale** à ses heures de fonctionnement et d'autres **stations communautaires** captées dans la commune aux fins de promotion et de **vulgarisation de masse du Plan** ;
- ➔ la **création** d'un **site web**, qui peut être utilisé non seulement pour la **promotion des sites touristiques** ; mais aussi pour le **PCD**. Ce dispositif a plusieurs avantages comme la sensibilisation des Portapimentais de toutes parts, la consultation en ligne du document, la mobilisation de partenaires techniques et financiers, la communication des avancées effectuées, etc. ;
- ➔ l'**élaboration** de **dépliants**, de **brochures** et d'une version allégée du PCD pour faciliter sa consultation et **favoriser** la **diffusion** de son contenu ;
- ➔ la mise en place d'un **forum des élus et des autorités** réunissant la Mairie, les ASEC, les CASEC, le député, les sénateurs du département et autres, en vue du **partage du contenu du PCD**, de la **recherche de financement**, de la **planification** des actions et de l'**évaluation** des interventions ;
- ➔ l'organisation de **rencontres** d'information et de **plaidoirie** auprès des **ministères sectoriels** redevables à travers le budget national et directement concernés par la réalisation de certaines interventions au regard de leurs compétences et des dispositions légales correspondantes ;
- ➔ la planification de **séances d'information et de lobbying** avec les représentants des **organisations non gouvernementales**, des **partenaires techniques et financiers**, des agences de **coopération internationale**, en vue de l'obtention de lettre d'intention pour la réalisation de certaines interventions ou le **financement** de certaines actions ;
- ➔ la création d'une **plateforme de communication** permanente avec des entrepreneurs, des investisseurs, la chambre de commerce départemental dans une logique de **lobbying**, de négociation en vue d'**attirer des investissements** pour les projets de production de biens et de services marchands ;
- ➔ l'organisation d'**audiences publiques** trimestrielles ou semestrielles sur l'état d'**avancement du PCD** et la **reddition de compte**.

10.2 Mobilisation de ressources et mécanisme de financement

Le coût estimatif d'opérationnalisation de ces interventions spécifiques se chiffre à **88 975 000,00** gourdes. Ce coût brut traduit les besoins en termes de ressources nécessaires au financement des actions du PCD relevant des compétences de la Commune. Par conséquent, plusieurs sources de financement seront mobilisées pour assurer la mise en œuvre du présent PDC tels :

- les **recettes fiscales communales**, notamment le CFPB et la patente;
- le **financement** par le **budget national** et l'administration centrale à travers les subventions des entités de l'État central, les dépenses de transfert et le dégel de fonds destinés aux collectivités territoriales;
- la **contribution** des **agences internationales**, des **ONG**, des institutions étrangères d'aide au développement, des projets locaux, régionaux et nationaux;
- le **cofinancement** par des **partenaires techniques** et **financiers** pour les **actions de développement**;
- la mobilisation commune de ressources de nature diverse dans le cadre de la **coopération intercommunale**;
- le **partage d'expertises** et de **ressources** matérielles, financières et humaines dans le cadre de la **coopération décentralisée** avec les **mairies d'outre-frontière et d'outre-mer**;
- la Commune pourra aussi contracter des **prêts** auprès des banques pour des projets d'investissement.

Atelier de validation du PCD de Port-à-Piment le 27 juillet 2018.



10.3 Stratégies de mobilisation des ressources

Au vu des besoins de financement des actions du présent PCD, la Mairie devra donc s'engager rapidement dans un véritable marathon de mobilisation de ressources internes et externes. À cet égard, les recettes fiscales de la Municipalité sont très maigres. L'augmentation des ressources internes passe nécessairement par la **mobilisation fiscale** bien que la Commune dispose d'un potentiel fiscal apparemment faible.

Par conséquent, l'accroissement significatif et progressif des ressources budgétaires passent nécessairement par la **valorisation des potentialités**, le développement d'**activités génératrices de revenus** ainsi que la mise en place des **infrastructures et services socio-économiques** prévues dans le PCD comme la construction des routes, l'exploitation des sites touristiques, l'extension du réseau électrique, qui sont autant de facteurs de croissance économique qui contribueront en retour à l'**accroissement des recettes et l'élargissement de l'assiette fiscale**. La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PCD suppose un ensemble d'actions:

- ➔ sensibiliser et mobiliser continuellement les **potentiels investisseurs** afin de les porter à être intéressés à investir dans la commune;
- ➔ entreprendre des démarches aux fins de **bénéficier des allocations et subventions** prévues par la loi pour le développement des collectivités territoriales, notamment le **Fonds de Gestion des Collectivités territoriales** à travers le MICT et le MEF, le Fonds d'Allocation aux Collectivités territoriales inscrit dans le Budget de la République, le Fonds d'Investissement des Collectivités territoriales alimenté conjointement par le FED et l'État Haïtien, les subventions du BMPAD et les allocations du FNE à travers les ministères sectoriels;
- ➔ mobiliser les **ressortissants** de la commune afin d'identifier et de négocier des partenariats aux fins de la **coopération décentralisée** avec des **mairies d'outre-mer** sur des projets de renforcement des capacités institutionnelles ou de développement de la voirie;
- ➔ négocier la réalisation de projets à caractère **intercommunal** ou **d'intérêt régional** comme le tourisme avec les communes voisines de part et d'autre de la Presqu'île du Sud, principalement les Chardonnières et Côteaux;
- ➔ rechercher, motiver et négocier avec les **organismes de développement et les ONG** afin qu'ils exécutent des projets du PCD qui sont dans leurs champs d'action ou dans leurs domaines d'intervention;
- ➔ concerter avec les **parlementaires** pour que leurs projets soient discutés au niveau du CDC avec les élus locaux et qu'ils rentrent dans la logique du PCD.

10.4 Dispositif de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation constitue un **mécanisme cyclique** qui permet non seulement d'apprécier l'évolution de la réalisation des actions mais aussi d'évaluer les faiblesses en vue d'apporter les corrections nécessaires et d'améliorer la performance de la mise en œuvre. Il permet en ce sens d'évaluer les résultats, de mesurer les effets, d'estimer les impacts et d'apprécier les changements provoqués par les différentes interventions sur l'espace communal et sur les groupes socio-économiques. C'est un **instrument de mesures qualitatives et quantitatives** qui nécessitent l'utilisation d'outils appropriés, d'expertise technique et la participation des parties prenantes. Il s'agit, à partir des indicateurs d'objectifs, des fiches de suivi et d'évaluation, des fiches de bilan d'impact de comparer les résultats obtenus et les

changements observés par rapport à la situation de départ.

Le CDC est le principal organe de suivi et évaluation du PCD. Il devra s'assurer :

- ➔ d'un **suivi technique** réalisé par le secrétariat et par les commissions thématiques ou sectorielles;
- ➔ d'un **suivi et évaluation participative** en consultant les habitants et les OCB à travers des forums, des groupes de discussion et des audiences publiques. Ce dispositif de consultation donnera chance aux citoyens d'exprimer leur niveau d'appréciation des actions réalisées dans le cadre du PCD.



Annexe

Tableau 28 - Comité de pilotage de Port-à-Piment

NOM	PRÉNOM	SEXE
1. Alexis	Adler	♂
2. Avril	Marie Maurine	♀
3. Blaise	Pierre Smith	♂
4. Brumaine	Marc Antoine	♂
5. Charles	Rody	♂
6. Denis	Jean Dit Marco	♂
7. Despaigne	Rainand	♂
8. Estélon	Maxime	♂
9. Fortuné	Marc	♂
10. Francois	Violette Moise	♀
11. Guerrier	Antoine	♂
12. Jean	Junal	♂
13. Joseph	Yolaine	♀
14. Joseph	Michelet	♂
15. Justable	Antoine	♂
16. Louis	Gedmaer	♂
17. Lubin	Phédo	♂
18. Luxcé	Adrien	♂
19. Marette	Frantz	♂
20. Marsan	Marc Antoine	♂
21. Oréel	Paule-Edeline	♀
22. Pierre Louis	Jean Raymond	♂
23. Potus	Roselande	♀
24. Prezèvil	Piè Pol	♂
25. Reymé	Lynda Chermeil	♀
26. Théodore	Patrick	♂

Tableau 29 - Liste des animateurs de Port-à-Piment

NOM	PRÉNOM	SEXE
1. Germeil	Elie-Gayony	♂
2. Guerrier	Clarhens	♂
3. Joseph	Roll-Andy	♂
4. Letang	Osnomme	♂
5. Louis	Judith Marie Carole	♀
6. Moise	Gary	♂

Tableau 30 - Autorités locales de la commune de Port-à-Piment

NOM	PRÉNOM	SEXE	FONCTION
1.	Alcindor	Albert	♂ CASEC
2.	Baptiste	Mona	♀ ASEC 2 ^e section
3.	Clervil	Luckner	♂ ASEC
4.	Denis	Jean dit Marco	♂ Délégué ville
5.	Joseph	Célicie	♂ ASEC 2
6.	Laurole	Roselaine	♀ CASEC
7.	Legeon	Franilia	♀ CASEC
8.	Mareth	Franzia	♀ Déléguée Ville
9.	Théodore	Patrick	♂ DG
10.	Toussaint	Benony	♂ CASEC

Tableau 31 - Liste des participants aux différents ateliers

NOM	PRÉNOM	SEXE
1. Abraham	Genty	♂
2. Ajuin	Jonel	♂
3. Aladin	Clarely	♂
4. Alcindor	Albert	♂
5. Alcindor	Jacques	♂
6. Alexandre	Musset	♂
7. Alexis	Adler	♂
8. Alexis	Audelyn	♂
9. Altero	Robenson	♂
10. Altidor	Paulette	♀
11. Arestil	Jeannot	♂
12. Auguste	Gertha	♀
13. Auguste P Dit	Jean Marc	♂
14. Augustin	Manold	♂
15. Avril	Myrlande	♀
16. Avril	Marie Maurine	♀
17. Bernier	Ednold	♂
18. Bernier	Kénold	♂
19. Blaise	Jean Dominique	♂
20. Blaise	Pierre Smith	♂
21. Blaise	Ricardo	♂
22. Borgelas	Edrick	♂
23. Borgelas	Joseph	♂
24. Borgellas	Inan	♂
25. Brézou	Vionel	♂
26. Brumaire	Marc Antoine	♂
27. Charles	Rody	♂
28. Charles	Luckner	♂
29. Charles	Ste Rose	♀
30. Checau	Lucien	♀
31. Chérismé	Landdy	♂
32. Chérizar	Kénon	♂
33. Chermeil	Linda Reymé	♀
34. Clervil	Lucner	♂
35. Damas	Juliette	♀
36. Damas	Jean Claude	♂
37. Despaigne	Rainand	♂

NOM	PRÉNOM	SEXE
38. Dominique	Adelise	♀
39. Dorilas	Patito	♂
40. Dorival	Roméus	♂
41. Doyen	Saint-Jacques	♂
42. Dumesle	Raynold	♂
43. Elie	Garal	♂
44. Estelon	Marinette	♀
45. Estélon	Maxime	♂
46. Fanor	Bien-Aimé	♂
47. Fontus	Saintilia	♀
48. Fortuné	Cary	♂
49. Fortuné	Démitaine	♂
50. Fortuné	Estanel	♂
51. Fortuné	Marc	♂
52. Fortuné	Rodna	♀
53. Fortuné	Sainfilia	♀
54. Francois	Guerdy	♀
55. Francois	Modyn	♀
56. Francois	Yrolette M.	♀
57. Gédénere	Jean	♂
58. Gédéon	Antoine	♂
59. Gédéon	Camila	♀
60. Gentil	Marie Roselene	♀
61. Germain	Vanel	♂
62. Germeil	Clermanite	♀
63. Germeil	Elie-Gayony	♂
64. Germeil	Dieusseul	♂
65. Guerrier	Clarens	♂
66. Guerrier	Atoine René	♂
67. Guerrier	Valéry	♂
68. Hilaire	Sévanite	♀
69. Hyppolite	Clarel	♂
70. Hyppolite	Jean Evens	♂
71. Hyppolite	Marie Carolle	♀
72. Hyppolyte	Hérolde	♂
73. Hyppolyte	Sauchet	♂
74. Jasmey	Daniel	♂
75. Jean Baptiste	Eliovil	♂

NOM	PRÉNOM	SEXE
76. Jean Baptiste	Julnor	♂
77. Jean Denis	Jean Lemenn	♂
78. Jean Denis	Stéphane	♂
79. Jean Pierre	Unique	♂
80. Jean-Baptiste	Emmanuel	♂
81. Jeaboin	Ualmort	♂
82. Jeune	Francoise	♀
83. Joint	Carl Néhémie	♀
84. Joseph	Ernst	♂
85. Joseph	Paul Harry	♂
86. Joseph	Roll-Andy	♂
87. Joseph	Michelet	♂
88. Joseph	Seramaine	♀
89. Joseph	Yolaine	♀
90. Josselyn	Borgella	♂
91. Julien	Augustin	♂
92. Justable	Antoine	♂
93. Juste	Denizé	♂
94. Lajoie	Hosner	♂
95. Lajoie	Ualine	♀
96. Lapeine	Merlyne E.	♀
97. Larochelle	Marco	♂
98. Laurole	Claudine	♀
99. Laurole	Edmond	♂
100. Laurole	Elivin	♂
101. Laurole	Jeandy	♂
102. Laurole	Paulaine	♀
103. Laurole	Roselaine	♀
104. Légéon	Franilia	♀
105. Letang	Marc-Dony	♂
106. Letang	Osnomme	♂
107. Letang	Rose Sandra	♀
108. Louis	Judith Marie Carole	♂
109. Louis	Gedmaer	♂
110. Louis	Odney	♂
111. Louis	Yvenette	♀
112. Louis	Jacques	♂
113. Louis-Jean	Rochelin	♂

NOM	PRÉNOM	SEXE
114. Lubin	Amos	♂
115. Lubin	Phédo	♂
116. Lucien	Daniel	♂
117. Luxama	Roseline	♀
118. Luxcé	Adrien	♂
119. Luxcé	Joel	♂
120. Mareth	Mario	♂
121. Marette	Frantz	♂
122. Marette	Frantzia	♀
123. Martil	Marie	♀
124. Moise	Laurida	♀
125. Moise	Rose-Ardelle	♀
126. Moise	Suzette	♀
127. Moise	Gary	♂
128. Musac	Nixon	♂
129. Musac	Sainceleo	♂
130. Muselin	Gulet	♂
131. Orcel	Lambert	♂
132. Oréel	Pierre	♂
133. Oréel	Pierre Marie	♂
134. Oréel	Paule-Edeline	♀
135. Orphé	Elmicia	♀
136. Pascal	Sorel	♂
137. Paul	Frednol	♂
138. Petit-Homme	Steves M.	♂
139. Petitt-Frère	Favier	♂
140. Philippe	Jimmy	♂
141. Pierre	Claudy	♂
142. Pierre	Eximé	♂
143. Pierre	Jean Paul	♂
144. Pierre	Isaac	♂
145. Pierre	Marc -Elie	♂
146. Pierre	Rémy	♂
147. Pierre Louis	Jean Raymond	♂
148. Pierre Louis	Ronald	♂
149. Pierre Louis	Suzanne	♀
150. Pierre-Louis	Marcelin	♂
151. Piquart	Jean Gary	♂

NOM	PRÉNOM	SEXE
152. Potus	Roselande	♀
153. Potus	Malebranche	♂
154. Potus	Besner	♂
155. Préservil	Pierre Paul	♂
156. Régis	Ginna Bonne A.	♀
157. Régiste	Faunise	♀
158. Résumé	P.Michel	♂
159. Richemond	Renard	♂
160. Rodney	Aunol	♂
161. Roger	Sylvain	♂
162. Sainuma	Ernest	♂
163. Sandaire	Jean dit Nozael	♂
164. Sandaire	Ketner	♂
165. Sandaire	Vilarson	♂
166. Seide	Marie Colette	♀
167. Séide	Aguilnaire	♂

NOM	PRÉNOM	SEXE
168. Semé	Frenel	♂
169. Sénat	Erlande	♀
170. Stanis	Mathurin	♂
171. St-Til	Mie Bernette L.	♀
172. Sully	Lucene	♂
173. Sylvain	Roger	♂
174. Théard	Bénold	♂
175. Théodore	Claudel	♂
176. Théodore	Patrick	♂
177. Toussaint	Benony	♂
178. Toussaint	Ernest	♂
179. Toussaint	Lucien	♂
180. Toussaint	Ylis	♂
181. Unique	Jean Pierre	♂
182. Wacleche	Robenson	♂
183. Wacleche	Kesnel	♂

